



Rapport Financier Annuel

Mars 2020



Arrêté au 30 juillet 2020

Table des matières

Chapitre 1. Message du Président	4
Chapitre 2. Présentation du Groupe	6
2.1. Présentation générale – Activités et situation du Groupe GECl	6
2.2. Activités du Groupe GECl	7
2.3. Organigramme du Groupe	8
2.4. Filiales et Participations	9
2.5. Informations Chiffrées	10
2.6. Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe	14
2.7. Activité en matière de recherche et développement	15
Chapitre 3. Information sur l'actionnariat et Evolution du cours de bourse	17
3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	18
3.2. Evolution du cours de bourse	21
Chapitre 4. Gouvernement d'entreprise et conseil d'administration	23
4.1. Le Gouvernement d'Entreprise et ses missions	24
4.2. Composition du Conseil d'Administration	25
4.3. Organisation et Travaux du Conseil d'Administration et des Comités	28
4.4. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général	31
4.5. Rémunération des mandataires sociaux	31
4.6. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales	32
4.7. Délégations et autres	32
Chapitre 5. Risques et Contrôle Interne	33
5.1. Risques financiers	34
5.2. Risques liés à l'activité et l'organisation de la Société	40
5.3. Risques juridiques	44
5.4. Assurances	49
5.5. Le Contrôle Interne	49
Chapitre 6. Comptes Consolidés GECl International	54



6.1. Compte de résultat consolidé	54
6.2. Etat de la situation financière.....	56
6.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	57
6.4. Etat des variations des capitaux propres consolidés	58
6.5. Informations sectorielles.....	59
6.6. Notes Annexes	61
6.7. Notes sur les comptes consolidés	81
6.8. Filiales et Participations	106
6.9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés (exercice clos au 31 mars 2020)	107
Chapitre 7. Comptes Sociaux GECI International	112
7.1. Compte de Résultat	112
7.2. Bilan.....	113
7.3. Notes Annexes	114
7.4. Notes sur les Comptes Sociaux.....	118
7.5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux (exercice clos au 31 mars 2020)	126
Chapitre 8. Informations complémentaires	132
8.1. Responsable du Rapport Financier Annuel	132
8.2. Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel.....	132
8.3. Responsables du contrôle des comptes.....	133
8.4. Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019/2020.....	133
8.5. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients (article D441-4 du Code de Commerce)	134
8.6. Charges non déductibles fiscalement (comptes sociaux)	134
8.7. Tableaux des 5 derniers exercices (comptes sociaux).....	135
8.8. Tableau de concordance	135
8.9. Informations de contact	136
8.10. Informations sur l'entreprise	136



Chapitre 1. Message du Président

Paris, le 30 juillet 2020

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT – SMART SOLUTIONS FOR A SMART WORLD



Cher(e)s Actionnaires,

GECI International démarre l'exercice 2020-21 dans un environnement mondial sans précédent. L'ensemble de la planète est pratiquement immobilisé, les impacts de la crise seront d'une ampleur économique, sociale et politique inédite.

Dans ce contexte, le futur appartient aux sociétés qui sont capables de disposer des ressources pour se repositionner et mettre en place de nouveaux modèles économiques.

Notre groupe a démontré sa résilience, sa réactivité et sa capacité à relever les défis. Au cours de l'exercice passé, nous avons engagé un programme de réduction de nos coûts et d'amélioration de notre efficacité opérationnelle. La crise sanitaire nous a amené à accélérer cette restructuration de manière drastique, à recentrer nos activités sur des niches plus pérennes et génératrices de marges plus importantes, à revoir nos process et à redéployer plus généralement la stratégie de l'entreprise.

Devant la persistance de la crise, nous poursuivons avec vigueur cette ligne directrice et abordons la fin de l'année avec prudence, tout en étant à l'affût des opportunités diverses de développement issues d'un monde en pleine transformation.

Résilience, innovation, agilité, ces valeurs sont les clés du futur. Ce monde nouveau, que personne réellement n'appréhende, est nécessairement plus solidaire, plus social, plus respectueux de l'environnement. Déjà, les contours sont là et constituent pour nos activités autant d'opportunités de développement : développement du travail à distance, diversification des modes de transports alternatifs, avènement de l'e-commerce, accroissement de la digitalisation...

Confiants dans le futur de notre Groupe, nous mettons en œuvre pour l'exercice en cours un plan d'action autour des trois axes suivants :

- i/ Optimiser le point mort : poursuivre la réduction des coûts, accroître l'efficacité opérationnelle et rentabiliser durablement l'entreprise.
- ii/ Accroître la création de valeur : élargir notre offre, générer des projets innovants et valoriser les nouveaux développements éventuellement par des spin-off.
- iii/ Développer l'écosystème : Utiliser les partenariats, expertises et alliances en France et à l'International pour démultiplier nos actions commerciales.

Pour finaliser notre redressement, nous avons besoin de retrouver une sérénité financière. C'est pourquoi, notre objectif est de lever des fonds en recourant à un financement par emprunt obligataire, sans obligation de tirage. Le contrat de financement obligataire, que nous



souhaitons mettre en place, offre une enveloppe maximum de 10 millions d'euros. Cette opération primordiale nous permettra de renforcer notre restructuration, de conforter notre fonds de roulement, de financer nos projets d'innovation et de soutenir nos développements dans les secteurs promis à de belles croissances comme les mobilités urbaines, les prestations en télécoms et en cybersécurité.

Cher(e)s Actionnaires, nous sommes aujourd'hui à une étape importante de notre histoire et nous avons l'intention de vous mobiliser pour bénéficier tous ensemble des retombées de nos efforts. L'année qui vient est incertaine, mais il est sûr que des opportunités vont advenir, il appartient aux entrepreneurs de saisir les meilleures.

Notre expérience dans la maîtrise de nouvelles technologies, dans notre capacité à conduire des projets multinationaux et notre volonté d'innover et d'apporter de la valeur ajoutée nous permet d'écrire un nouveau futur avec foi dans nos choix et détermination dans nos actes.

Dans l'attente de vous revoir en très bonne forme, je tiens à remercier chacun d'entre vous pour sa confiance, et remercier également l'ensemble de nos équipes qui se mobilisent magnifiquement pour répondre aux besoins de notre clientèle.

Serge Bitboul

Président Directeur Général



Chapitre 2. Présentation du Groupe

2.1. Présentation générale – Activités et situation du Groupe GECI

Le Groupe GECI International est spécialisé dans le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale. Il offre aux institutions, grands comptes, PME et start-ups des solutions et des produits intelligents, intégrant les dernières innovations du marché pour leur bénéfice.

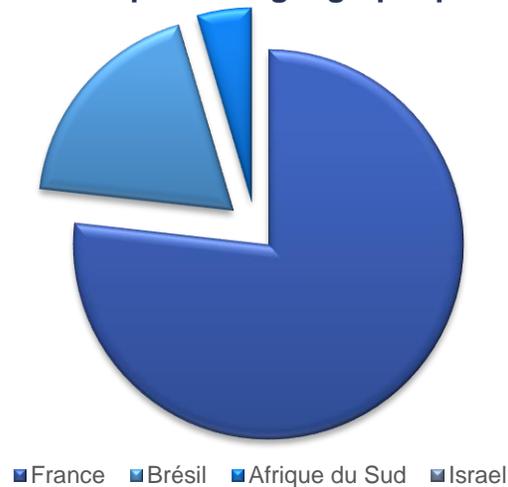
Doté d'un réseau international d'experts et d'entreprises partenaires, GECI International se positionne, avec agilité, sur toute la chaîne de valeur des projets : conseil, intégration, infogérance et formation.

Le Groupe GECI International dispose à fin mars 2020 d'un effectif productif total de 489 personnes (hors effectif non productif), avec une présence en France, au Brésil, en Afrique du Sud et en Israël.

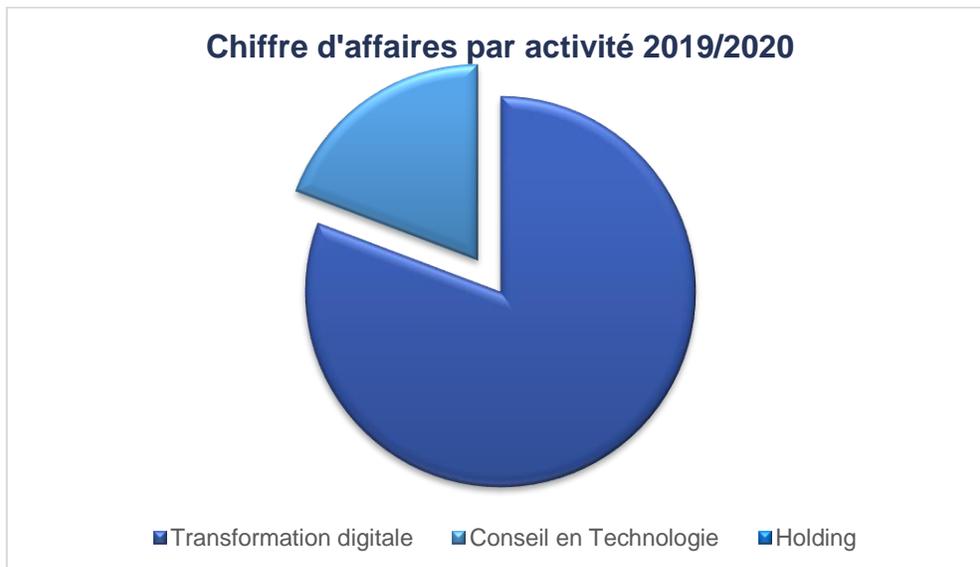
Depuis l'exercice 2018-19, GECI International a renforcé sa stratégie de développement en ancrant son modèle économique autour de deux pôles d'activité principaux, le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale. Cette évolution confère une meilleure lisibilité à la valeur ajoutée proposée par la Groupe à ses employés, ses partenaires et ses clients, et simplifie son modèle opérationnel au sein de chacune de ses entités.

Au 31 mars 2020, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe GECI International se répartit entre la France (77%), le Brésil (19%) et l'Afrique du Sud (5%).

Chiffre d'affaires par zone géographique 2019/2020



Les activités du Groupe se répartissent en les 2 pôles : le Conseil en technologie (19%) et la Transformation digitale (81%).



2.2. Activités du Groupe GECl

Le Groupe poursuit sa politique de redressement, après les deux acquisitions majeures effectuées en 2015 et 2016. Le Groupe a connu une embellie lors de l'exercice précédent, avec de lourds investissements en moyens humains notamment, pour atteindre un chiffre d'affaires à 29,7 millions d'euros. Cet exercice a été marqué par un fort recul du chiffre d'affaires dû en grande partie aux difficultés rencontrées dans le secteur de l'automobile, et accentué par l'impact de la pandémie dont l'effet se ressent sur le premier semestre fiscal 2020/21. Le Groupe a dû soutenir ses filiales, tout en amorçant la restructuration de ses coûts afin de s'adapter au mieux à cette situation. Sur le plan des activités, la stratégie adoptée est d'ajuster les positionnements de ses filiales sur des marchés à forte valeur ajoutée, et de se diversifier sur de nouvelles niches en synergie avec les activités existantes. Le Groupe continue de renforcer ses différents référencements afin de consolider ses relations avec les acteurs majeurs sur ses marchés cibles. Il multiplie également ses partenariats avec des sociétés innovantes, afin de profiter de leurs savoir-faire et enrichir ses offres (cybersécurité, ITMS).

Dans le Conseil en Technologies, le Groupe a été impacté négativement par le recul du secteur de l'automobile. Les projets initiés pour le compte des clients ont été soit suspendus soit arrêtés. L'expertise de la société reste intacte et reconnue. Elle continue donc de prospecter et répond aux sollicitations de nouveaux clients potentiels. Le Groupe poursuit également sa diversification, et développe ses propres projets pour poursuivre sa stratégie d'innovation.

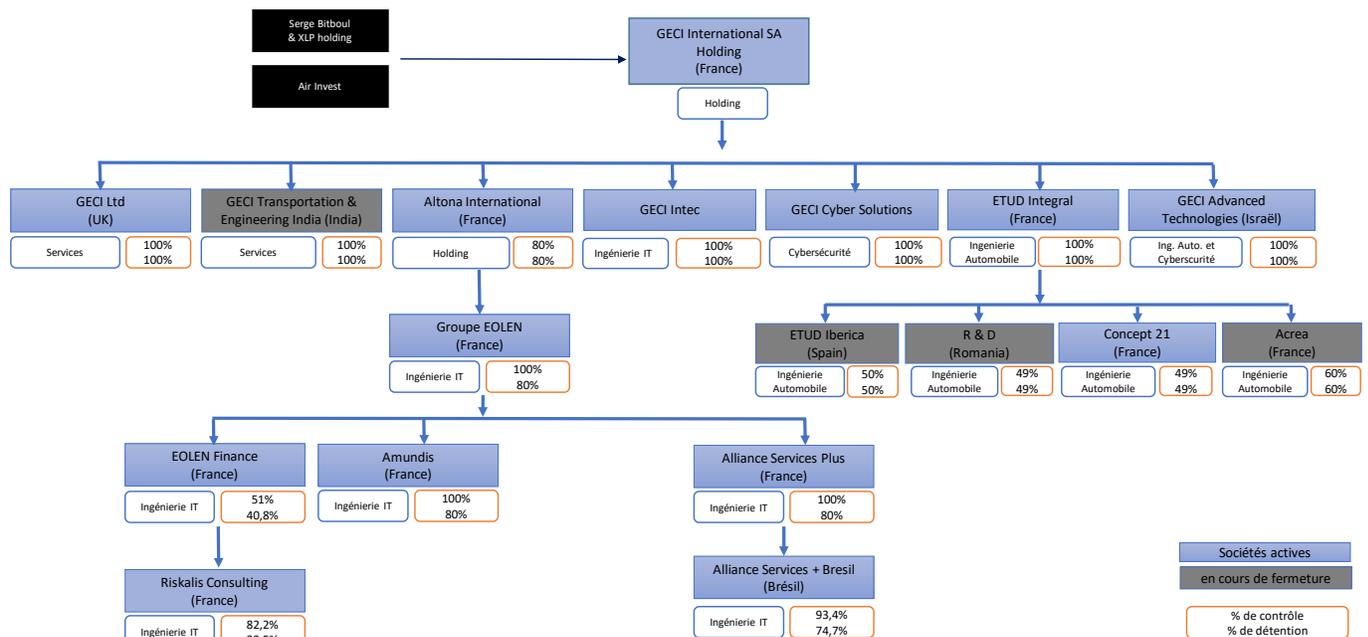
Dans la Transformation Digitale, le Groupe maintient sa position et multiplie ses référencements auprès de clients « grands comptes » (Orange, Natixis, BPCE etc) afin de conforter son chiffre d'affaires. Les départements « Finance » et « télécommunication », ont peu souffert de l'impact



du Covid-19. En effet, le Groupe a pu maintenir et honorer ses contrats. Ces deux départements restent des moteurs pour le pôle. Le Groupe va d'ailleurs développer ses partenariats en télécommunication pour accroître sa part de marché et ses référencements. Ce pôle d'expertise profite également des contrats de longue durée du département HPC (High Performance Computing) avec des clients prestigieux comme le CEA et IBM. Le savoir-faire de l'équipe HPC est une valeur sûre, qui lui permet de prospecter de nouveaux clients dans des domaines complexes comme les supercalculateurs.

À l'International, le Groupe poursuit sa croissance malgré l'impact de la pandémie. Le Groupe essaie de pénétrer de nouveaux marchés pour poursuivre son expansion internationale (mobilité urbaine, gestion de trafic intelligent ...).

2.3. Organigramme du Groupe



Siège du Groupe basé à Paris, France.

2.4. Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (EUR)		Devise	Capital social
			Brut	Net		
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	GBP	3 530 000
GECI INTEC	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	100	10 000	-	EUR	10 000
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	INR	20 700 000
ALTONA International	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	80	1 000 000	1 000 000	EUR	1 250 000
ETUD INTEGRAL	Rue E.Branly - 78190 Trappes (France)	100	20 000	20 000	EUR	1 300 000
GECI ADVANCED	Andrei Saharov 9 -Haifa (Israël)	100	240	240	ILS	1 000
GECI CYBER SOLUTION	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	100	10 000	10 000	EUR	10 000
Sociétés consolidées			5 195 403	1 030 240		

La liste des participations est présentée dans les états financiers annuels. Il s'agit des filiales directes et indirectes.

GECI Advanced technologies (Israël). Cette société, filiale à 100% de la Société depuis le 1^{er} janvier 2018, a pour objet d'offrir de nouvelles solutions innovantes dans les domaines de la cybersécurité, de l'internet des objets et des véhicules autonomes en France et à l'International.

GECI Ltd (Royaume Uni). Cette société, filiale à 100% de la Société, a pour activité la réalisation de prestations d'ingénierie dans les domaines du transport, de la conception à la certification pour des projets internationaux.

GECI Ukraine. Cette société filiale, détenue à 100% par la Société, créée en janvier 2011, n'a plus d'activité depuis plusieurs années. La société a été liquidée le 8 juin 2019.

GECI Transportation and Engineering India. Cette filiale, détenue à 100% par la Société, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie pour l'industrie aéronautique.

SAS ETUD Integral (France). Cette société, filiale détenue à 100% par la Société, a été créée en 1984, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECI International depuis le mois de juin 2016. Elle a pour activité le design, l'ingénierie et le prototypage, notamment pour les secteurs de l'automobile et des transports.

SAS GECI Cyber Solutions. Cette société, filiale à 100% de la Société, a été créée le 11 décembre 2018. Elle n'a pas encore d'activité.

SAS GECI Intec. Cette société, filiale à 100% de la Société, a été créée le 11 juin 2019. Elle n'a pas encore d'activité.

ALTONA International (France). Cette filiale, est détenue à 80% par la Société depuis octobre 2015, la société Anthéa détient les 20% restant. Cette filiale créée en août 2015, est une sous holding qui détient les titres du Groupe EOLEN.



SAS Groupe EOLEN (France). Cette société, filiale détenue à 100% par la société ALTONA International, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseil et l'ingénierie en technologies et Infrastructures.

SAS AMUNDIS (France). Cette société, filiale détenue à 100% par la société Groupe EOLEN, a été créée en 2009, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseil et l'ingénierie en Télécom et convergence multimédia.

SAS EOLEN Finance (France). Cette filiale, détenue à 51% par la Société Groupe EOLEN et à 49% par la société RK Développement, créée en 2010 et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseil et l'ingénierie en banque et industries pharmaceutiques.

SAS RISKALIS Consulting (France). Cette société, filiale détenue à 82,15% par la société EOLEN Finance et par plusieurs actionnaires avec une majorité de personnes physiques pour le reste, a été créée en 2011, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité les audits et conseils en banques et assurances. Cette filiale n'a pas d'activité à ce jour.

SAS ALLIANCE SERVICES Plus (France). Cette filiale, détenue à 100% par la Société Groupe EOLEN, créée en 2007, est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseils et l'ingénierie en banque et industries pharmaceutiques.

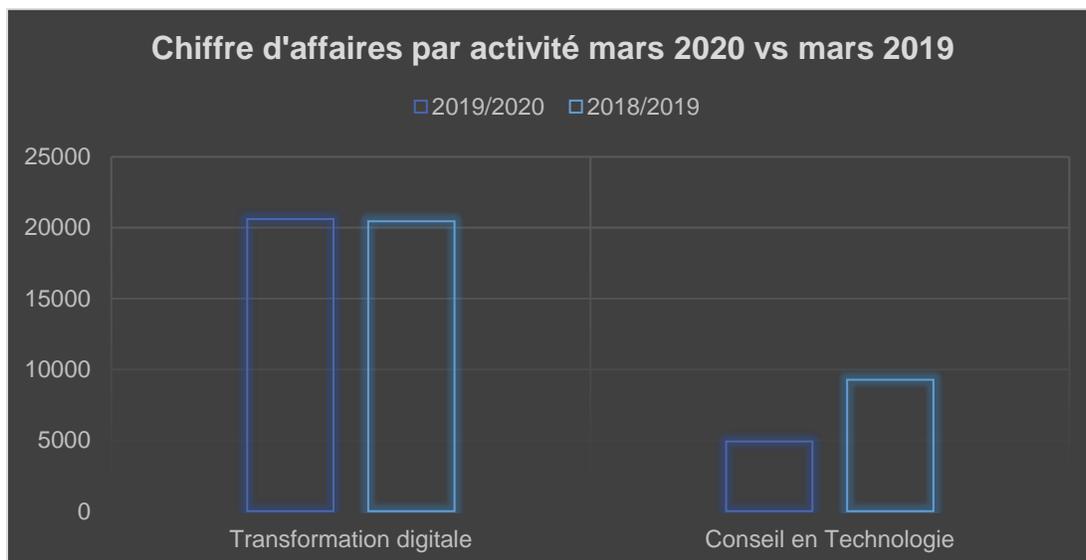
SAS AS+ DO Brasil Servicos De Info (Brasil). Cette société, filiale détenue à 93,40% par la société Alliance Services Plus, a été créée en 2010, et est intégrée dans le périmètre de consolidation de GECl International depuis le mois d'août 2015. Elle a pour activité le conseil et l'ingénierie en banque, le Télécom et industries pharmaceutiques.

2.5. Informations Chiffrées

- **Baisse du chiffre d'affaires de -14%.**

Le chiffre d'affaires annuel 2019/20 de 25,5 M€ est en retrait de 14 % par rapport à l'année précédente, malgré la bonne tenue des activités de Transformation Digitale. Le repli du chiffre d'affaires s'explique par le ralentissement des activités de Conseil en Technologies en raison d'une conjoncture difficile dans les secteurs de l'automobile et à laquelle s'ajoute l'impact de la crise du Covid-19 qui a commencé à se matérialiser en mars 2020.





Le pôle « Transformation Digitale » enregistre une croissance de son chiffre d'affaires de 1 % par rapport à une base de comparaison élevée. Au cours de l'exercice, le Groupe a focalisé ses actions sur le renforcement des contrats existants et l'élargissement de ses référencements. La progression des ventes en Télécoms, Finance et HPC (High Performance Computing) permet de compenser un tassement des ventes en Infogérance. Même si elles demeurent encore marginales, les offres de cybersécurité ont confirmé leur apport stratégique en permettant au Groupe d'enrichir son portefeuille de solutions digitales. La crise sanitaire a confirmé les besoins et préoccupations des sociétés dans ce domaine, notamment à travers la hausse du recours au télétravail et la nécessité de sécurisation du partage des données. Le Groupe reste confiant dans sa capacité à bénéficier de l'accélération attendue de la demande de technologies digitales.

Le pôle « Conseil en Technologies » enregistre un ralentissement de son développement après deux exercices de forte croissance. Les ventes ont été notamment affectées par les évolutions de plusieurs clients clés de l'industrie automobile et par le report de leurs nouveaux programmes de R&D. L'impact de la pandémie a obligé la société à accélérer sa diversification sur ce pôle d'expertise. Néanmoins, la crise sanitaire a également permis d'orienter ses actions vers des opportunités émergentes liées notamment aux problématiques environnementales et sociales (mobilité urbaine, réduction de l'empreinte carbone).

Le ralentissement du chiffre d'affaires a été plus important en France (- 17,5 %). À l'international, le Groupe a poursuivi sa croissance, notamment au Brésil (+ 15,3%). Au 31 mars 2020, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se répartit principalement entre la France (76,8%), le Brésil (18,7%) et l'Afrique du Sud (4,5%).

- **Impact de la baisse du chiffre d'affaires sur le résultat opérationnel courant**

En M€	Exercice			Semestre 2			Semestre 1		
	2019-2020	2018-2019	Ecart	2019-2020	2018-2019	Ecart	2019-2020	2018-2019	Ecart
Chiffre d'affaires	25,5	29,7	(4,2)	12,5	14,4	(1,9)	13,0	15,3	(2,3)
Résultat opérationnel courant	(2,9)	0,1	(3,0)	(1,3)	(0,5)	(0,8)	(1,6)	0,5	(2,1)
marge en %	-11%	0%			-3%		-13%	4%	
Résultat courant avant impôt	(6,5)	(3,8)	(2,7)	(3,5)	(3,5)	0,0	(3,0)	(0,3)	(2,7)
résultat net consolidé	(6,9)	(3,8)	(3,1)	(3,9)	(3,5)	(0,4)	(3,0)	(0,4)	(2,6)
Résultat net part du Groupe	(6,4)	(3,0)	(3,4)	(3,8)	(2,7)	(1,1)	(2,6)	(0,4)	(2,2)



Le Résultat opérationnel courant de l'exercice s'établit à - 2,9 millions d'euros, contre + 0,1 million d'euros l'exercice précédent. Il est lourdement impacté par la forte baisse du chiffre d'affaires, et ce malgré la baisse amorcée des coûts de fonctionnement. Le Groupe poursuit sa restructuration pour ajuster ses coûts et retrouver son équilibre, puis sa rentabilité.

Le résultat net part du Groupe ressort en perte de -6,4 millions d'euros contre une perte de -3 millions d'euros au 31 mars 2019. Il inclut des charges non courantes à hauteur de -3 millions d'euros, notamment au titre des pertes et provisions liés aux contrôles fiscaux EOLEN (0,8 million d'euros) et des dépréciations de la relation clientèle et goodwill (1,9 million d'euros). A cela s'ajoute l'impact des impôts différés liés à la dépréciation du goodwill d'ETUD Integral.

- **Situation financière**

Les capitaux propres part du Groupe au 31 mars 2020 s'élèvent, après la prise en compte du résultat de l'exercice, à -4,9 millions d'euros contre -0,2 millions d'euros l'exercice précédent. Ils intègrent, pour un montant total de 2,2 millions d'euros, les augmentations de capital intervenues à travers de :

(1) La conversion d'une partie des ORNAN émises le 13 février 2019.

La société a émis le 13 février 2019, 400 ORNAN (valeur unitaire 10 000 euros) sans BSA rattachés. Au 31 mars 2020, 232 ORNAN sont déjà converties (dont 20 déjà sur l'exercice précédent 2018/19) et ont donné lieu à la création de 40 580 084 actions (dont 1 818 181 déjà créées sur l'exercice précédent).

(2) Une émission d'actions nouvelles liées à une pénalité sur le contrat d'ORNAN.

La société a émis le 9 mars 2020, 3 000 000 d'actions en faveur du fonds d'investissement Yorkville afin de payer une indemnité d'un montant de 93 300€.

(3) L'exercice des BSAR A distribués gratuitement suite à l'assemblée générale du 28 juillet 2017.

Le 2 août 2017, afin de limiter l'impact dilutif de ces tirages pour les actionnaires, la Société a accompagné cette émission d'une attribution gratuite de 77 326 418 bons de souscription d'actions remboursables - BSAR A gratuits - au profit des actionnaires de la Société, bons dont les caractéristiques sont identiques à celles des BSAR YA2 attachés à la deuxième tranche d'ORNANE. Au cours de l'exercice 2019/2020, 13 412 BSAR A gratuits ont été exercés et ont donné lieu à la création de 3 353 actions nouvelles, pour un montant global de 905,31 euros. Le contrat court jusqu'au 31 juillet 2021.

En K€	Exercice		Variation	En %
	2019-2020	2018-2019		
Résultat net part du Groupe	(6 449)	(3 035)	(3 414)	112%
Capital social	2 102	1 685	417	25%
Primes d'émission	66 622	64 989	1 633	3%
Capitaux Propres (Part du Groupe)	(4 912)	(228)	(4 684)	2054%
<i>Endettement Net</i>	<i>12 731</i>	<i>10 176</i>	<i>2 555</i>	<i>25%</i>
<i>Trésorerie et équivalents</i>	<i>1 172</i>	<i>3 992</i>	<i>(2 820)</i>	<i>-71%</i>

Au 31 mars 2020, l'endettement net du Groupe s'élève à 12,6 millions d'euros et les liquidités à 1,2 million d'euros. La dette bancaire a été réduite de 0,9 million, il reste une dette de 1,1 million correspondant à des ORNAN non encore converties à la clôture et qui figurent en dette jusqu'à conversion en actions.



- **Faits marquants**

Simplification du Groupe. Le Groupe a décidé la dissolution avec liquidation de la société GECl Ukraine. Parallèlement, la société GECl Intec, dont le domaine d'activité est celui du Conseil en Ingénierie technique et informatique, a été immatriculée le 11 juin 2019 au Registre du Commerce et des Sociétés. Cette nouvelle filiale est détenue directement à 100% par le Groupe GECl International.

Financement. Au cours de l'exercice 2019-20, le Groupe s'est financé à hauteur de 4 millions d'euros grâce à l'émission d'ORNAN en février 2019. 232 ORNAN ont été converties jusqu'à fin mars 2020. 55 ORNAN ont fait l'objet d'une demande de conversion en janvier 2020. La Société a proposé de les rembourser en numéraire pour une valeur équivalente de 0,9 million d'euros. La crise sanitaire étant apparue, la Société n'a pas pu honorer ses engagements et a trouvé un accord avec le fond pour les rembourser à fin octobre 2020. Ces financements ont permis au Groupe d'amortir cette baisse d'activité et de diminuer ses dettes.

- **Evénements postérieurs à la clôture**

Concernant le financement mis en place en février 2019, il reste, à la date de rédaction de ce rapport, 75 ORNAN non encore converties. L'impact de la pandémie a fortement touché le Groupe, comme beaucoup de sociétés, et malgré l'amorce d'une restructuration drastique initiée depuis le mois de septembre 2019, le Groupe a dû recourir aux différentes mesures proposées par les pouvoirs publics français pour surmonter cette situation délicate (activité partielle, décalage et étalement des charges sociales, fiscales et bancaires).

Le 2 juillet 2020, le Groupe a signé une lettre d'intention engageante avec Yorkville Advisors (l'« Investisseur ») en vue de la conclusion d'un contrat de financement obligataire pouvant atteindre 10 millions d'euros.

Cet accord prévoit l'émission d'un nombre maximum de 1.000 Obligations Remboursables en Numéraire ou en Actions Nouvelles (ORNAN), d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune. Ce financement de 10 millions d'euros sera utilisable, à la discrétion de la Société, en 10 tranches de 1 million d'euros chacune sur une durée totale de 30 mois, sans obligation de tirage.

La mise en place de ce contrat de financement est conditionnée à l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale statuant à titre extraordinaire et à l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus. A cette fin, la Société va convoquer les actionnaires en assemblée générale extraordinaire et soumettra prochainement un prospectus à l'approbation de l'AMF.

La mise en place de ce nouveau financement doterait le Groupe des ressources financières nécessaires pour disposer d'un fonds de roulement suffisant afin de faire face à ses obligations et besoins de trésorerie à court et moyen termes. La Société estime en effet que cette réserve de liquidités est décisive pour renforcer le fonds de roulement nécessaire pour les douze prochains mois et rembourser le financement obligataire existant et échu (besoins estimés à environ un tiers de l'enveloppe globale). La Société pourra également utiliser le financement mis en place de manière à renforcer sa structure financière (à hauteur d'environ 1 million d'euros), financer ses projets innovants, soutenir sa stratégie de redéploiement et saisir de nouvelles opportunités de développement (acquisitions éventuelles en cas de synergies avec sa stratégie du Groupe).



Dans le cadre de sa stratégie de restructuration, un protocole de sortie du bail du 1^{er} étage au 37-39 Rue Boissière (Paris 16^{ème}) a été signé le 11 juin 2020, prenant effet rétroactivement au 1^{er} avril 2020. L'impact au 31 mars 2020, est constituée par la valorisation des immobilisations nettes à 0,96 million d'euros et la dette de loyers correspondante à 1,03 million d'euros.

2.6. Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe

La crise sanitaire a accéléré la nécessité pour le Groupe d'adopter des changements et de s'adapter aux nouveaux enjeux, mais elle lui permet aussi d'étendre ses projets sur des opportunités émergentes (sécurité et partage des données avec l'importance accrue du télétravail, mobilité urbaine etc). Le Groupe reste donc ambitieux pour amorcer une nouvelle phase de développement, tout en poursuivant l'ajustement de ses coûts. Son objectif premier est de s'appuyer sur ses métiers les plus prometteurs et de les valoriser par l'innovation et des prestations à forte valeur ajoutée. Le Groupe s'appuie toujours sur les deux piliers que sont le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale.

Conseil en Technologies :

Le Groupe va poursuivre les prestations d'expertise auprès de grandes sociétés, PME, Start-up et institutionnels dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, des transports publics principalement et utiliser ses ressources jointes à un réseau d'experts internationaux auprès de sa clientèle.

Avec les nouvelles préoccupations environnementales, et l'émergence de nouveaux moyens de transports urbains, le Groupe se positionne afin de fournir des prestations complètes pour des équipementiers automobiles ou des Start-ups, pour la fabrication de prototypes et/ou l'assistance à la production de petites séries.

Dans le prolongement de cette stratégie, le Groupe souhaite devenir partie prenante et ainsi, innover dans le domaine des mobilités nouvelles en proposant aux cités ou autres institutions (campus, universités, bases militaires, sites industriels ...) des véhicules urbains innovants à faible empreinte carbone et adaptés à l'intermodalité, avec également l'objectif de contribuer à la réinsertion sociale. Dans cette optique, le Groupe explore deux concepts, en phase avec ces thématiques. Ils sont aujourd'hui au stade de développement.

La Transformation Digitale :

Le monde actuel est de plus en plus digital, les activités du Groupe se focalisent aujourd'hui sur le support informatique aux entreprises et institutionnels en recherche de support à distance de leurs infrastructures, d'assistance au télétravail et de sécurisation des données.

Le Département HPC (High Performance Computing), qui consiste à assister les entreprises ayant recours au big data, est particulièrement reconnu et est amené à connaître une croissance significative dans les années à venir. Enfin, le département « télécommunications » poursuit son développement avec des référencements importants comme celui avec « Orange », et devrait connaître une croissance importante avec le déploiement de la 5G en France.

Le Groupe entend également poursuivre l'élaboration d'une plateforme de services et produits intelligents, notamment dans la cybersécurité et dans le trafic intelligent (ITMS). D'ores et déjà, ces solutions permettent au Groupe de fournir une offre spécialisée sur des prestations spécifiques de conseil en cybersécurité. Afin de poursuivre sur cette lancée, le Groupe envisage l'extension de la plateforme spécialisée en cybersécurité, dont la mise en route est



programmée dans les prochains mois. Dans cette même logique, le Groupe est à l'écoute d'opportunités d'acquisition dans ce domaine, afin d'obtenir de nouveaux référencements et d'accompagner sa croissance.

Enfin, le Groupe développe une stratégie d'alliances. Dans cette perspective, le Groupe a obtenu l'exploitation exclusive d'une solution développée par la société Gertrude SAEM, experte dans le domaine du Trafic intelligent (ITMS). Cette solution, qui permet d'améliorer la fluidité du trafic multimodal, intéresse les villes en général. Les premières prospections sont encourageantes en particulier en Israël, où le ministère des Transports envisage par exemple la mise en place d'un projet pilote. Le Groupe se prépare à déployer rapidement une équipe dès la validation du projet.

2.7. Activité en matière de recherche et développement

Prenant acte des préoccupations grandissantes des sociétés et des particuliers, notamment en matière environnementales, sociales et sociétales, le Groupe poursuit sa stratégie de Recherche et Développement dans les nouveaux modes de mobilité innovants (protection maximale, facilité d'utilisation et empreinte carbone faible), mais aussi, dans la Cybersécurité (protection de données), le calcul intensif afin d'améliorer les performances des super calculateurs (HPC) ou l'intelligence artificielle.

Les nouveaux modes de mobilités innovants qu'ils soient individuels ou collectifs, transport de personnes ou de fret, qu'ils répondent à la logistique du dernier km, sur terre, sur mer ou dans l'espace, font majoritairement appel à des solutions utilisant des motorisations électriques alimentées par des batteries ou des piles à combustible à Hydrogène qu'il faut intégrer dans des systèmes existants ou à inventer.

Ces nouveaux modes répondent aux problématiques de transports personnels, collectifs ou industriels tels que des Véhicules autonomes, des PODS urbains, des Robotaxis et tout type de transports collectifs à la demande.

La recherche de solutions innovantes nécessite des travaux de Recherche et Développement, la réalisation de « Proof of Concept » et de prototypes fonctionnels aboutis, et de nombreuses phases de tests et d'évaluation, elle requiert également la maîtrise d'une approche d'ingénierie Système robuste intégrant la Sûreté de fonctionnement et la Cybersécurité.

Des techniques de maintien en condition opérationnelle des capteurs de perception en usage routier intensif, l'inter connectivité entre véhicules, les espaces urbains et les plateformes de contrôle, sont autant de sujets transverses nécessitant également de nombreux efforts de R&D pour ces nouveaux modes de transport.

Le Groupe GECI International développe ces compétences au sein de ses différentes filiales, d'une part au travers de prestations et de collaborations de R&D, avec des centres de recherche publiques et privés internationaux, et d'autre part en développant ses propres briques technologiques et systèmes embarqués pour être en mesure de développer, produire et commercialiser une gamme de produits liés aux nouvelles mobilités autonomes et urbaines.

Le Groupe GECI International a orienté également sa stratégie R&D autour de la Cybersécurité en intégrant diverses technologies de sécurités informatiques aussi bien dans le monde IT que OT et dans l'internet des objets (IoT). Sa recherche a permis de mettre en avant une plateforme de supervision et de sécurisation des réseaux multi environnements : bureautique et



industriel. Le Groupe GECl International poursuit ses recherches dans la Cybersécurité des véhicules connectés et autonomes.

En complément de ces sujets, le Groupe GECl International est aussi très fortement impliqué dans la R&D des prochaines générations de supercalculateurs. Un département métier est totalement dédié à cette activité. A travers ce département, le Groupe GECl International a participé ou participe à plusieurs projets de recherche collaboratifs, parmi lesquels,

- MACH : Dans le cadre de ce projet la Société a plus précisément collaboré avec le CEA List pour concevoir un compilateur permettant de produire à partir d'un même code source des exécutables de calcul pour des architectures hybrides CPU (ARM, Intel), et accélérateurs de calcul (GPU, FPGA).
- M2DC, autre projet européen dédié à la conception de serveurs basse consommation reposant sur une architecture modulaire à base de micro-serveurs CPU et d'accélérateurs GPU et FPGA. Les équipes du Groupe ont travaillé à adapter la chaîne de compilation développée dans le cadre du projet MACH pour la rendre compatible avec une exécution distribuée sur plusieurs micro-serveurs. Ces travaux constituent une base pour l'utilisation ultérieure de cet outil dans un vrai contexte HPC.

De manière opérationnelle, la stratégie du Groupe en matière de Recherche et Développement s'articule autour de 3 axes :

- L'identification de nouveaux usages de mobilité, de nouvelles tendances émergentes, et de nouvelles technologies, le plus en amont possible pour être en mesure de défricher le plus tôt possible ces nouveaux espaces vierges.
- La mise en œuvre de collaborations sur des programmes d'innovation avec les clients les plus en pointe sur les technologies liées aux nouvelles mobilités, à une meilleure protection des données et des systèmes, et sur l'évolution des supercalculateurs au travers de projets européens.
- La formation individuelle, l'embauche de nouveaux ingénieurs et techniciens à forte valeur ajoutée dans les métiers concernés, la mise en place de cellules de veille technologique et d'innovation ouvertes à tous les collaborateurs du Groupe.

Ainsi structurée, la R&D et l'innovation du Groupe ouvre de nouvelles perspectives vers des sources de revenus à valeur ajoutée :

- Au niveau des prestations assurées auprès des clients traditionnels
- Auprès de nouveaux acteurs émergents du marché de la mobilité
- Pour de nouveaux produits en développement

En 2019-20, les sujets de Recherche et Développement se sont poursuivis dans la continuité des exercices précédents. Comme chaque année, le Groupe a procédé à un audit méthodologique de ses projets éligibles au Crédit d'Impôt Recherche (C.I.R). Ainsi au titre de l'exercice écoulé, le montant du C.I.R. est d'un montant de 0,7 million d'euros.



Chapitre 3. Information sur l'actionnariat et Evolution du cours de bourse

La cotation des titres GECl International (GECP – ISIN : FR0000079634) a repris depuis le 11 mars 2016 sur le compartiment C d'Euronext avec un mode de cotation au fixing en raison de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. Ce mode de cotation a été actif jusqu'à fin novembre 2016. Depuis le 1^{er} décembre 2016, la cotation des titres GECl International a été transférée de la catégorie de cotation fixing à la cotation continue. Ce changement de méthode de cotation a offert une meilleure liquidité aux actionnaires.

Au cours de l'exercice 2017/2018, les actions GECl International ont obtenu l'éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir conformément au décret d'application du 4 mars 2014. En conséquence, celles-ci peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME et bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan épargne en action (PEA) traditionnel.

Le 17 mars 2017, après décision prise par le conseil scientifique des indices d'Euronext Paris, les actions GECl International ont intégré trois indices de la famille CAC : CAC Small, CAC Mid & Small et CAC All-Tradable. Ces indices servent de référence à plusieurs fonds communs de placement (FCP) et Sicav.

Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, suivi d'un avenant signé le 15 février 2017, un million d'euros d'ORNANE, assorties de BSAR YA dans le cadre d'un engagement global maximum de 10 millions d'euros (qui ont été émis progressivement avec une dernière émission en août 2018). Cette opération a obtenu un visa auprès de l'AMF le 30 juin 2017, et a obtenu l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte, réunie le 28 juillet 2017.

Le 27 décembre 2017, GECl International est devenu éligible au « SRD long seulement ».

Le 13 février 2019, le Groupe a émis 4 millions d'euros d'ORNAN, sans BSAR rattachés. Cette opération avait obtenu l'aval de l'Assemblée générale mixte réunie le 21 septembre 2018 et n'a pas donné lieu au dépôt d'un prospectus auprès de l'AMF conformément à la recommandation AMF n°2012-18.

GECl International, conformément à la résolution n°16 votée le 19 septembre 2019, a décidé de transférer ses actions sur le marché Euronext Growth, marché plus approprié à sa taille. Après plusieurs mois d'instruction, Euronext a informé le Groupe que le délai d'examen du dossier de transfert serait prolongé. Ce projet de transfert est donc reporté à une date ultérieure mais reste d'actualité. Le marché sera informé de l'avancement du dossier.

3.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

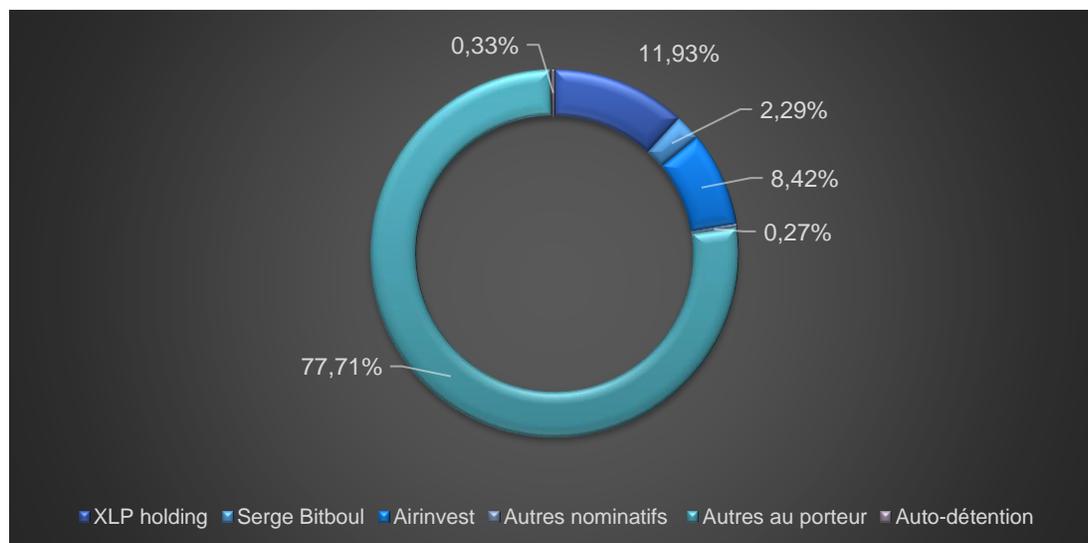
Répartition du capital au 31 mars 2020.

	au 31 mars 2020				au 31 mars 2019			
	nombre d'actions	% de capital	nombre de droits de vote (*)	% des droits de vote	nombre d'actions	% de capital	nombre de droits de vote (*)	% de droits de vote
XLP holding	25 092 507	11,9%	50 185 014	20,2%	25 092 507	14,9%	25 092 507	14,9%
Serge Bitboul	4 821 953	2,3%	9 643 906	3,9%	4 821 953	2,9%	4 821 953	2,9%
Total Serge Bitboul	29 914 460	14,2%	59 828 920	24,0%	29 914 460	17,8%	29 914 460	17,8%
Airinvest	17 698 445	8,4%	26 701 238	10,7%	17 698 445	10,5%	17 698 445	10,5%
Autre nominatifs	573 839	0,3%	1 140 321	0,5%	587 107	0,3%	587 107	0,3%
Autres au porteur (**)	161 375 291	76,8%	161 375 291	64,8%	119 751 803	71,1%	119 751 803	71,3%
Auto-détention	683 498	0,3%	-	0,0%	528 462	0,3%	-	0,0%
TOTAL	210 245 533	100,0%	249 045 770	100,0%	168 480 277	100,0%	167 951 815	100,0%

(*) Total du nombre de droits de vote: il s'agit des droits de vote théoriques. Le total des droits de vote réels s'obtient en déduisant les actions en auto-détention

(**) la ligne "Autres auporteur" représente le flottant

La société XLP Holding SAS est une société contrôlée par Monsieur Serge Bitboul.



Informations sur les principaux actionnaires.

Au 31 mars 2020, les actionnaires détenant individuellement plus de 5 % des actions de la Société étaient les suivants : XLP Holding (11,9%), société détenue par Monsieur Serge Bitboul, Monsieur Serge Bitboul (2,3%) soit une participation consolidée de 14,2 %. AirInvest Holding LTD détenait 8,4% du capital de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Pacte d'actionnaires. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires dont la Société ait connaissance.



Rachat par la Société de ses propres actions. A compter de décembre 2016 jusqu'en février 2020, la société GECI International a confié à Oddo & Cie la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie le 8 mars 2011 par l'Association française des marchés financiers (Charte AMAFI) et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers par décision précitée du 21 mars 2011.

Au cours de l'exercice 2019/2020, il a été effectué les opérations suivantes sur ce contrat de liquidité :

	au 31 mars 2020	au 31 mars 2019
Détention à l'ouverture	528 462	-
Achat d'actions	2 083 502	973 482
Vente d'actions	1 928 466	445 020
Détention à la clôture	683 498	528 462
Cours moyen des achats	0,07 euro	0,14 euro
cours moyen des ventes	0,07 euro	0,15 euro
Montant des frais de négociation	N/S	N/S

En dehors du contrat de liquidité, aucune autre opération n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle. Il n'existe ni dans les statuts de la Société, ni autrement, de dispositions pouvant avoir un tel effet.

Actionariat salarié et actions gratuites. Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, la Société certifie qu'aucun salarié ne détient d'actions de la Société au titre d'un plan d'épargne entreprise ou de fonds commun de placement.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, il est mentionné dans un rapport spécial les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

Distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices. La Société n'a pas distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

Avis donné à une autre société par actions que la Société détient plus de 10% de son capital. Néant.

Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées. Néant.

Opérations réalisées par les dirigeants sur leur titre. Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches au cours de l'exercice écoulé (Art L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et Art. 223-26 du règlement général de l'AMF). Néant.



Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital. Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Art L.225-100 du Code de Commerce)

Autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant nominal utilisé
1. Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la société et/ou par émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	21/09/2018 (11 ^{ème} résolution)	26 mois 21/11/2020	800.000 euros (émission d'actions) - ° - 10.000.000 euros (titres de créances)	N/A
2. Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la société et/ou par émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres au public.	21/09/2018 (12 ^{ème} résolution)	26 mois 21/11/2020	800.000 euros * (émission d'actions) - ° - 10.000.000 euros ** (titres de créances)	N/A
3. Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la société et/ou par émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre de placements privés visés à l'article L.411-2 II du Code Monétaire et Financier.	21/09/2018 (13 ^{ème} résolution)	26 mois 21/11/2020	800.000 euros * (émission d'actions) - ° - 10.000.000 euros ** (titres de créances)	N/A
4. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration, pour augmenter le capital au bénéfice de catégories dénommés d'investisseurs.	21/09/2018 (14 ^{ème} résolution)	18 mois 21/03/2020	800.000 euros * (émission d'actions) - ° - 10.000.000 euros ** (titres de créances)	499.164,13 euros (par voie de création de 49.913.416 actions au 06/07/2020)
5. Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la société à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.	21/09/2018 (15 ^{ème} résolution)	26 mois 21/11/2020	15% de l'émission initiale 800.000 euros * (émission d'actions) - ° - 10.000.000 euros ** (titres de créances)	N/A
6. Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la société, en rémunération d'apports en nature , portant sur des actions et/ou des valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social.	21/09/2018 (16 ^{ème} résolution)	26 mois 21/11/2020	10% du capital sociale de la société	N/A



7. Augmentation de capital par Incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise.	21/09/2018 (17 ^{ème} résolution)	26 mois 21/11/2020	800.000 euros	N/A
8. Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou nouvelles au profit de salariés et mandataires sociaux.	21/09/2018 (18 ^{ème} résolution)	38 mois 21/11/2021	5% du capital social de la société	N/A
9. Délégation de compétence consentie au conseil d'administration, pour augmenter le capital au bénéfice de catégories dénommés d'investisseurs.	19/09/2019 (11 ^{ème} résolution)	18 mois 19/03/2021	800.000 euros * (émission d'actions) - ° - 10.000.000 euros ** (titres de créances)	A lire en liaison avec le point 4

(*) Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'imputera sur le plafond globale de la 11^{ème} résolution de l'assemblée générale du 21 septembre 2018.

(**) Le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis s'imputera sur le plafond global d'emprunts de la 11^{ème} résolution de l'assemblée générale du 21 septembre 2018.

3.2. Evolution du cours de bourse

Tableau d'évolution de l'action (Source : Euronext)

Date	Plus Haut Cours	Date Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date Plus Bas Cours	Dernier Cours	Moyenne (Ouverture)	Moyenne (Clôture)	Nombre de Titres	Montant en K€	Nombre de séances de cotation
juil-19	0,104	05-juil	0,086	15-juil	0,096	0,09	0,091	21 436 039	1 997 626,86	23
août-19	0,092	01-août	0,061	13-août	0,065	0,071	0,069	37 830 196	2 778 705,82	22
sept-19	0,067	02-sept	0,049	30-sept	0,051	0,058	0,058	19 227 081	1 087 110,75	21
oct-19	0,051	01-oct	0,031	08-oct	0,035	0,039	0,038	39 384 178	1 543 536,19	23
nov-19	0,04	06-nov	0,031	27-nov	0,033	0,035	0,035	22 590 689	803 885,40	21
déc-19	0,039	12-déc	0,03	02-déc	0,033	0,033	0,033	30 996 556	1 068 378,03	20
janv-20	0,07	15-janv	0,032	02-janv	0,054	0,047	0,048	190 656 388	10 867 084,59	22
févr-20	0,059	04-févr	0,033	28-févr	0,033	0,048	0,046	29 984 291	1 365 062,67	20
mars-20	0,045	03-mars	0,018	16-mars	0,036	0,032	0,032	90 771 621	2 992 807,79	22
avr-20	0,05	08-avr	0,033	01-avr	0,038	0,041	0,04	76 546 799	3 147 301,65	20
mai-20	0,044	21-mai	0,033	18-mai	0,037	0,037	0,037	32 593 869	1 228 717,43	20
juin-20	0,044	08-juin	0,035	25-juin	0,036	0,038	0,038	34 554 931	1 322 747,09	22





Les différents codes pour suivre le cours de GECI International sont :

ISIN : FR0000079634 (mnémonique : GECP)

Reuters : GECI.PA

Bloomberg : GEC FP

GECI International a été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris le 9 mars 2001. Elle est aujourd'hui cotée sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris.



Chapitre 4. Gouvernement d'entreprise et conseil d'administration

Chers Actionnaires,

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration est destiné à vous rendre compte :

- de la composition du Conseil d'Administration,
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société GECI International (ci-après la Société).

Ce rapport, joint au Rapport de Gestion 2019/2020, a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion du 30 juillet 2020.

Pour l'élaboration du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les principes généraux définis dans le document « Cadre de référence » : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites sur les recommandations AMF n°2013-20 et n°2014-08, ainsi que sur le Rapport 2016 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des valeurs moyennes et petites du 17 novembre 2016.

Éléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique. Les informations prévues par l'article L. 225- 100-3 du Code de Commerce sont mentionnées au chapitre 3 de ce rapport financier.

Elaboration et traitement de l'information comptable et financière.

(1) Les règles de gestion et de comptabilité Groupe.

La Direction administrative et financière du Groupe centralise l'ensemble des données comptables et financières. Toutes les filiales du Groupe, qu'elles soient françaises ou étrangères, transmettent à périodicité régulière des informations de suivi opérationnel ainsi que des reportings financiers et comptables aux services support du Groupe. La Direction administrative et financière s'appuie sur les services comptables et administratifs des entités, éventuellement sur les cabinets comptables avec lesquels des accords ont été signés. Les reportings sont homogènes, ainsi que les définitions des indicateurs aussi bien opérationnels que de gestion.

(2) Les facturations inter-sociétés.

Le Groupe s'appuie sur un ensemble de procédures internes permettant la facturation d'une entité du Groupe par une autre. Cet ensemble de procédures de facturation intra-groupe est revu à intervalles réguliers notamment en fonction de l'évolution des prestations du Groupe, mais aussi de l'évolution des législations des entités concernées. La Société est d'autant plus attentive au respect de cette procédure qu'elle contribue à optimiser l'utilisation des compétences et des ressources du Groupe. Lors de cet exercice, des facturations de Management Services ainsi que des intérêts sur les comptes courants ont été constatés.



(3) La gestion de la trésorerie.

La trésorerie du Groupe en France est suivie au jour le jour et supervisée de manière centralisée. L'utilisation des liquidités du Groupe est ainsi continuellement optimisée dans une recherche de charges financières minimales.

Des estimations de flux de trésorerie Groupe sont mises à jour régulièrement et permettent d'anticiper les besoins de trésorerie de telle ou telle filiale.

La revue des risques. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les risques présentés dans le chapitre 5 sur les Risques et le Contrôle Interne, sont ceux que la Société considère, à la date du présent rapport, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. Des risques ou des incertitudes aujourd'hui inconnus ou considérés comme non significatifs pourraient également produire un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats. Si l'un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient survenir, les activités, la situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient s'en trouver affectés de manière défavorable.

Diligences ayant permis l'élaboration du rapport. La préparation de ce rapport s'appuie tant sur les méthodes de contrôle telles qu'elles viennent d'être exposées que sur les diligences effectuées à la demande de la direction générale du Groupe et en particulier de son président par les différentes fonctions support en charge du suivi ou de la gestion des risques.

Conclusion – Perspectives. Le Groupe va poursuivre la démarche d'amélioration continue de son contrôle interne engagée depuis plusieurs années, afin notamment d'adapter en performance ses outils de gestion et de contrôle à l'évolution et mutation du Groupe et de ses enjeux.

4.1. Le Gouvernement d'Entreprise et ses missions

La Société a initié une démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites paru en décembre 2009 et réactualisé en septembre 2016, qui apparaît adapté aux spécificités de la Société, notamment sa taille réduite. Le code Middlednext est disponible sur le site Middlednext à l'adresse suivante : www.middlednext.com.

Le Conseil d'Administration s'est saisi d'un projet d'adoption de ce Code de gouvernance comme nouveau code de référence dans sa séance du 17 juin 2013 et l'a adopté lors de cette séance.

Le Code de référence contient 19 recommandations, ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance, qui rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance, ont été étudiés lors de la réunion du 17 juin 2013.

Il ressort que les recommandations ont fait l'objet d'une mise en œuvre totale.

Règlement intérieur. Le règlement intérieur applicable est celui adopté lors de la séance du 19 juillet 2011.



Ce règlement traite principalement des points suivants :

- rôle du Conseil et questions soumises à son autorisation
- composition du Conseil et fixation des critères d'indépendance
- devoirs des membres: énonciation des règles de déontologie à respecter
- fonctionnement du Conseil
- fixation des règles de détermination de la rémunération des membres

Un nouveau texte est en cours d'examen et d'adoption par le Conseil.

Missions. Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société et du Groupe dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la Société et du Groupe.

Ainsi que les statuts de la société le définissent, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Ordonnance 2017-1162 du 12/07/2017. En application de l'ordonnance citée, le Groupe présente ici son rapport sur le gouvernement d'entreprise en accord avec son texte.

4.2. Composition du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

L'Article 12 des statuts de la Société dispose que la Société est administrée par un Conseil d'Administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont déterminés par les dispositions légales en vigueur, soit trois membres au moins et dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de quatre ans.

Du 1er avril au 12 février 2020, le Conseil d'Administration de la Société était composé de cinq membres :

- Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil et Directeur Général, administrateur
- Monsieur Gérard DELAGE, administrateur
- Monsieur Gérard NICOU, administrateur
- Monsieur Patrick HAYOUN, administrateur ayant souhaité mettre fin à ses fonctions avec effets au 12 février 2020
- Madame Muriel TOUATY, administrateur

Serge BITBOUL : Fondateur et Président-Directeur Général de GECI International.

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECI (Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de mettre cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux



nouveaux au service des industriels. L'expansion de cette société et son orientation vers le développement de ses propres produits l'amèneront, en 1985, à fonder la Société qu'il dirige, depuis, en tant que Président-Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2019/2020, Monsieur Bitboul a exercé les mandats suivants au sein du Groupe GECl International, ledit groupe étant composé des sociétés GECl International, ALTONA International, Groupe EOLEN, EOLEN Finance, ALLIANCE SERVICES Plus, AMUNDIS, RISKALIS CONSULTING, ETUD Integral (le Groupe).

- Directeur de GECl Ltd (Royaume-Uni),
- Directeur de GECl Transportation and Engineering India (Inde),
- Directeur de Aeroeuro Engineering India (Inde).

En dehors des différents mandats exercés dans les différentes filiales de la Société, Serge Bitboul est :

- Président de XLP Holding SAS,
- Gérant de la Financière des Chavelles SC,
- Gérant de SB Ternes SCI (France),
- Gérant de SB Pompe SCI (France).

Les mandats de Président du Conseil, Directeur Général et administrateur de Serge Bitboul expirent, chacun, respectivement, lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

Gérard DELAGE : Administrateur depuis le 27 septembre 2006, administrateur

De formation juridique et managériale, il a occupé différents postes à hautes responsabilités au sein d'un groupe International du secteur de la grande distribution.

Gérard Delage n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Gérard Delage expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.

Gérard NICOU : Administrateur depuis le 5 novembre 2013, administrateur indépendant.

Monsieur Gérard Nicou a une formation universitaire scientifique complétée par un cursus CNAM en MKT industriel. Spécialisé en psychosociologie et psychopathologie des organisations, il est fondateur et gérant associé de CITS Sarl depuis 1983. Il est administrateur d'une association de gestion agréée depuis 1997. Monsieur Gérard Nicou a une expérience de 40 années en tant que consultant-formateur et enseignant en universités et en écoles de commerce. Il est partiellement retraité depuis 2007 et est toujours chercheur en sciences sociales appliquées sur la cohérence des staffs de direction générale.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- administrateur de B Media (SA)
- administrateur de la Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel du Val de Bièvre (société coopérative à personnel et capital variables)
- membre du Conseil de Surveillance de Riber depuis le 15 décembre 2015.

Le mandat de Gérard Nicou expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2020.



Patrick HAYOUN : Administrateur depuis le 12 septembre 2016, administrateur.

Diplômé de la Business School Lausanne, Patrick Hayoun a plus de 20 années de développement entrepreneurial. Administrateur et directeur général de Guggenheim & Associates depuis 1997, il apporte son savoir dans la création et le développement International des entreprises. Dans le cadre de ses fonctions en tant que Directeur Général de Guggenheim & Associates, il a reçu en 2015, le prix Entreprendre et Réussir, Aide à la création et au développement International des entreprises.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- Administrateur et directeur général de Guggenheim Group (Suisse, Hong-Kong) depuis 1997

Suite à des divergences stratégiques, le Conseil d'Administration du Groupe GECI International réuni le 12 février 2020, a mis un terme au mandat de Directeur Général de Monsieur Patrick Hayoun à compter de cette date. Celui-ci a choisi de démissionner de son mandat d'administrateur et de Vice-Président du Conseil d'Administration. Le Conseil a exprimé à Monsieur Patrick Hayoun ses remerciements pour son engagement auprès de GECI International depuis 2016 et a salué les progrès accomplis au cours de ces derniers mois dans la mise en œuvre de la restructuration du groupe, notamment dans l'autonomisation des filiales et la réduction des coûts du Groupe.

Muriel TOUATY : Administrateur depuis le 28 juillet 2017, administrateur indépendant.

Diplômée de l'Université de Tel Aviv avec un diplôme de maîtrise en Science Politique, Muriel Touaty est Directrice générale de l'Association Technion France depuis 2002.

Muriel Touaty, à ses débuts, a travaillé dans une start-up israélienne à forte croissance centrée dans les domaines de la communication améliorée et des relations publiques entre la France et Israël. Elle a été également Directrice Marketing et des relations publiques pour l'Europe de Business Layers, une start-up qui a développé le e-provisioning logiciel. C'est cette mission qui l'a ramenée vers la France.

Elle dirige aujourd'hui l'Association Technion France, représentation française de l'Université du Technion, l'Institut Technologique d'Israël, à Haïfa. Sa mission est de faciliter et d'établir des coopérations bilatérales industrielles, universitaires et scientifiques avec le Technion et la France, de promouvoir l'innovation, de recueillir des fonds pour les étudiants du Technion. Membre de la commission scientifique de la FFI, elle a été, en 2009, promue Chevalier de L'Ordre National du Mérite par Mme Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

En 12 ans et en sa qualité de Directrice Générale du Technion France, Muriel Touaty a initié et concrétisé des contrats de coopération R&D avec les grands groupes industriels français et le Technion (TOTAL, VEOLIA, MERIEUX, ARKEMA, SCHNEIDER ELECTRIC), ainsi que des partenariats entre des Start up françaises et celles du Technion.

Elle a concrétisé des coopérations académiques avec toutes les grandes Ecoles françaises (Polytechnique) et crée des laboratoires associés (Inserm), en plus d'avoir tissé un réseau important avec le monde, institutionnel, politique et les medias professionnels et nationaux.

Grace à toutes ses actions, le Technion France s'est imposé à Paris et dans toutes les régions françaises ainsi qu'en Europe francophone comme l'Ambassadeur et la plateforme incontournable de l'innovation et l'excellence israélienne.



Son mandat viendra à expiration à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 mars 2021.

La parité Hommes / Femmes.

Il est rappelé que la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 impose une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'Administration. Conformément à cette loi susmentionnée, le Conseil d'Administration compte une femme parmi ses quatre membres, à savoir Madame Muriel Touaty. Ainsi, la Société n'atteignant plus le seuil de 33% depuis le 4 février 2019, date du départ de Madame Frédérique VALETTE, il s'est saisi de ce sujet lors de sa réunion du 24 juillet 2019. La société devrait présenter la candidature d'une femme impliquée et importante pour la société, et proposer sa nomination lors de la prochaine assemblée générale.

Administrateurs indépendants.

Le Conseil est actuellement composé à 50% d'administrateurs indépendants respectant ainsi les exigences de la recommandation Middledenext n°3.

En conformité avec la recommandation n°9 préconisant d'adapter la durée aux spécificités de l'entreprise, la durée statutaire des prochains mandats d'administrateur (renouvellement ou nouvelle nomination) dans la Société est de 4 ans.

4.3. Organisation et Travaux du Conseil d'Administration et des Comités

Convocations - Invitations. Conformément à la loi et aux statuts, les administrateurs sont convoqués par courrier électronique. Le délai moyen de convocation sur l'exercice 2019/2020 est de 7 jours.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués aux séances pour lesquelles leur présence est requise.

Les membres du Conseil d'Administration, qui disposent d'une expérience et d'une expertise complémentaires sont régulièrement informés de la vie de la Société. Ils sont consultés sur des projets stratégiques de la Société ainsi que sur des sujets particuliers. Cette expérience facilitera la mise en œuvre de comités.

Information des Administrateurs

Les administrateurs ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et ont pu se faire communiquer préalablement, l'ensemble des documents utiles.

Durée – fréquence des Conseils d'administration. Le Conseil d'administration s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'exercice 2019/2020, aux dates suivantes :

- Le 22 mai 2019
- Le 24 juillet 2019
- Le 18 septembre 2019
- Le 10 octobre 2019
- Le 18 décembre 2019
- Le 28 janvier 2020
- Le 12 février 2020



- Le 25 février 2020
- Le 3 mars 2020

Le taux de présence moyen des membres du Conseil est de 100%.

Ordres du jour des Conseils d'administration. Les principaux sujets examinés lors des réunions du Conseil ont été les suivants :

- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du code du Commerce
- Arrêté du texte des résolutions et convocations d'une Assemblée Générale Mixte
- Examen et établissement des documents de gestion prévisionnelle
- Point sur la situation du Groupe
- Présentation de la Stratégie
- Arrêté des comptes 2018-2019 et semestriels 2019-2020
- Examen des conventions règlementées
- Examen du projet de droit de vote double
- Examen du projet de transfert vers Euronext Growth
- Emission d'actions ordinaires nouvelles,
- Constatation de réalisation des opérations de reconstitution des capitaux propres (augmentation de capital réservées, réduction du capital et émission de BSA)
- Constatation d'augmentation de capital
- Proposition d'attribution d'actions gratuites au profit de salariés de la Société
- Point sur la gouvernance
- Fermeture de filiales dormantes
- Démission de Monsieur Patrick Hayoun

La date et l'heure des séances du Conseil d'Administration ont été fixées en prenant en compte les disponibilités des administrateurs.

Lors de chaque réunion, un registre des présences a été signé par les membres du Conseil d'Administration participant à la séance.

Représentation des administrateurs. Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux réunions du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit.

Visioconférence. Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Présidence des réunions. En sa qualité de Président, Monsieur Serge Bitboul a présidé toutes les réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues au cours de l'exercice.

Procès-verbaux. Chaque projet de procès-verbal des réunions du Conseil a été rédigé par le secrétaire de séance à l'issue de chaque réunion.

Le Conseil peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres. Le secrétariat des réunions est normalement attribué à la Direction juridique de la Société.



Le procès-verbal définitif a été approuvé lors d'une des réunions suivantes du Conseil d'Administration ou par envoi par courrier électronique, et signé par le Président et un administrateur.

Les procès-verbaux et le registre des procès-verbaux sont conservés par la Direction Juridique Groupe.

Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et de leur Président En application de l'article L.225-82-2 II du Code de commerce, de fixer à 60 000 euros le montant maximum de la somme annuelle pouvant être allouée au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence pour l'exercice clos à fin mars 2019 et les suivants, le montant global des jetons de présence a été fixé à 60 000 euros lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 19 septembre 2019 (Résolution n°6).

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs non-salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice	
	2019/2020	2018/2019
Gérard DELAGE		
Jetons de présence	13 500 €	13 500 €
Jetons de présence au titre du Comité d'audit	3 000 €	3 000 €
Autres rémunérations		
Patrick HAYOUN		
Jetons de présence	7 500 €	10 500 €
Autres rémunérations	26 250 €	
Gérard NICOU		
Jetons de présence	13 500 €	13 500 €
Autres rémunérations		
Muriel TOUATY		
Jetons de présence	13 500 €	13 500 €
Autres rémunérations		

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019/2020, le Président a proposé que chaque administrateur perçoive la somme de 1.500 euros pour chacune des réunions du Conseil d'Administration et Comité à laquelle il a assisté au cours de cet exercice. Les administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2019/2020 d'un total de 51.000 euros de jetons de présence, qui n'ont pas été encore versés. Le montant des jetons de présence non alloués aux administrateurs en raison de leur absence est conservé par la Société.

Les administrateurs extérieurs à la Société ne bénéficient d'aucune autre rémunération en dehors des jetons de présence.

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société.

Organisation d'un comité d'audit. Un comité d'audit a été nommé par le Conseil d'administration le 27 mai 2015 : Monsieur DELAGE est le seul membre depuis le départ de



Madame Frédérique VALETTE. Une charte du comité d'audit a également été approuvée lors de la même séance. Le comité d'audit s'est réuni deux fois cette année : une première fois le 17 décembre 2019 et une deuxième fois le 29 juillet 2020.

Le Comité d'Audit est chargé notamment des missions suivantes :

- Suivre le processus de l'élaboration de l'information financière, et formuler le cas échéant des recommandations,
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle internes et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne en ce qui concerne l'élaboration de l'information comptable et financière,
- Emettre des recommandations sur les sujets relevant de sa compétence.

Le Comité remplit parfaitement ses missions, et constitue un organe de contrôle de la gouvernance.

Les Comités Stratégique et de Rémunération, dont la mise en place a été envisagée au cours de l'exercice précédent, ont été finalement abandonnés par le Conseil d'Administration, compte tenu du faible nombre d'Administrateurs.

4.4. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

La Direction Générale de la Société est assumée par Monsieur Serge Bitboul, nommé Président du Conseil et Directeur Général par le Conseil d'Administration, entre le début de l'exercice et au 18 décembre 2019, puis du 12 février 2020 à ce jour. Monsieur Patrick HAYOUN, a été nommé, Vice-Président du Conseil d'administration et Directeur Général, entre le 18 décembre 2019 et le 12 février 2020, date à laquelle il a démissionné de toutes ses fonctions au sein de la Société.

En dehors des limitations légales et réglementaires, le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président Directeur Général ; de même il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs en dehors de celles visées ci-dessus, reprises à l'Article 15 des statuts de la Société.

4.5. Rémunération des mandataires sociaux

La Société applique les principes énoncés dans la Position-Recommandation Guide d'élaboration des documents de référence n°2009-16 disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>).

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe GECI International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de la Société. Les jetons de présence précisés pour Monsieur Patrick HAYOUN concernent des jetons de présence durant la période où il n'était pas Directeur Général de la Société.



Tableau récapitulatif des rémunérations	Exercice 2019/2020		Exercice 2018/2019	
	Montant dus	Montants versés	Montant dus	Montants versés
Serge BITBOUL				
Rémunération fixe :				
- Mandat du Président Directeur Général de GECE International	238 532	238 532	181 957	120 212
Jetons de présence	X	X	X	X
Avantages en nature (GECE International)	X	X	X	X
Patrick HAYOUN				
Rémunération fixe :				
- Mandat du Président Directeur Général de GECE International	23 408	23 408	X	X
Rémunération sur Missions confiées par le Conseil d'administration	26 250	26 250	X	X
Jetons de présence	7 500	7 500	10 500	10 500
Avantages en nature (GECE International)	X	X	X	X

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire, ni d'indemnités susceptibles de leur être dues à raison de la cessation de leur mandat ou du changement de leurs fonctions.

	Contrat de Travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge BITBOUL Président Directeur Général		X		X		X		X
Patrick HAYOUN Directeur Général (du 18/12/19 au 12/2/20)		X		X		X		X

Monsieur Serge BITBOUL adhère au régime de retraite commun à l'ensemble des salariés de la société GECE International (ARRCO et AGIRC). Monsieur Patrick HAYOUN a adhéré également au même régime durant la période où il a perçu un salaire de la Société.

4.6. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites à l'article 17 des statuts de la Société et consultables sur le site internet de la Société www.geci.net.

4.7. Délégations et autres

Le tableau des délégations est présenté dans la partie 3.1 du rapport financier.

Par ailleurs, il n'existe pas au sein du Groupe de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants mandataires sociaux.

Fait à Paris, le 30 juillet 2020

Serge Bitboul

Président du Conseil d'Administration



Chapitre 5. Risques et Contrôle Interne

La présente section prend en compte les dispositions du Règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017 entrées en vigueur en Europe depuis le 21 juillet 2019, notamment les règles relatives aux facteurs de risques se trouvant à l'article 16 du Règlement Prospectus, ainsi que dans les orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers sur les facteurs de risque dans le cadre de la réglementation Prospectus publiée le 1 octobre 2019 (les "Orientations ESMA").

Dans le cadre de la préparation du présent document d'information, la société a procédé à une revue des principaux risques importants qui leur sont propres et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou les perspectives de la Société et considère qu'à la date d'approbation du Document d'Enregistrement, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent chapitre.

A la date de publication du présent document, dans un contexte évolutif d'épidémie de Covid-19, le Groupe a mis en place rapidement les dispositions nécessaires - télétravail de la majorité des collaborateurs, sécurisation des infrastructures techniques, gel des embauches et gestion optimisée du cash-flow - afin de s'adapter à l'évolution de la situation tout en soutenant l'activité de ses clients. Le pôle Transformation Digitale montre une bonne résilience malgré le ralentissement temporaire de la demande de certains clients, tandis que le pôle Conseil en Technologies, qui a atteint un point bas début avril compte tenu de la fermeture temporaire du site de production de la filiale ETUD Integral, redémarre progressivement avec la reprise de certains projets et la mise en œuvre de mesures sanitaires strictes. Afin de renforcer ses marges de manœuvre, le Groupe a eu recours à certains dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics en France. Parallèlement, il a pris des mesures volontaristes pour réduire sa base de coûts, en utilisant tous les leviers disponibles, en particulier en réduisant de façon drastique ses frais généraux et administratifs. Toutefois, comme indiqué dans « les Risques liés à la conjoncture » présentés ci-dessous, des replis marqués ou prolongés dans les principaux marchés du Groupe causés par l'épidémie de Covid-19 pourrait peser sur les ventes du Groupe, son résultat consolidé et ses perspectives.

Dans chaque catégorie de risque, sont présentés en premier lieu les risques les plus significatifs. Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque, le cas échéant.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net. La Société a évalué le degré de criticité du risque net, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif. Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- faible ;
- moyen ;
- élevé.



Nature du risque	Degré de criticité du risque net
Risques financiers <ul style="list-style-type: none"> - Risque de liquidité/trésorerie - Risque sur le cours de l'action - Risque de crédit - Risques liés à d'éventuels engagements hors-bilan - Risque de taux 	Elevé Elevé Moyen Moyen Moyen
Risques liés à l'activité et à l'organisation <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés au marché et à la concurrence - Risques liés à la conjoncture - Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients - Risques de bonne fin sur les opérations au forfait - Risques en cas de croissance externe - Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clefs 	Elevé Elevé Moyen Moyen Moyen Moyen
Risques juridiques ou réglementaires <ul style="list-style-type: none"> - Risques liés aux litiges 	Moyen

5.1. Risques financiers

Risque de liquidité/trésorerie

Les dettes financières du Groupe à la date du 31 mars 2020, s'établissent à 13,8 millions d'euros. La charge financière supportée par le Groupe est de 0,55 million d'euros. Une partie des dettes financières sont :

- des emprunts bancaires contractés par les sociétés EOLEN avant son rachat par le Groupe GECl International et sont en cours de remboursement (1,14 million d'euros de capital restant dû à fin mars 2020)
- d'autres dettes liées au rachat d'EOLEN et aujourd'hui contestées (encours CE à hauteur de 0,3 million d'euros + put et option de rachat à hauteur de 3,5 millions d'euros)
- des avances consenties sur créances cédées à hauteur de 3 millions d'euros
- des émissions d'ORNAN enregistrées pour partie en dette courante (à hauteur de 1,08 million d'euros) et pour partie en option de conversion non courante (à hauteur de 0,05 million d'euros).



31/03/2020	Courant	Non Courant	Total
Dettes Loyers locations	674	2 645	3 319
Emprunt bancaires	744	722	1 465
Autres dettes financières	499	0	499
Avances perçues du Factor	3 028	0	3 028
Découvert bancaires	1 023	0	1 023
Autres dettes Financières	1 032	3 450	4 482
Total Dettes Financières	6 999	6 817	13 816
Provisions	385	1 267	1 652
Impôts différés Passif		275	275
Fournisseurs	4 787		4 787
Dettes Sociales	3 742		3 742
Dettes Fiscales	5 512		5 512
Produits Constatés d'Avances	71		71
Autres	1 066	1	1 067
Total Autres Dettes	15 564	1 543	17 107
Total Dettes	22 563	4 993	30 923
Disponibilités	(1 172)	0	(1 172)
Endettement net	21 391	4 993	29 751

Quant aux provisions, elles concernent notamment les provisions retraites (0,8 million d'euros), des provisions pour risques liés aux litiges avec des actionnaires minoritaires, et des litiges commerciaux et prud'homaux.

	Provisions mars 2019	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Provisions mars 2020
Litige Fiscal	4 992	112	4 683	88	332
Litige Actionnaires Minoritaires	0	49	0		49
Divers	16	0	2		14
Provisions pour risques et litiges	5 008	160	4 685	88	395
Litiges prud'homaux	350		183	17	150
Litiges Commerciaux	290	0		140	150
Litiges Urssaf	236	0	128	23	85
Autres Litiges	526	0	128	163	235

Les dettes fiscales concernent surtout de la TVA.

L'opération financière (ORNAN) de février 2019, a permis à la Société de faire face à ses obligations financières durant l'exercice. Le plan de trésorerie a été établi, en tenant compte dans le calcul du fonds de roulement sur les 12 prochains mois, des échéances et obligations financières, notamment du remboursement des dettes bancaires. Les dettes fiscales et sociales ont fait l'objet de report et de demande d'étalement, dont des moratoires ont déjà été obtenus. N'ont pas été tenus compte dans le calcul du fonds de roulement, à ce stade, les risques dont les issues restent encore aléatoires quant à leurs dates d'exigence et/ou l'estimation réelle de leurs montants. Une analyse de l'impact de ces litiges sur le plan de trésorerie est indiquée dans le paragraphe 6.6.4.

Le Groupe a mis en place depuis septembre 2019 la restructuration de ses coûts de fonctionnement, de manière drastique, afin d'alléger les coûts de structure. La pandémie a par ailleurs impacté la situation financière de la Société, et dans ce contexte, elle a pu mettre en place les différentes mesures proposées par l'exécutif français. Et pour renforcer de manière durable le fonds de roulement de la Société, elle a signé le 2 juillet 2020, une lettre d'intention engageante pour un financement obligataire pouvant aller jusqu'à 10 millions d'euros. Le degré de criticité de ce risque est estimé élevé sur le court terme.



Risque sur le cours de l'action.

La vente massive sur le marché d'un certain nombre d'actions de la Société ou de BSAR A consécutivement à leur attribution, ou le sentiment que de telles ventes pourraient intervenir, pourraient avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société ou sur le cours des BSAR A, GECL International ne peut prévoir les éventuels effets sur le cours des actions ou sur le cours des BSAR A des ventes sur le marché d'actions ou de BSAR A.

La cession des Actions Nouvelles par le porteur des ORNAN ou des BSAR YA est susceptible d'avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société. La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le prix de marché des actions de cette cession. Compte tenu de la situation de la trésorerie de la société, il est probable que la conversion des ORNAN en actions nouvelles soit privilégiée, ce qui entraînerait une dilution importante des actionnaires historiques. Par ailleurs YA Global Lp n'a pas vocation à garder les actions nouvelles issues de la conversion, celles-ci étant destinées à être cédées sur le marché à brève échéance, ce qui aurait pour effet de peser sur le cours de bourse. Il est rappelé que des 400 ORNAN émises en février 2019, il reste à convertir 80 ORNAN au 24 juillet 2020. Une lettre d'intention engageante a été signée le 2 juillet 2020, pour un financement obligataire complémentaire de 1 000 ORNAN, ce qui va impacter le cours.

Dans ce contexte, aucune assurance ne peut être donnée quant au maintien de la corrélation entre le cours de bourse des actions de la Société et le prix d'exercice des BSAR A. En conséquence, le cours de bourse des actions à provenir de l'exercice des BSAR A est susceptible d'être inférieur au cours de bourse constaté au moment de la fixation du prix d'exercice, voire inférieur au prix de souscription par action lui-même. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant à la possibilité pour les investisseurs de revendre les actions à provenir de l'exercice des BSAR A à un prix supérieur ou égal au prix de souscription par action résultant de l'exercice desdits BSAR A. Le degré de criticité de ce risque est élevé sur le court, et moyen termes.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage. Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement. Le délai de règlement usuel est de 60 jours. Les créances pouvant présenter des pertes attendues font l'objet de provisions sans attendre le dépassement de délai de règlement. C'est ainsi que les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par le coût amorti de chaque actif financier figurant au bilan. La Société estime qu'elle est moyennement exposée sur ce risque sur le court et moyen termes.



Risques liés au remboursement des ORNAN et aux BSAR YA attachés aux ORNANE du précédent contrat.

Les évènements constitutifs de défaut, qui peut obliger la Société à rembourser les ORNAN non converties en principal et intérêts, sont :

- défaut de paiement par la Société du principal dû au titre des ORNAN à sa date d'exigibilité;
- non-respect ou inexécution par la Société de tout engagement qu'elle a pris au titre des ORNAN;
- défaut de paiement par la Société du prix d'acquisition des ORNAN et des BSAR YA rattachés aux ORNANE qu'elle est tenue d'acquérir en conséquence de son éventuelle incapacité d'émettre des Actions Nouvelles sur Conversion ou des Actions Nouvelles sur Exercice;
- retrait de la cote sur Euronext Paris des actions de la Société ou suspension de leur cotation (à l'exception de toute suspension temporaire à la demande de la Société inférieure à 5 jours de bourse);
- inexactitude ou tromperie matérielle des déclarations et garanties données par la Société;
- défaut de paiement supérieur à 1 million d'euros, autrement que de bonne foi, de toute dette financière ou garantie de dette financière de la Société ou non-respect ou inexécution par la Société de tout engagement qu'elle aurait pris au titre de ces dettes ou garanties, non contestées de bonne foi, qui entraînerait leur exigibilité anticipée;
- suspension ou arrêt volontaire par la Société de tout ou partie de ses activités significatives, cession de tout ou partie de ses actifs significatifs, ouverture d'une procédure collective ou similaire à l'encontre de la Société;
- condamnation au paiement par la Société d'une somme supérieure à 150.000 euros, non susceptible d'appel ;
- annonce publique d'un changement de contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce;
- non-respect par la Société, ses filiales, mandataires sociaux, agents, employés ou conseils professionnels de toute loi relative à la corruption, à la lutte contre le blanchiment d'argent ou à des sanctions Internationales.

Ces éléments constituent des conditions habituelles, pour ce type d'opération. Néanmoins, le recours de la Société à ce financement, a pour but de pérenniser sa situation financière, ce qui devrait limiter ces risques. L'exposition de la Société a ce risque est donc moyenne sur le court et moyen termes.

Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International.

En k€	Mars,20			Mars.19
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine ⁽¹⁾	17 200	17 200		17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune ⁽²⁾	500	500		871
Garantie sur emprunts bancaires ⁽³⁾	340	138	202	1 382
Engagements hors bilan	18 040	17 838	202	19 453



(1) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le Groupe et la Région.

(2) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2020. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

(3) L'emprunt Caisse d'Epargne IDF, de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,3 million d'euros) est garanti par un nantissement des titres Amundis.

Le degré de criticité de ce risque est estimé « moyen » à court terme. A long terme, selon les issues des procédures évoquées sur le point n° 1, le degré de criticité peut évoluer.

Risque de taux

Le risque de taux porte uniquement sur une partie de l'endettement bancaire du Groupe (l'emprunt BNP) et les avances sur créances cédées au factor, les autres dettes financières (crédit-vendeur, option de rachat, dettes vis-à-vis d'actionnaires, avances liées à des ORNAN non encore converties) n'étant pas soumises à des taux d'intérêts variables.

Ce risque s'est considérablement réduit du fait du remboursement des emprunts à hauteur de 0,9 million d'euros cette année et qu'aucun nouvel emprunt bancaire n'a été souscrit.



En k€	Mars.20			Mars.19
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	Total
Dettes Loyers	3 319	674	2 645	
Dettes Bancaires ⁽¹⁾	1 465	744	722	2 388
Autres dettes financières	450	450		565
Crédit Vendeur	700		700	700
"Put"	2 750		2 750	2 750
ORNAN	1 081	1 081		3 646
Factor ⁽²⁾	3 028	3 028		3 097
Découverts et autres	1 023	1 023		1 022
Dettes financières	13 816	6 999	6 817	14 168
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>6 999</i>	<i>6 999</i>		<i>9 536</i>
<i>dont long terme</i>	<i>6 817</i>		<i>6 817</i>	<i>4 632</i>
Disponibilités et assimilés	(1 172)	(1 172)		(3 992)
Endettement (Trésorerie) Net(te)	12 644	5 827	6 817	10 175

(1) Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunts détaillés ci-dessous :

- l'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,3 million d'euros) porte intérêt au taux fixe de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. La date d'échéance est juillet 2021,
- l'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 1,1 million d'euros) au taux fixe de 3,68% est également comptabilisé au 31 mars 2020. La date d'échéance est décembre 2021 (soit 15 échéances trimestrielles),

(2) Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de factoring avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN Finance, Groupe EOLEN, AMUNDIS, ETUD Integral et ALLIANCE SERVICES Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

En conclusion, GECl International estime être peu exposée au risque de taux, à court, moyen ou à long terme.

Risque de change

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

Une analyse de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe est principalement causé par :



- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECl Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et AS+ Canada (Canada) ;
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECl Ltd) ;
- le Résultat net des filiales étrangères (essentiellement le Brésil et l'Afrique du Sud)

Le chiffre d'affaires de la filiale au Brésil est de 22,4 millions de Réal Brésilien (BRL) pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2019 à mars 2020), soit 4,8 millions d'euros. La baisse des taux a été significative entre la fin mars 2019 et fin mars 2020 (impact de -5 % sur le taux moyen et -23 % sur le taux de clôture).

Le chiffre d'affaires de la filiale GECl Ltd qui a son activité en Afrique du Sud est de 1 million de livres pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2019 à mars 2020), soit 1,16 millions d'euros. La variation des taux a été peu significative entre la fin mars 2019 et fin mars 2020 (impact -0.8 % sur le taux moyen et -3 % sur le taux de clôture).

Le tableau de change utilisé est le suivant

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2019/2020	Taux moyen 2018/2019
Royaume Uni - GBP	1,12812	1,16509	1,14294	1,13381
Inde - INR	0,012063	0,012867	0,01268	0,01235
Brésil - BRL	0,17544	0,22797	0,21626	0,22829
Israël - NIS	0,25629	0,24531	0,25599	0,23730

Le Groupe estime que le degré de criticité est moyen sur le court, moyen et le long terme.

5.2. Risques liés à l'activité et l'organisation de la Société

Risques liés au marché et à la concurrence

Le marché dans lequel évolue le Pôle Conseil en Technologie est très concurrentiel, notamment dans les principaux pays où le Groupe est présent (Brésil, Angleterre, Israël, Afrique du Sud).

Ce marché se concentre de plus en plus, avec de moins en moins d'acteurs, et le référencement devient une étape obligée pour collaborer avec les grands groupes industriels.

Cette concurrence entre les acteurs pourrait entraîner une baisse des prix et des marges des prestations de la Société et par conséquent de ses bénéfices.

Pour faire face à cette concurrence, GECl International se spécialise sur des niches où ses compétences sont reconnues (notamment les métiers de la structure et l'intégration de systèmes), élargit sa gamme de services à forte valeur ajoutée, et améliore sa compétitivité en travaillant sur des alliances commerciales et/ou capitalistiques.

Le Groupe a souhaité conserver l'ADN des sociétés acquises : EOLEN et ETUD Integral. Ces marques ont acquis au cours des dernières années une solide reconnaissance dans leur savoir-faire respectif. Le Groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de clients récurrents dont la majorité sont des acteurs majeurs des marchés ciblés par le Groupe. L'expérience et la présence auprès de ces prescripteurs sont des atouts indéniables pour le Groupe. Néanmoins, le Groupe déploie tout son effort d'une part, sur ses programmes R&D (avec la solution HPC) et



d'autre part, sur la recherche de partenariats technologiques grâce à une veille permanente. Le risque est donc sur une baisse cyclique du chiffre d'affaires quand une technologie arrive à maturité, mais elle peut être limitée par l'arrivée de nouvelles technologies. Les ESN (Entreprises des Services du Numérique) concurrentes sont soumises aux mêmes problématiques.

Dans le domaine de l'automobile, la crise que traverse ce secteur, accroît l'utilisation par les grands acteurs de sous-traitants. L'atout majeur de notre filiale est la reconnaissance de son savoir-faire, mais aussi dans sa structure et son organisation, qui lui donne une agilité, qui peut faire la différence par rapport à ses concurrents.

Le degré de criticité de ce risque est estimé « élevé » à moyen et long termes.

Risques liés à la conjoncture

Au même titre que l'ensemble des acteurs des services numériques, le Groupe est exposé au ralentissement de la croissance des marchés sur lesquels il est présent. Par ailleurs, la santé de certains secteurs d'activité et l'intensité des investissements de R&D, notamment dans le secteur automobile, ont une incidence directe sur la marche des affaires du Groupe. Le Groupe veille à réduire sa dépendance vis-à-vis d'un client spécifique, ainsi que de suivre la situation financière de ses clients. Pour faire face à la rationalisation des politiques d'achats dans certains grands groupes industriels, le Groupe capitalise sur son positionnement de spécialiste, sa capacité à répondre à des projets et sa maîtrise des technologies.

La Société estime que ce risque est assez élevé sur le court et moyen termes.

Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients

La stratégie du Groupe est aujourd'hui axée sur un accroissement de sa clientèle, sur une extension des activités dans des secteurs connexes, et enfin sur la valorisation de son savoir-faire et de sa connaissance des marchés internationaux au travers d'une offre de concepts et de projets en partenariat industriel.

Cette stratégie de développement devrait donner au Groupe une diversification beaucoup plus importante. Par ailleurs, le Groupe fait valoir son savoir-faire et ses relations privilégiées auprès des prescripteurs majeurs, pour entretenir une identité forte des marques EOLEN et ETUD Integral. Cela lui permet d'intégrer de nouveaux clients et de développer de nouveaux référencements tout en renforçant ses positions auprès de ses clients historiques.

Le tableau ci-dessous indique le poids des clients sur chaque UGT :

	Transformation Digitale		Conseil en Technologie		
	France	Brésil	France	Afrique du Sud	Israël
TOP 3	58%	94%	43%	100%	100%
TOP 5	70%	97%	66%	100%	100%
TOP 10	83%	100%	89%	100%	100%

Le Groupe multiplie également ses référencements pour conforter son chiffre d'affaires auprès de grands donneurs d'ordre et lui assurer une stabilité/croissance de ses activités.

Ce risque est considéré comme « moyen » par la Société à moyen et long termes.



Risques de bonne fin sur les opérations au forfait

Ces risques concernent, dans le conseil et le service en haute technologie, les contrats au forfait. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'une prestation correspondant au cahier des charges initial émis par le client, et ce dans des délais et pour une somme forfaitaire négociée lors de la signature du contrat.

La gestion des risques sur contrat repose sur un management de programmes qui intègre des prévisions régulières, une replanification des ressources hebdomadaires et une distinction précise des réalisations qui relèvent soit du cahier des charges initial, soit de travaux complémentaires hors forfait facturables séparément.

Des clients historiques peuvent exiger la mise en place de tels contrats. Si tel est le cas, le Groupe s'assure que le forfait recouvre les dépenses qui devraient être engagées, que le projet est faisable dans les temps impartis en tenant compte d'aléas éventuels. La renégociation des contrats en Afrique du Sud est dans ce cas précis. Par ailleurs, les activités portées par le Groupe EOLEN sont moins exposées à ce risque, seule la solution HPC est proposée en contrat au forfait, les autres activités font surtout de l'Assistance Technique (contrats en Régie). Concernant la filiale ETUD Integral, la gestion de projets concerne moins de 50% de leurs activités à ce jour. Néanmoins, le Groupe est attentif aux propositions commerciales ainsi que leurs suivies dès le moment où les projets sont gagnés. Le Groupe multiplie la sensibilisation des acteurs, et le contrôle concernant ces projets. Le Groupe est exposé dans une moindre mesure à ce risque à court, moyen et long termes.

Risques en cas de croissance externe

La Société a réalisé plusieurs opérations de croissance externe significatives ces dernières années.

Ces expériences passées démontrent qu'il n'est pas exclu que le Groupe puisse connaître dans le futur, des difficultés d'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces risques sont notamment liés aux coûts cachés : litiges non identifiés, engagement hors bilan divers, fuites de cerveaux. Ces risques peuvent être liés également à des efforts importants de financement si la société intégrée est en difficulté financière. Néanmoins, ces risques sont souvent identifiés au cas par cas selon la situation financière de la société intégrée. Le Groupe se fait souvent accompagner dans l'analyse des données opérationnelles, juridiques et financières, pour limiter les imprévus.

Le Groupe poursuit sa stratégie de partenariats ou alliances capitalistiques afin de trouver des synergies à ses nouvelles activités et/ou consolider ses positions sur des marchés ciblés. La Société estime être moyennement exposé à ce risque à court, moyen et long termes.

Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés

Si le Groupe venait à perdre certains de ses salariés, son activité pourrait en être négativement affectée. Toutefois, ce risque a été largement atténué par l'organisation de la Société et sa structure de management qui avaient été considérablement renforcées au cours des précédents exercices, ainsi que par l'importance des effectifs, réduisant fortement la dépendance à un petit nombre de salariés clés.

Le Groupe a su s'entourer au fil des années de collaborateurs et de dirigeants, dont la compétence managériale et technique est reconnue par les clients de premier plan. Elle a ainsi



développé un réseau étendu dans son secteur d'activité, qui lui permet de réagir rapidement en cas de départ d'hommes clés.

Une analyse approfondie est apportée lors des rapprochements capitalistiques. L'identification des personnes clés est primordiale, et l'analyse du contrôle interne permet d'accélérer cette identification et de dégager ainsi des risques éventuels et d'apporter des solutions.

Certains postes ont dû être externalisés pour des soucis de coûts. Cette stratégie n'a pas altéré la qualité de ses services. Le Groupe compte s'appuyer sur cette équipe réduite afin de respecter le plan de réduction de coûts. La Société estime être moyennement exposé à ce risque à court, moyen et long termes.

Risques associés au développement International

GECI International intervient sur la scène Internationale depuis plus de 25 ans. Le Groupe a développé un grand savoir-faire, en particulier dans sa capacité à conduire et réaliser des projets mobilisant en cas de besoin ses différents bureaux en parallèle. Le développement de l'International est une option importante dans le redéploiement stratégique du Groupe, notamment concernant l'Inde et l'Afrique du Sud. Depuis l'acquisition du Groupe EOLEN, le Groupe a étoffé son implantation grâce à la filiale établie au Brésil (AS+ Do Brasil), dont l'activité est bien implantée depuis 10 ans.

Le Groupe pourrait se trouver confronté à des risques inhérents à tout développement International, comme les modifications imprévisibles, par les autorités de contrôle, des restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, la difficulté à gérer des opérations à l'étranger, les différences de standards technologiques entre les pays, les lois et les pratiques en matière sociale de certains pays, les délais dans les conditions de paiement, les problèmes d'encaissement, les instabilités politiques, les réductions saisonnières d'activité et l'imposition d'éventuels impôts et taxes non prévus. Ces facteurs de risque pourraient avoir un effet négatif sur les opérations Internationales du Groupe et donc sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière. Aujourd'hui, le Brésil est dans une situation économique délicate, mais l'ancrage de l'activité brésilienne du Groupe au sein de ses donneurs d'ordre, amoindrit le risque. La Société estime être moyennement exposé à ce risque à court, moyen et long termes.

Risques liés aux fournisseurs ou aux technologies utilisées

Pour la branche Ingénierie, les technologies externes utilisées par le Groupe sont principalement des logiciels de conception, maillage et calcul de structures. Concernant les nouveaux pôles portés par les filiales du Groupe EOLEN, les logiciels utilisés sont des logiciels de programmation et de conception. Le Groupe est attentif aux évolutions technologiques et fait une veille stratégique sur des start-up qui pourraient jouer un rôle dans ces domaines. Le Groupe s'appuie sur des logiciels standards du marché faisant référence dans ses secteurs d'intervention et correspondant aux besoins exprimés par ses clients. Le Groupe à ce jour, n'est pas exposé à un risque immédiat ou à moyen terme.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des matières premières et autres actifs. De par son activité, le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque, malgré l'élargissement de ses activités à court, moyen et à long termes.



Risques liés à l'environnement

Les activités d'ingénierie du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance et à limiter les déplacements. L'environnement fait partie des sujets sur lesquels le Groupe entend axer ses efforts de développement futur. Le degré de criticité est considéré comme faible à court terme, mais peut évoluer sur le long terme.

5.3. Risques juridiques

Propriété intellectuelle

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur. La société estime donc son exposition à ce risque extrêmement faible.

Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est partie à un certain nombre de contentieux dans le cadre de la conduite normale de ses affaires.

La Direction Juridique Groupe recense pour toutes les sociétés du Groupe l'ensemble des litiges et des risques identifiés (nature, montants, procédure, niveau de risques), en fait un suivi régulier, croise ces informations avec celles détenues par la Direction des Services Financiers et en rend compte régulièrement au Conseil d'Administration mais également au Comité d'audit et aux Commissaires aux comptes.

Le Groupe a passé, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques. Les litiges qui seront évoqués ci-après sont le plus significatifs.

a) Les litiges liés à l'activité aéronautique du Groupe :

- **Le litige opposant la Société à la Région Grand Est :** Dans le cadre du développement du programme Skylander en Région Lorraine, le Conseil Régional a passé avec la société SKY AIRCRAFT une convention d'engagement partenarial en juin 2010, prévoyant le versement d'une subvention de 9,1 millions d'euros liée à l'installation de l'activité dans la Région. Suite aux difficultés de financement du programme, le Conseil Régional a octroyé en décembre 2011 une avance remboursable de 7 millions d'euros. Enfin le 30 janvier 2012 la société SKY AIRCRAFT a reçu la somme de 5 millions d'euros au titre d'une convention d'avance de trésorerie pour permettre la continuité de l'exploitation. Faute d'avoir pu bénéficier des financements complémentaires nécessaires à la réalisation complète du programme, la société SKY AIRCRAFT s'est déclarée en état de cessation de paiement et une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 4 octobre 2012, qui a abouti à la liquidation judiciaire de la société le 16 avril 2013. A compter de décembre 2012, le Payeur Général de Lorraine a appelé en garantie la société GECI International pour le remboursement des sommes versées à la société SKY AIRCRAFT. La société GECI International a assigné le Conseil Régional, le Président du Conseil Régional et le Comptable du Conseil devant le Tribunal de Grande Instance de Metz, afin de faire constater qu'elle n'est pas tenue du remboursement desdites sommes.



Néanmoins, doit être souligné l'existence d'un protocole d'accord conclu en date du 13 février 2014, et homologué le 3 mars 2014, dont il résulte que :

- si le Tribunal faisait droit aux demandes de la société GECI International, le Conseil Régional serait irrecevable ou mal fondé à solliciter le remboursement des sommes versées, et devrait en outre, restituer la somme de 4 millions d'euros perçue en application du protocole.
- si le Tribunal rejetait les demandes de la société, alors le remboursement serait, en vertu de ce protocole, limité à 10% du résultat annuel net de la société GECI International.

Le contentieux sur le bien-fondé de la créance de la Région Lorraine est toujours pendant devant le Tribunal de Grande Instance de Metz. La Société a décidé, sur conseil de ses avocats, et au regard des arguments développés, de ne pas passer de provision au titre de ces avances remboursables. En revanche, le montant de 17,1 millions d'euros (21,1 – 4) figure dans les engagements hors bilan.

- **La procédure introduite par des actionnaires de GECI AVIATION :** La Société GECI International a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par 13 actionnaires, pour diffusion d'informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme SKYLANDER, et qui sollicitent au titre de leur indemnisation la somme de 1,92 million d'euros. Le 2 mars 2020, le tribunal judiciaire de Paris a rendu son jugement pour une condamnation pour un montant total de 0,55 million d'euros. Le Groupe a fait appel de cette décision le 6 mars 2020. Compte tenu des éléments juridiques développés (fondements juridiques des demandes erronés), de la jurisprudence applicable, des éléments matériels du dossier, et de l'état d'avancement de la procédure, une provision de 0,05 million d'euros a été comptabilisée.

b) Les litiges nés directement de l'acquisition du Groupe EOLEN :

- **Le litige Prud'homal opposant la société ALTONA International au cédant des sociétés EOLEN** Le cédant des sociétés EOLEN a été licencié pour faute lourde le 21 octobre 2015 par la société ALTONA International. Il a saisi le Conseil des Prud'hommes de la contestation de son licenciement (réclamant à ce titre 0,6 million d'euros) ainsi que du paiement d'une garantie d'emploi de 5 ans (réclamant à ce titre 1,3 million d'euros). Par jugement en date du 30 juin 2017, le Conseil des Prud'hommes a rejeté les demandes fondées sur la prétendue garantie d'emploi, mais a retenu le caractère *sans cause réelle et sérieuse* du licenciement. A ce titre, la société ALTONA International a été condamnée à verser au cédant des sociétés EOLEN la somme totale de 0,05 million d'euros, sur la somme de 0,6 million d'euros sollicitée. Tant le cédant des sociétés EOLEN que la société ALTONA International ont interjeté appel, et la prochaine audience est fixée au 4^{ème} trimestre 2020. La société, confiante sur l'issue de la procédure d'appel, n'a provisionné aucune somme sur ce litige.

- **Les litiges opposant la société ANTHEA et son dirigeant aux sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN sur la validité de la cession et ses conséquences :** Par acte du 19 novembre 2015 la société ANTHEA et son dirigeant ont saisi le Tribunal de Commerce de Paris, à titre principal, de la nullité de la cession du Groupe EOLEN, réclamant une somme de 3,6 millions d'euros au titre de dommages et intérêts, et à titre subsidiaire, de l'exécution forcée de la cession, réclamant dans cette hypothèse, outre des indemnités, le paiement de 5 millions d'actions de GECI International ainsi que 3 millions d'euros au titre du rachat des parts détenues dans la société ALTONA International.



Les sociétés GECI International et ALTONA International ayant découvert immédiatement après l'acquisition du Groupe l'existence de redressements fiscaux et de contentieux qui leur avaient été dissimulés, mais également d'éléments remettant en cause gravement la valorisation de la société (certains ayant donné lieu au dépôt de plaintes pénales), ont formé des demandes reconventionnelles fondées sur les manœuvres dolosives affectant le prix. La société Groupe EOLEN, intervenante volontaire dans la procédure, sollicite également l'indemnisation de ses préjudices. La somme globale sollicitée par le Groupe s'élève à 14 millions d'euros.

Le Tribunal de Commerce de Paris avait rejeté toutes les demandes des parties le 25 novembre 2016 et les sociétés concernées avaient interjeté appel de la décision. La Cour d'Appel de Paris a ordonné une expertise le 13 novembre 2018 portant sur les comptes de la société présentés à la cession. Le rapport de l'Expert était prévu pour février 2020, mais la Cour d'appel de Paris, par une ordonnance du 3 mars 2020, a étendu la mission de l'expert judiciaire sur tous les redressements fiscaux notifiés au titre des exercices 2009 à 2014 à la société Groupe EOLEN et ses filiales pour un montant total de 6,2 millions d'euros. La procédure devant la Cour d'Appel reprendra après la remise du rapport. La somme de 3,45 millions d'euros, correspondant au paiement du prix, est enregistrée au passif du Groupe (2,75 millions au titre de l'option de rachat de titres d'ALTONA International + 0,7 million d'euros au titre du crédit vendeur).

- **Le volet pénal de l'affaire :** La société ANTHEA et son dirigeant ont fait citer la société GECI International et la société ALTONA International devant une juridiction pénale et sollicitent la réparation d'un préjudice moral allégué. Une audience était fixée en mars 2020 qui a étendu la mission de l'expert judiciaire. Ce litige s'inscrit dans la continuité de celui portant sur l'acquisition du Groupe EOLEN, et les Sociétés contestent fermement les accusations. Les procédures sont en cours. Compte tenu du contexte, la société GECI International a choisi de ne rien provisionner.

c) Les litiges résultant de la reprise du Groupe EOLEN :

- **Les litiges opposant la société aux anciens Commissaires aux Comptes :** Les sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont assigné en responsabilité pour faute les Commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes du Groupe EOLEN clos au 31 décembre 2014, ainsi qu'en relèvement de leurs fonctions.. Concernant le relèvement de leurs fonctions, la Société s'est désistée et a dédommagé les trois commissaires aux comptes pour un montant total de 25K euros. La procédure est en cours pour la responsabilité pour faute.

- **Le litige opposant la société Groupe EOLEN aux actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES Plus :** Neuf anciens actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES Plus contestent le refus de mise en œuvre de la clause de complément de prix et le recours à une garantie de passif par l'ancienne Direction de Groupe EOLEN, au titre du protocole de cession de décembre 2011. Un expert a été désigné le 12 juin 2018 aux fins d'examiner les comptes et déterminer le résultat d'exploitation de l'année 2012 servant de base de calcul au complément de prix. L'Expert a rendu son rapport début juillet 2019 : il écarte un certain nombre de retraitements comptables, révisé le résultat d'exploitation 2012 et fixe le complément de prix à 0,5 million d'euros. Suite à cette expertise les anciens actionnaires ont obtenu une saisie conservatoire portant sur une somme de 0,5 million d'euros. La Société a donc décidé de provisionner cette somme. Le litige s'est terminé sur un accord (impact 0,5 million d'euros).

- **Les litiges opposant la société aux prestataires et/ou fournisseurs du Groupe EOLEN antérieurs à la cession :** Une société sollicitée en 2010 par la société EOLEN Finance en qualité d'agent commercial a assigné la société dans une première procédure aux fins de la faire condamner à l'indemnisation d'une rupture abusive de son contrat, au paiement de



commissions et factures, et dans une seconde procédure en communication de pièces sous astreinte. La Cour d'Appel de Versailles est aujourd'hui saisie des deux aspects du litige. La médiation ordonnée par la Juridiction s'est déroulée au cours de l'exercice mais n'a pas abouti à un accord. A la prochaine audience du Cour d'Appel, une expertise pourrait être ordonnée face à la complexité du sujet. La société a d'ores et déjà réglé 0,15 million d'euros à la société en cause. Une provision supplémentaire de 0,15 million d'euros a été comptabilisée pour ces deux dossiers.

- Le litige opposant le Groupe EOLEN à un établissement bancaire : Un établissement bancaire a assigné la société Groupe EOLEN afin d'obtenir le paiement de la somme de 0,98 million d'euros due au titre d'un découvert antérieur à son acquisition par la société GECl International. Compte tenu des graves manquements contractuels de la Banque commis dans le cadre de sa relation avec la société, cette dernière forme des demandes reconventionnelles d'indemnisation s'élevant à 4,6 millions. L'affaire est toujours au stade de la mise en état. La somme sollicitée par la Banque figure bien au passif de la société.

d) Les litiges propres à la société GECl International :

Une société avec laquelle des discussions avaient été engagées en 2015 sur un éventuel rapprochement sollicite une indemnisation à hauteur de 0,2 million d'euros pour rupture abusive des pourparlers. La société GECl International a formulé des demandes reconventionnelles à hauteur de 0,6 million d'euros au titre de l'indemnisation des frais engagés dans le cadre de ce projet et dans la procédure. Compte tenu du contexte de ce dossier, aucune provision n'a été enregistrée. Ce litige a été plaidé le 13 juin 2019, et la décision est intervenue le 5 juillet 2019. La société a été condamnée au paiement de 0,1 million d'euros et a interjeté appel.

e) Les litiges en droit social :

Hormis le dossier prud'hommal lié à l'acquisition des sociétés EOLEN évoqué dans le point b), les autres dossiers sont en cours de d'instruction à divers niveaux d'avancement. La provision totale comptabilisée par la Société est de 0,15 million d'euros. Pour les sociétés EOLEN, les trois dossiers sont en appel pour le premier semestre 2021. La somme provisionnée est de 0,03 million d'euros.

Concernant la société ETUD Integral, un litige est également en cours, et une somme de 0,04 million d'euros a été provisionnée.

Enfin, concernant la société GECl International, il subsiste un dossier en appel, le reste ayant été clôturé. La Société reste confiante sur l'issue favorable du dossier restant.

Le Groupe estime que les montants déjà provisionnés sur chaque dossier correspondent aux risques probables et sont suffisants eu égard aux avancements de ceux-ci.

f) Les Contrôles fiscaux :

Le Groupe EOLEN et ses filiales ont déposé entre 2009 et 2015 des demandes auprès de l'Administration Fiscale aux fins de bénéficiaire de Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Ces demandes ont abouti à des réponses totalement ou partiellement favorables. Par la suite, ces octrois de CIR ont fait l'objet de vérifications, et parfois de redressements.

L'évènement notable survenu au cours de cet exercice est l'aboutissement d'une discussion engagée avec l'Administration Fiscale en vue de trouver une solution globale et exhaustive aux redressements majeurs. Ce choix du Groupe avait comme objectifs de contrôler l'issue des dossiers (en évitant l'aléa judiciaire), de limiter les coûts de représentation dans les procédures, et d'assainir sa situation à l'égard de l'Administration, tout en préservant l'activité.



Cette discussion a abouti à un accord en mai 2019, portant le redressement total de plus de 6 millions d'euros à un montant global de 4,2 millions d'euros. La somme globale des remboursements engendrés cet accord s'élève à 2 millions d'euros. Cet accord prévoit un règlement de 25% (0,5 million d'euros) à la signature, puis un échelonnement sur 12 mois (0,12 million d'euro par mois). Des compensations avec des CIR postérieurs validés ont été effectués. Le plan de remboursement de ces sommes figure au plan de trésorerie du Groupe. Cet accord a été articulé comme suit :

Pour la société EOLEN Finance :

Les CIR déclarés des années 2009 à 2012 (pour un montant de 2,34 millions) ont été redressés pour un montant de 1,37 million d'euros. La société a toujours considéré que les CIR étaient bienfondés pour un montant de 0,62 million d'euros. La négociation avec l'Administration Fiscale a abouti à la reconnaissance du bienfondé de la déclaration à hauteur de 0,62 million d'euros, à la révision du montant du redressement à hauteur de 0,75 million d'euros et à l'application d'une remise gracieuse de 0,1 million d'euros. Un impact résultat de 0,1 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

Les CIR déclarés au titre des années 2013 à 2015 (pour un montant de 1,23 million) ont fait l'objet d'une vérification qui a abouti à une proposition de rectification visant un redressement intégral, accompagné de pénalités pour un montant global de 1,7 million d'euros. Dans le cadre de la négociation engagée avec l'Administration Fiscale, le redressement serait limité à la somme de 1,33 million d'euros, étant précisé que ces CIR n'ayant pas été versés intégralement, l'impact trésorerie se limiterait à 0,69 million d'euros. De plus, l'Administration Fiscale a consenti une remise gracieuse supplémentaire à hauteur de 0,11 million d'euros. Un impact résultat de 0,01 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

Pour la société EOLEN Energie :

Les CIR déclarés des années 2013 et 2014 ont fait l'objet d'un redressement total pour une somme de 0,21 million d'euros, et ce en raison de l'absence de production de justificatifs. Dans le cadre de la négociation avec l'Administration Fiscale, la société a accepté d'annuler ses déclarations de CIR. N'ayant pas été versées, ces sommes n'ont pas à être restituées. Un impact résultat de 0,21 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

Pour la Société ALLIANCE SERVICES Plus :

Les CIR octroyés des années 2011 à 2014 ont fait l'objet d'un redressement à hauteur de 2,48 millions d'euros. La négociation avec l'Administration Fiscale a abouti à la reconnaissance du bienfondé de la déclaration à hauteur de 0,39 million d'euros, à la révision du montant du redressement à hauteur de 1,99 million d'euros, étant précisé que ces CIR n'ayant pas été versés intégralement, l'impact trésorerie se limiterait à 1,06 million d'euros. De plus, l'Administration Fiscale a consenti une remise gracieuse supplémentaire à hauteur de 0,20 million d'euros. Un impact résultat de 0,53 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

Pour la société Groupe EOLEN :

Les CIR des années 2014 et 2015 ont également été redressés pour un montant de 0,34 million. Dans le cadre de la négociation, l'Administration Fiscale a consenti à l'abandon des pénalités



et remise gracieuse. Un impact résultat de 0,32 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

Toujours dans le même esprit d'assainissement et de contrôle de la situation financière, le Groupe a régularisé sa situation pour les redressements :

CIR 2012-2013 - société AMUNDIS :

Un protocole avec l'Administration Fiscale a officialisé l'annulation du CIR 2012, le retrait des pénalités et le remboursement échelonné du CIR 2013 de 0,27 million d'euros à compter de juin 2018 sur une période de 12 mois.

CIR 2009 à 2011 - société EOLEN :

Un protocole avec l'Administration Fiscale a prévu le remboursement échelonné de la somme de 0,17 million d'euros à compter d'août 2018 sur une période de 12 mois. Ce protocole a également inclus le redressement en matière d'impôt sur les sociétés visant l'année 2010, et portant sur la somme de 0,08 million d'euros.

La société GECl International a fait l'objet d'un redressement en matière d'impôts sur les sociétés et de taxe sur les salaires, à hauteur de 0,22 million d'euros, somme qui a été provisionnée.

5.4. Assurances

La principale couverture d'assurance regroupe la responsabilité civile professionnelle et la responsabilité civile exploitation de GECl International et de ses filiales à plus de 50%. Le plafond d'indemnisation est d'un maximum de 7,5 millions d'euros par année d'assurance en responsabilité civile exploitation et de 7,5 millions d'euros par année d'assurance en responsabilité civile professionnelle limité à 1 million d'euros pour ETUD Integral. L'assureur est Liberty Specialty Markets Europe SARL.

GECl International a également souscrit une assurance responsabilité civile pour ses mandataires sociaux et ceux de ses filiales, pour un plafond d'indemnisation de 2 millions d'euros par période d'assurance. L'assureur est Liberty Specialty Markets Europe SARL.

En outre, les sociétés du Groupe ont souscrit plusieurs multirisques bureaux.

Les risques couverts sont de façon générale, les dommages corporels (y compris intoxications alimentaires), matériels et immatériels confondus.

Au 31 mars 2020, le montant total des primes d'assurance versées est de 0,1 million d'euros, et lors du dernier exercice, le montant s'élevait à environ 0,1 million d'euros.

5.5. Le Contrôle Interne

Le Groupe a retenu la définition du contrôle interne mentionnée dans « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » - Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites en date du 22 juillet 2010.



Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du Groupe qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs;
- la fiabilité des informations financières;
- et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints. Dans le cadre du Groupe, la Société, en tant que société mère, veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la Société et ses filiales.

Organisation du contrôle interne et Activités de contrôle répondant à ces risques

Le Groupe s'est doté au cours des derniers exercices d'un ensemble de dispositifs de contrôle interne à la fois par la mise en place de notes de procédure, de systèmes d'information et de reporting/contrôle qui permettent de sécuriser les différentes étapes de l'activité tant d'un point de vue financier que juridique. Ces règles sont diffusées et appliquées de manière homogène pour toutes les filiales du Groupe.

La Direction Générale a veillé à la mise en place opérationnelle de ces dispositifs.

Le système de contrôle interne repose :

(i) d'une part sur le fait qu'à l'intérieur de chaque unité du Groupe opérationnelle ou fonctionnelle c'est le Directeur d'Unité seul qui a le pouvoir d'effectuer des actes de gestion.

La Direction Juridique du Groupe centralise l'ensemble des données juridiques. Des procédures juridiques, impliquant l'intervention de la Direction Juridique à différents niveaux des processus déjà existants, ont été mises en place, et notamment l'analyse des risques juridiques et la validation des dispositifs contractuels préalablement à toute conclusion de contrat (baux commerciaux, achats...).

La Direction Financière, se porte garante de la qualité des informations financières et s'assure avec les contrôleurs légaux que la Société respecte l'ensemble des règles qui régissent la comptabilité et la gestion d'une entreprise.

La Direction des Ressources Humaines est responsable des missions d'administration et d'expertise en la matière et également responsable du développement humain et social de l'entreprise.

(ii) d'autre part, sur un système de délégation encadrant les actes de gestion qui peuvent être pris au niveau des unités.

Systemes locaux
administrés en
fonction des
règles Groupe

- ❖ Outil Boond – Déclaration des temps par projets, autorisation des congés, gestion des projets, base des contrats commerciaux et base des collaborateurs, suivi financier d'activité,



- ❖ Outil de gestion - les bases CVaden, Monster, qui permettent une optimisation des recrutements et d'un contrôle sur l'ensemble des annonces passées ainsi qu'une globalisation de la fonction recrutement de toutes les unités du Groupe
- ❖ Administration des ventes, facturation et suivi des paiements,
- ❖ Comptabilité,
- ❖ Paie

Ce système est formalisé dans une note de procédure dont les principales rubriques sont les suivantes :

Domaine	Règle de contrôle interne
Contrats commerciaux	Pour les contrats cadres, les contrats inférieurs à 250.000 €, s'il s'agit d'un client habituel, seule la signature du Directeur d'Unité est nécessaire (modèles de contrat déjà approuvés en amont). Si les contrats ont un montant supérieur à 250.000 € et/ou que ceux-ci comportent des clauses susceptibles de faire courir un risque significatif au groupe, une revue technique, juridique et financière des services support et la double signature du Directeur d'Unité et le RAF de l'Unité sont nécessaires.
Contrats particuliers	Notamment pour les contrats de partenariat, MOU (Protocole d'Accord), Letter of Intent (Lettre d'Intention), Shareholders' Agreement (Pacte d'Actionnaires), Cooperation Agreement (Accord de Coopération/Collaboration), une revue technique, administrative, sociale, juridique et financière des services support et la signature du mandataire social est nécessaire.
Embauches, Licenciement	Préalablement au <i>hiring form</i> (formulaire d'embauche), un <i>requirement form</i> (formulaire de demande/besoin) est établi et permet de formaliser et de suivre les demandes. Pour les recrutements, intérim, consultants et licenciements productifs, les signatures du Directeur d'Unité concerné et de la Direction Générale est nécessaire. Pour les recrutements, interim, consultants et licenciements de personnel support, la signature du Directeur Général est nécessaire.
Achats	Pour les achats et investissements, contrats fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 2.000 EUR, la signature du Directeur Général est nécessaire après examen par le service support concerné.
Prise de congés et temps de présence.	Le Directeur d'Unité autorise les prises de congés et approuve les temps des personnes qui lui sont rattachées. Le Directeur Général autorise les prises de congés et approuve les temps des Directeurs d'Unités.
Déplacements et notes de frais	Le Directeur d'Unité autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des personnes qui lui sont rattachées.



	Le Directeur Général autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des Directeurs d'Unités. Il autorise également les <i>travel request</i> et approuve également les notes de frais des collaborateurs administratifs pour les montants unitaires supérieurs à 500 Euros.
Reporting	Le Directeur d'Unité, avec le support du Contrôle de Gestion est responsable de la production des reporting d'activité : <ul style="list-style-type: none"> - Une Business Review mensuelle comprenant des éléments business, finance, Pipe, programme management, RH... - Un Reporting financier mensuel pour la gestion et trimestriel pour la consolidation. - Un Reporting RH mensuel pour l'effectif et hebdomadaire
Trésorerie Centralisée	Le Directeur d'Unité est responsable du bon fonctionnement de la trésorerie centralisée pour son unité. Le Directeur Administratif et Financier informe régulièrement les unités de leur solde de compte et des opérations réalisées.
Signature bancaire et paiements	Le Directeur d'Unité est responsable des paiements effectués ou demandés notamment eu égard : <ul style="list-style-type: none"> - au respect de la réglementation (interdiction de remboursement d'amendes, de paiement sans justificatifs). - au suivi des commandes (non-paiement en double, reprise effective des acomptes versés, paiement pour des services reçus). - à sa capacité à démontrer que les dépenses ont été réalisées dans l'intérêt de la société. Le Directeur d'Unité rend compte en toute transparence en cas de demande.
Rémunérations	Le Directeur d'Unité est responsable du processus d'entretiens individuels annuels de son unité et de la préparation des augmentations individuelles. Le Directeur Général est responsable du processus d'entretiens individuels annuels pour les Directeurs d'Unités et de la validation des augmentations individuelles et des règles de remboursement sous forme de primes de toutes les personnes du groupe ainsi que des règles de détermination des bonus.
Budget Annuel	Le Directeur d'Unité est responsable de la préparation du budget annuel de son unité, avec le support du Contrôle de Gestion. La Direction Générale est responsable de l'approbation du budget et de la fixation des modalités de rémunération variable.
Gestion des contrats au forfait	Mensuellement, les Directeurs d'Unités qui exécutent des contrats au forfait rendent compte à la Direction Générale et à la Direction Financière, de l'état des contrats au forfait en cours et à venir. Une analyse régulière de l'avancement et de la projection de la terminaison doit être fournie, pour évaluer les risques de dépassements.
Référentiel Qualité	Le Directeur d'Unité est responsable de l'implémentation du référentiel qualité dans son unité.



	La Direction Générale est responsable de la définition de la politique qualité du Groupe.
--	---

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Les acteurs du contrôle interne se réunissent à minima une fois par an lors d'une revue de direction afin de s'assurer que les dispositions prévues demeurent pertinentes, adéquates et efficaces.

Les éléments de sortie de la revue de direction comprennent les décisions et actions relatives :

- à l'amélioration de l'efficacité du système de management de la qualité et de ses processus,
- à l'amélioration du produit en rapport avec les exigences du client,
- aux besoins en ressources.



Chapitre 6. Comptes Consolidés GECI International

6.1. Compte de résultat consolidé

Etat du résultat global		Comptes consolidés	
En k€	Notes	Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Chiffre d'affaires	6.7 / Note 1	25 536	29 723
Autres Produits courants		4	96
Coûts directs	6.7 / Note 2	(20 248)	(21 201)
Marge sur coûts directs		5 291	8 618
<i>% du chiffre d'affaires</i>		20,7%	29,0%
Coûts généraux et administratifs	6.7 / Note 3	(8 171)	(8 520)
Résultat opérationnel Courant		(2 880)	98
Autres Produits et Charges Opérationnels	6.7 / Note 4	(3 000)	(3 807)
Résultat opérationnel Net		(5 880)	(3 709)
Coût de l'endettement financier net	6.7 / Note 5	(537)	(226)
Autres charges et produits financiers	6.7 / Note 5	(82)	95
Résultat courant avant impôt		(6 499)	(3 839)
Impôts sur les bénéfices	6.7 / Note 16 - 17	(394)	21
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées		(6 894)	(3 819)
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées			
Résultat net		(6 894)	(3 819)
Attribuable aux propriétaires de la société mère		(6 449)	(3 035)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(445)	(784)
(en euros par action)		Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base		190 676 743	149 926 740
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué		261 672 329	262 687 583
Résultat net de base par action		(0,04)	(0,03)
Résultat net dilué par action		(0,03)	(0,01)
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		(0,04)	(0,03)
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		(0,03)	(0,01)

L'application de la norme IFRS 16 au 1er avril 2019 rend non immédiatement comparable la plupart des éléments du compte de résultat 2019-2020 avec ceux de 2018-2019 (cf : Notes Annexes 6.6.4).

Au 31 mars 2020, les bons de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites consenties, l'emprunt obligataire convertible en actions et les BSA attachés ainsi que les BSAR sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net. Le nombre total des éléments potentiellement dilutifs retenus s'élève à 70 995 587 actions.



Ce nombre d'actions se décompose comme suit :

- Nombre d'actions créées suite à la conversion d'ORNAN entre le 1^{er} avril 2020 et le 30 juillet 2020 : 14 333 332 actions.
- Nombre d'actions créées suite à l'exercice des BSAR A entre le 1^{er} avril et le 30 juillet 2020 : 3 859 actions.
- Nombre d'actions susceptibles d'être créées suite à la conversion de 75 ORNAN restantes, sur la base d'un cours de 0,02 euro : 37 500 000 actions.
- Nombre d'actions susceptibles d'être créées suite à l'exercice des 76 633 582 BSAR A restants, sur une parité de 1 pour 4 : 19 158 396 actions.

Au 31 mars 2019, le nombre retenu est celui du 31 mars 2020 (70 995 587) rajouté du nombre d'actions créées durant la période 2019/2020 (41 765 256), ce qui fait 112 760 843 (cf Note 6.6.18).

Les comptes consolidés 2019-2020 intègrent la société GECI Intec dans le domaine du Conseil en Ingénierie technique et informatique. La société a été immatriculée le 11 juin 2019 au Registre du Commerce et des Sociétés. Cette nouvelle filiale est détenue directement et à 100% par le Groupe GECI International.

Etat du résultat global	Comptes consolidés			
	en k€	Notes	Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Résultat de l'exercice			(6 894)	(3 819)
<i>Écarts actuariels</i>			(81)	(63)
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			(252)	(99)
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			20	149
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			(312)	(14)
Résultat global total			(7 206)	(3 833)
Attribuable aux propriétaires de la société mère			(6 702)	(3 018)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			(504)	(815)

L'application de la norme IFRS 16 au 1er avril 2019 rend non immédiatement comparable la plupart des éléments du compte de résultat 2019-2020 avec ceux de 2018-2019 (cf : Notes Annexes 6.6.4).



6.2. Etat de la situation financière

Etat de la situation financière	Comptes Consolidés			
	En k€	Notes	Avril.19-Mars.20	Avril.18-Mars.19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	6.7 / Note 6		7 479	9 469
Immobilisations corporelles	6.7 / Note 6		3 691	596
Actifs financiers non courants	6.7 / Note 6		574	580
Impôts différés	6.7 / Note 18		550	1 244
Total Actifs non-courants			12 294	11 888
Actifs sur contrats en cours	6.7 / Note 9			130
Clients et autres débiteurs	6.7 / Note 11		6 521	8 734
Actif d'impôt exigible	6.7 / Note 12		2 309	5 752
Autres actifs courants	6.7 / Note 12		2 660	3 861
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7 / Note 7		1 172	3 992
Total Actifs courants			12 662	22 471
Total Actif			24 956	34 359
PASSIF				
Capital			2 102	1 685
Primes et réserves			(565)	1 122
Primes liées au capital			66 622	64 989
Réserves consolidées part du groupe			(67 796)	(64 687)
Réserve de conversion			608	820
Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)			(6 449)	(3 035)
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère			(4 912)	(228)
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			(1 054)	(536)
Total des capitaux propres			(5 966)	(764)
Emprunts et dettes financières	6.7 / Note 7		6 817	4 632
Provisions non courantes	6.7 / Note 8		1 267	5 757
Impôts différés	6.7 / Note 18		275	629
Autres passifs non courants				3
Total Passifs non courants			8 359	11 021
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	6.7 / Note 7		6 999	9 536
Provisions courantes	6.7 / Note 8		385	876
Fournisseurs et autres créditeurs	6.7 / Note 14		4 787	3 111
Passif d'impôt exigible	6.7 / Note 15		669	361
Autres passifs courants	6.7 / Note 15		9 723	10 219
Total Passifs courants			22 563	24 102
Total des passifs			30 922	35 123
Total Passif			24 956	34 359

L'application de la norme IFRS 16 au 1er avril 2019 rend non immédiatement comparable la plupart des éléments du bilan 2019-2020 avec ceux de 2018-2019 (cf : Notes Annexes 6.6.4).



6.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En k€	Avril.19-Mars.20 (12 mois)	Avril.18-Mars.19 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE		
Résultat net consolidé	(6 894)	(3 819)
+ Amortissements et provisions	(2 263)	1 183
- Plus et Moins valeurs de cession d'immobilisations	38	11
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	(457)	
Augmentation de Capital par conversion des ORNAN	2 213	
Conversion des ORNAN	(2 670)	
- Intérêts payés	544	231
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	(342)	(712)
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	(9 373)	(3 105)
Impôts versés	3 546	1 636
Variation de stocks	136	(126)
Variation des créances exploitation	4 097	8 394
Variation des dettes exploitation	1 099	(8 009)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	5 333	260
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)		
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	(115)	(328)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		(32)
Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(115)	(296)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles		
Developpement Autofinancé		
Investissements d'exploitations nets	(115)	(328)
Encaissements liés aux cessions nets de la trésorerie cédée		
Décaissements liés aux acquisitions nets de la trésorerie acquise.		
Les investissements dans des placements		
Les cessions de placements.		
Emissions de prêt.		
Remboursements de prêts		
Décaissements liés aux acquisitions nets de la trésorerie acquise.		
Décaissements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières	6	(80)
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)		
Regroupement d'entreprises et variation de périmètre (*)	(10)	(14)
Investissements financiers nets	(4)	(94)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)		
Encaissement net sur augmentation de capital	1	5 095
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers		
Augmentation et diminution des actions propres	40	(68)
Apports en compte courant	200	
Variation nette des emprunts	(1 796)	(48)
Encaissement d'emprunt		6 879
Remboursement d'emprunt	(1 136)	(1 227)
Païement relatifs aux contrats de location (principal)	(660)	
Conversion des ORNAN		(5 700)
Intérêts payés	(530)	(237)
dont Intérêts nets remis aux contrats de location	(31)	
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)		
Variation des cours des devises	(55)	11
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées	(2 753)	3 120
Trésorerie d'ouverture	(126)	(3 246)
Variation de trésorerie	(2 753)	3 120
Trésorerie de clôture	(2 879)	(126)
dont disponibilités et quasi disponibilités	1 172	3 992
dont avances perçues de la société d'affacturage	(3 028)	(3 097)
dont autres (découverts...)	(1 023)	(1 022)

L'application de la norme IFRS 16 au 1er avril 2019 rend non immédiatement comparable la plupart des éléments du tableau de flux de trésorerie 2019-2020 avec ceux de 2018-2019 (cf : Notes Annexes 6.6.4). Par ailleurs, la conversion des ORNAN a été isolée dans la rubrique « Autres



éléments sans incidence de trésorerie » car elle ne génère pas de flux. L'exercice 2018/2019 n'a pas été retraité.

Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies, ressort à -0,5 million d'euros. La situation s'améliore entre les deux exercices de 0,7 million d'euros. Cette situation nette de trésorerie s'explique essentiellement par l'impact favorable de l'amélioration du BFR (+5,3 millions d'euros) notamment du fait du réajustement des créances CIR passées.

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement, ressort à -0,1 million d'euros qui correspond au renouvellement usuel des serveurs et autres matériels informatiques (PC et imprimantes) et mobiliers de bureaux.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à - 2 millions d'euros. Durant l'exercice, la Société a reçu de son actionnaire XLP un apport en compte courant de 0,2 million d'euros. Elle s'est désendettée à hauteur de 1,1 million d'euros (+0,5 million d'euros de paiement d'intérêts) et le paiement des dettes relatives aux contrats de location (0,7 million d'euros).

6.4. Etat des variations des capitaux propres consolidés

Etat de variation des capitaux propres		Comptes Consolidés						
en K€	Capital et réserves liées			Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus					
Capitaux propres au 31 mars 2019	1 685	64 989	0	1 251	(68 154)	(228)	(536)	(764)
<i>Ajustements liés à la première application d'IFRS 16</i>					(86)	(86)		(86)
Capitaux propres au 1er avril 2019	1 685	64 989	0	1 251	(68 240)	(314)	(536)	(850)
<i>Résultat net de la période</i>					(6 449)	(6 449)	(445)	(6 894)
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :					(254)	(254)	(59)	(312)
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i>					(74)	(74)	(7)	(81)
<i>Effet d'impôt</i>					19	19	2	20
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>					(198)	(198)	(53)	(252)
Résultat global de la période					(6 702)	(6 702)	(504)	(7 206)
Augmentation de capital	418	1 633					2 051	2 051
Paiements fondés sur des actions								
Réduction du Capital								
Reclassement des actions propres					40	40		40
Dividendes versés par la société mère								
Variation de pourcentage d'intérêt								
Autres variations					14	14	(14)	
Total des transactions avec les actionnaires	418	1 633			54	2 105	(14)	2 091
Capitaux propres au 31 mars 2020	2 102	66 622	0	1 251	(74 888)	(4 912)	(1 054)	(5 966)



L'application de la norme IFRS 16 au 1er avril 2019 rend non immédiatement comparable la plupart des éléments du tableau de variation des capitaux propres 2019-2020 avec ceux de 2018-2019 (cf : Notes Annexes 6.6.4).

en K€	Capital et réserves liées			Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus					
Capitaux propres au 1 ^{er} avril 2018	1 260	60 328	0	1 251	(65 043)	(2 203)	309	(1 895)
Résultat net de la période					(3 035)	(3 035)	(784)	(3 819)
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :					17	17	(31)	(14)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					(63)	(63)	(0)	(63)
Effet d'impôt					148	148		149
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère					(68)	(68)	(31)	(99)
Résultat global de la période					(3 018)	(3 018)	(815)	(3 833)
Augmentation de capital	425	4 661					5 085	5 085
Paiements fondés sur des actions								
Réduction du Capital								
Reclassement des actions propres					(68)	(68)		(68)
Dividendes versés par la société mère								
Variation de pourcentage d'intérêt					(4)	(4)		(4)
Autres variations					(20)	(20)	(30)	(50)
Total des transactions avec les actionnaires	425	4 661			(93)	4 992	(30)	4 962
Capitaux propres au 31 mars 2019	1 685	64 989	0	1 251	(68 154)	(229)	(536)	(764)

Au 31 mars 2020, le capital social est composé de 210 245 533 actions d'un nominal de 0,01 euro.

Il a été augmenté du fait de la conversion de 212 ORNAN sur l'exercice (232 depuis le début du tirage), et l'exercice de 13 412 BSAR A. Il a été tenu compte également 3 millions d'actions d'indemnisation liés à la non conversion de 55 ORNAN. L'ensemble représente une émission de 41.8 millions d'actions sur l'exercice.

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	168 480 277	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	41 765 256	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	210 245 533	0,01

6.5. Informations sectorielles

6.5.1. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe est définie ainsi :



Depuis l'exercice 2018-19, GECI International a renforcé sa stratégie de développement en repositionnant son modèle économique autour de deux pôles d'activité principaux, le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale.

Ainsi, le pôle « Conseil en Technologies » rassemble désormais l'ensemble des activités auparavant identifiées sous l'intitulé « Ingénierie », incluant l'expertise dans les véhicules autonomes et les nouvelles mobilités.

La « Transformation Digitale » est le second pôle. Elle désigne le processus qui consiste, pour une organisation, à intégrer pleinement les technologies digitales dans l'ensemble de ses activités pour en obtenir le meilleur. Il s'agit de l'enjeu de nos activités présentées précédemment comme sectorielles : « Informatique et Télécoms » et « Banque et Finance ». Elles sont donc regroupées sous un même pôle, où chacune peut s'appuyer sur les expériences de l'autre au service des clients finaux de la Société. Les expertises en High Performance Computing et en cybersécurité trouvent légitimement leur place au cœur de ces activités de transformation.

GECI International constitue la Holding.

Etat du résultat global								
En K€	Avril.19-Mars.20				Avril.18-Mars.19			
	Activité Transf. Digitale	Activité Conseil en Techno	Holding	Total	Activité Transf. Digitale	Activité Conseil en Techno	Holding	Total
Chiffre d'affaires	20 619	4 917		25 536	20 459	9 264		29 723
Autres Produits Courants	4			4	96			96
Coûts directs	(15 490)	(4 925)	166	(20 248)	(14 688)	(6 468)	(44)	(21 201)
Marge sur coûts directs	5 133	(8)	166	5 291	5 867	2 795	(44)	8 618
% du chiffre d'affaires	24,9%	-0,2%		20,7%	28,7%	30,2%		29,0%
Coûts généraux et administratifs	(4 288)	(1 385)	(2 498)	(8 171)	(3 575)	(1 999)	(2 945)	(8 520)
Résultat opérationnel Courant	845	(1 393)	(2 332)	(2 880)	2 291	796	(2 990)	98
% du chiffre d'affaires	4,1%	-28,3%		-11,3%	11,2%	8,6%		0,3%
Autres Produits et Charges Opérationnels	(1 082)	(256)	(1 663)	(3 000)	(3 291)		(515)	(3 807)
Résultat opérationnel Net	(236)	(1 649)	(3 995)	(5 880)	(1 000)	796	(3 505)	(3 709)
Coût de l'endettement financier net	(166)	(10)	(361)	(537)	(207)	(25)	5	(226)
Autres charges et produits financiers	(6)	(12)	(64)	(82)	22	70	4	95
Résultat courant avant impôt	(408)	(1 671)	(4 420)	(6 499)	(1 185)	842	(3 496)	(3 839)
Impôts sur les bénéfices	47	(673)	231	(394)	(823)	691	153	21
Résultat net	(361)	(2 344)	(4 189)	(6 894)	(2 008)	1 532	(3 343)	(3 819)

6.5.2. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

En K€	Avril.19-Mars.20			Avril.18-Mars.19				
	ACTIF	Activités opérationnelles	Holding	Total	ACTIF	Activités opérationnelles	Holding	Total
Actifs sectoriels	16 443	8 513		24 956	Actifs sectoriels	23 563	10 796	34 359
Total Actif	16 443	8 513		24 956	Total Actif	23 563	10 796	34 359
PASSIF	Activités opérationnelles	Holding	Total	PASSIF	Activités opérationnelles	Holding	Total	
Capitaux propres		(5 966)	(5 966)	Capitaux propres		(764)	(764)	
Passif sectoriels	25 488	5 434	30 922	Passif sectoriels	28 688	6 434	35 123	
Total Passif	25 488	(532)	24 956	Total Passif	38 224	2 692	34 359	



Les actifs sectoriels ont été répartis entre les actifs dédiés aux activités opérationnelles et les actifs liés à la Holding.

6.5.3. Indication des actifs non courants par zone géographique

En K€	Avril.19-Mars.20				Total	ACTIF
	France	Union Européenne	Autres Pays	Eliminations inter secteur		
Actifs non Courants Sectoriels	22 166		411		22 577	Actifs non Courants Sectoriels
Total Actif non courant	22 166	0	411	0	22 577	Total Actif non courant

Les actifs sectoriels ont été répartis entre les actifs dédiés à la zone « France », l'« Europe » et le reste du monde (regroupant le Brésil, l'Afrique du Sud et l'Israël).

6.6. Notes Annexes

6.6.1. Faits marquants, activité et perspectives

Le Groupe poursuit sa politique de redressement, après les deux acquisitions majeures effectuées en 2015 et 2016. Le Groupe a connu une embellie lors de l'exercice précédent, avec de lourds investissements en moyens humains notamment, pour atteindre un chiffre d'affaires à 29,7 millions d'euros. Cet exercice a été marqué par un fort recul du chiffre d'affaires dû en grande partie aux difficultés rencontrées dans le secteur de l'automobile, et accentué par l'impact de la pandémie dont l'effet se ressent sur le premier semestre fiscal 2020/21. La Société a dû temporairement fermer ses sites notamment en France et procéder à la sécurisation de ses collaborateurs en faisant recours au télétravail pour la majorité et de mettre en activité partielle ceux qui ne pouvaient pas poursuivre leurs missions/tâches. La Société s'est assurée également que les contrats avec les clients pouvaient être honorés et se poursuivre dans de bonnes conditions, et a reporté ceux dont il était impossible de maintenir en « télétravail ».

Le Groupe a dû soutenir ses filiales, tout en amorçant la restructuration de ses coûts afin de s'adapter au mieux à cette situation. Sur le plan des activités, la stratégie adoptée est d'ajuster les positionnements de ses filiales sur des marchés à forte valeur ajoutée, et de se diversifier sur de nouvelles niches en synergie avec les activités existantes. Le Groupe continue de renforcer ses différents référencements afin de consolider ses relations avec les acteurs majeurs de ses marchés cibles. Il multiplie également ses partenariats avec des sociétés innovantes, afin de profiter de leurs savoir-faire et enrichir ses offres (cybersécurité, ITMS).

Dans le Conseil en Technologies, le Groupe a été impacté négativement par le recul du secteur de l'automobile, que les effets de la crise sanitaire ont accentué. Les projets initiés pour le compte des clients ont été soit suspendus soit arrêtés. L'expertise de la Société reste intacte et reconnue. Elle continue donc de prospecter et répond aux sollicitations de nouveaux clients potentiels. Le Groupe poursuit également sa diversification, et développe ses propres projets pour poursuivre sa stratégie d'innovation.

Dans la Transformation Digitale, le Groupe maintient sa position et multiplie ses référencements auprès de clients « grands comptes » (Orange, Natixis, BPCE etc), afin de conforter son chiffre d'affaires. Les départements « Finance » et « télécommunication », ont peu souffert de l'impact

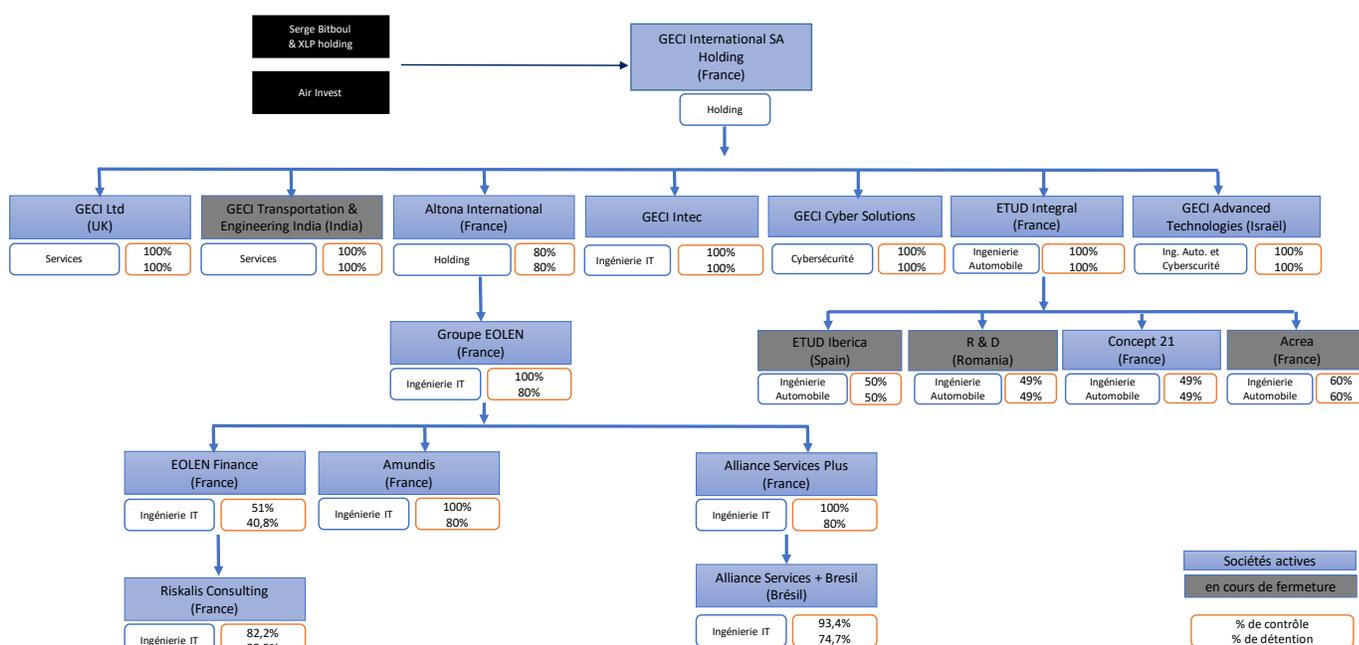


du Covid-19. En effet, le Groupe a pu maintenir et honorer ses contrats. Ces deux départements restent des moteurs pour le pôle. Le Groupe va d'ailleurs développer ses partenariats en télécommunication pour accroître sa part de marché et ses référencements. Ce pôle d'expertise profite également des contrats de longue durée du département HPC (High Performance Computing), avec des clients prestigieux comme le CEA et IBM. Le savoir-faire de l'équipe HPC est une valeur sûre, qui lui permet de prospecter de nouveaux clients dans des domaines complexes comme les supercalculateurs.

À l'International, le Groupe poursuit sa croissance malgré l'impact de la pandémie. Le Groupe essaie de pénétrer de nouveaux marchés pour poursuivre son expansion dans le monde (mobilité urbaine, gestion de trafic intelligent ...).

Organisation du Groupe.

Le Groupe a décidé la dissolution avec liquidation de la société GECE Ukraine. Parallèlement, la société GECE Intec, dont le domaine d'activité est celui du Conseil en Ingénierie technique et informatique, a été immatriculée le 11 juin 2019 au Registre du Commerce et des Sociétés. Cette nouvelle filiale est détenue directement et à 100% par le Groupe GECE International.



Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations (paragraphe 6.8).

Mise en place d'un financement à moyen terme

La Société avait obtenu un financement de 4 millions d'euros par émission d'ORNAN, le 13 février 2019. L'Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le 21 septembre 2018 avait voté favorablement la résolution liée à cette opération.

La Société a effectué le tirage des 400 ORNAN (d'une valeur de 10 000 euros chacune) de 4 millions d'euros le jour de l'opération. Jusqu'à fin mars 2020, 232 ORNAN ont été converties en



actions et ont donné lieu à la création de 40 580 084 actions nouvelles, tandis que 55 ORNAN sont à rembourser en numéraire. La Société a trouvé un accord avec le Fonds pour rembourser la valeur de 0,9 million d'euros pour fin octobre 2020. Depuis la fin de l'exercice, 38 ORNAN ont été converties pour 14 333 332 actions. Au 30 juillet 2020, il reste 75 ORNAN à convertir. Ces financements ont permis au Groupe d'amortir cette baisse d'activités et diminuer ses dettes.

Perspectives

La crise sanitaire a accéléré la nécessité pour le Groupe d'adopter des changements et de s'adapter aux nouveaux enjeux, mais elle lui permet aussi d'étendre ses projets sur des opportunités émergentes (sécurité et partage des données avec l'importance accrue du télétravail, mobilité urbaine etc.). Le Groupe reste donc ambitieux pour amorcer une nouvelle phase de développement, tout en poursuivant l'ajustement de ses coûts. Son objectif premier est de s'appuyer sur ses métiers les plus prometteurs et de les valoriser par l'innovation et des prestations à forte valeur ajoutée. Le Groupe s'appuie toujours sur ses deux piliers que sont le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale.

Conseil en Technologies :

Le Groupe va poursuivre les prestations d'expertise auprès de grandes sociétés, PME, Start-up et institutionnels dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, des transports publics principalement et d'utiliser ses ressources jointes à un réseau d'experts internationaux auprès de sa clientèle.

Avec les nouvelles préoccupations environnementales, et l'émergence de nouveaux moyens de transports urbains, le Groupe se positionne afin de fournir des prestations complètes pour des équipementiers automobiles ou des Start-ups, pour la fabrication de prototypes et/ou l'assistance à la production de petites séries.

Dans le prolongement de cette stratégie, le Groupe souhaite devenir partie prenante et ainsi, innover dans le domaine des mobilités nouvelles en proposant aux cités ou autres institutions (campus, universités, bases militaires, sites industriels ...) des véhicules urbains innovants à faible empreinte carbone et adaptés à l'intermodalité, avec également l'objectif de contribuer à la réinsertion sociale. Dans cette optique, le Groupe a démarré deux projets, en phase avec ces thématiques. Ils sont aujourd'hui au stade de développement.

La Transformation Digitale :

Le monde actuel est de plus en plus digital, les activités du Groupe se focalisent aujourd'hui sur le support informatique aux entreprises et institutionnels en recherche de support à distance de leurs infrastructures, d'assistance au télétravail et de sécurisation des données.

Le Département HPC (High Performance Computing), qui consiste à assister les entreprises ayant recours au big data, est particulièrement reconnu dans son domaine et est amené à connaître une croissance significative dans les années à venir. Enfin, le département « télécommunications » poursuit son développement avec des référencements importants comme celui avec « Orange », et devrait connaître une croissance importante avec le déploiement de la 5G en France.

Le Groupe entend également poursuivre l'élaboration d'une plateforme de services et produits intelligents, notamment dans la cybersécurité et dans le trafic intelligent (ITMS). D'ores et déjà, ces solutions permettent au Groupe de fournir une offre spécialisée sur des prestations spécifiques de conseil en cybersécurité. Afin de poursuivre sur cette lancée, le Groupe a démarré un projet de plateforme spécialisée en cybersécurité, dont la mise en route est



programmée dans les prochains mois. Dans cette même logique, le Groupe est à l'écoute d'opportunités d'acquisition dans ce domaine, afin d'obtenir de nouveaux référencements et d'accompagner sa croissance.

Enfin, le Groupe développe également une stratégie d'alliances. Dans cette perspective, le Groupe a obtenu l'exploitation exclusive d'une solution développée par la société Gertrude SAEM, experte dans le domaine du Trafic intelligent (ITMS). Cette solution, qui permet d'améliorer la fluidité du trafic multimodal, intéresse les villes en général. Les premières prospections sont encourageantes en particulier en Israël, où le ministère des Transports envisage par exemple la mise en place d'un projet pilote. Le Groupe se prépare à déployer rapidement une équipe dès la validation du projet.

6.6.2. Evènements postérieurs à la clôture

Concernant le financement mis en place en février 2019, il reste, au 30 juillet 2020, 75 ORNAN non encore converties. L'impact de la pandémie a fortement touché le Groupe, comme beaucoup de sociétés, et malgré l'amorce d'une restructuration drastique initiée depuis le mois de septembre 2019, le Groupe a dû recourir aux différentes mesures proposées par les pouvoirs publics français pour surmonter cette situation délicate (activité partielle, décalage et étalement des charges sociales, fiscales et bancaires).

Le 2 juillet 2020, le Groupe a signé une lettre d'intention engageante avec Yorkville Advisors (l'« Investisseur ») en vue de la conclusion d'un contrat de financement obligataire pouvant atteindre 10 millions d'euros.

Cet accord prévoit l'émission d'un nombre maximum de 1.000 Obligations Remboursables en Numéraire ou en Actions Nouvelles (ORNAN), d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune. Ce financement de 10 millions d'euros sera utilisable, à la discrétion de la société, en 10 tranches de 1 million d'euros chacune sur une durée totale de 30 mois, sans obligation de tirage.

La mise en place de ce contrat de financement est conditionnée à l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale statuant à titre extraordinaire et à l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus. A cette fin, la Société va convoquer les actionnaires en assemblée générale extraordinaire et soumettra prochainement un prospectus à l'approbation de l'AMF.

La mise en place de ce nouveau financement doterait le Groupe des ressources financières nécessaires pour disposer d'un fonds de roulement suffisant afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes. La société estime en effet que cette réserve de liquidités est décisive pour renforcer le fonds de roulement nécessaire pour les douze prochains mois et rembourser le financement obligataire existant et échu (besoins estimés à environ un tiers de l'enveloppe globale). La société pourra également utiliser le financement mis en place de manière à renforcer sa structure financière (à hauteur d'environ 1 million d'euros), financer ses projets innovants, soutenir sa stratégie de redéploiement et saisir de nouvelles opportunités de développement (acquisitions éventuelles en cas de synergies avec sa stratégie du Groupe).

Dans le cadre de sa stratégie de restructuration, un protocole de sortie du bail du 1^{er} étage au 37-39 Rue Boissière (Paris 16^{ème}) a été signé le 11 juin 2020, prenant effet rétroactivement au 1^{er} avril 2020. Au 31 mars 2020, la valorisation des immobilisations nettes est de 0,96 million d'euros et la dette de loyers correspondante à 1,03 million d'euros.



6.6.3. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations (paragraphe 6.8).

L'organigramme est présenté ci-dessus dans le paragraphe 6.6.1.

Les sociétés ETUD Iberica et CONCEPT 21, détenues par la société ETUD Integral, ne sont pas intégrées globalement car cette dernière n'a pas le contrôle exclusif sur elles. Les sociétés R&D et Acrea, toujours détenues par la société ETUD Integral, n'ont pas d'activité comme durant les précédents exercices.

La société GECI Intec, société nouvelle créée en juin 2019 a été intégrée globalement au périmètre, dans les comptes clos au 31 mars 2020 (détention à 100% du capital par le Groupe).

Les sociétés GECI Ukraine et AS+ Service Conseil Inc ont été dissoutes et par conséquent, sorties du périmètre.

6.6.4. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe GECI International, établis pour la période close au 31 mars 2020, ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 mars 2020.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 30 juillet 2020.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes du Groupe clos le 31 mars 2020 ont été reproduits aux états financiers consolidés du Groupe clos le 31 mars 2020, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous (première application au 1er Janvier 2019 d'IFRS 16 – Locations et d'IFRIC 23 – Incertitudes relatives aux traitements fiscaux).

Les comptes au 31 mars 2020 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2021.

Le plan de trésorerie, soumis aux auditeurs, a été établi dans un contexte pessimiste lié à l'impact du Covid-19, notamment sur le premier semestre fiscal 2020/2021. Les prévisions d'activité ont été établies de manière prudente. Le plan qui a été établi intègre notamment :

- Les diverses mesures proposées par les pouvoirs publics en France (activité partielle, décalage de paiements des charges sociales et fiscales etc) ; des négociations sont en cours afin d'étaler sur plusieurs mois le paiement de ces charges ;
- Les moratoires déjà obtenus (comme l'accord issu des litiges sur le CIR ..)
- Les coûts de restructuration ;
- Les demandes de remboursement des crédits d'impôt ;
- Le Groupe a signé le 2 juillet 2020 une lettre d'intention engageante avec Yorkville Advisors (l'« Investisseur ») en vue de la conclusion d'un contrat de financement pouvant atteindre 10 M€ . La mise en place de ce financement est conditionnée à l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale statuant à titre extraordinaire et à l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) sur un prospectus. A cette fin, la Société convoquera ses actionnaires en assemblée



générale extraordinaire le 13 octobre 2020 et soumettra prochainement un prospectus à l'approbation de l'AMF.

La mise en place de ce nouveau financement doterait le Groupe des ressources financières suffisantes afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes. La Société disposerait ainsi d'une réserve de liquidités considérée décisive pour renforcer le fonds de roulement nécessaire pour les douze prochains mois et rembourser le financement obligataire existant et échu (besoins estimés à environ un tiers de l'enveloppe globale). La société pourra également utiliser le financement mis en place de manière à renforcer sa structure financière (à hauteur d'environ 1 million d'euros), soutenir sa stratégie de redéploiement et saisir de nouvelles opportunités de développement.

En tenant compte des éléments évoqués ci-dessus, le plan de trésorerie, dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois.

La Direction du Groupe réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie qui a été validé par le Conseil le 30 juillet 2020. Ainsi, le Conseil a autorisé le recours à un financement auprès d'investisseurs et à une cession d'actifs, afin de permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois.

Par ailleurs, à chaque clôture, pour l'élaboration de ses hypothèses, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 31 mars 2020 et selon la même méthode que lors des clôtures précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères - l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie - et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements qui sont mentionnés dans la note 8 « Provisions ».

Les divers risques détaillés dans le chapitre 5 « Risque et contrôle interne », ont été analysés comme suit et ont été intégrés ou non dans le plan de trésorerie qui a permis d'apprécier la continuité d'exploitation :

Sociétés	(en millions d'euros)	Sommes réclamées	Provisions comptables	Provisions comptables	Commentaires
			Au 31/3/20	Au 30/6/20	
Litiges Région Lorraine		17,2	0,0	0,0	Montant non provisionné étant donné les positions procédurales de chacune des parties (chapitre 5.3) Non prise en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation, car aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois



Litiges avec le Cédant des sociétés "Eolen" (Acquisition)	3,6	0,7	0,7	Dette contractuelle contestée. Non prise en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation, car le montant fait l'objet de contestation ; aléa judiciaire et délais de procédure et recours des parties au-delà de 12 mois
Litiges avec le Cédant des sociétés "Eolen" (Prud'hommes)	0,6	0,0	0,0	Montant non provisionné étant donné les positions procédurales de chacune des parties (chapitre 5.3) Non prise en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation, car aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois
Litige avec des prestataires d'Eolen Finance	0,3	0,15	0,15	La Société a déjà réglé 150 K€, il reste en provision 150 K€ dépendant d'une expertise. Cette provision pas été intégrée dans le plan de trésorerie, en raison de l'aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois
Litige avec un établissement bancaire	0,98	0,98	0,98	Le litige est comptabilisé dans les comptes mais n'a pas été intégré dans le plan de trésorerie, en raison de l'aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois
Litiges Prud'homaux	0,7	0,15	0,15	La provision totale est de 150 K€. Mais ces dossiers n'ont pas été intégrés dans le plan de trésorerie, en raison de l'aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois. Si certains dossiers devaient trouver une issue plus tôt que prévu, soit durant les 12 prochains mois, ils ne remettraient pas en cause le plan de trésorerie établi.
Risque Fiscal	0,3	0,3	0,3	Il s'agit d'un redressement sur les taxes sur les salaires de 2015 et 2016. Ce redressement faisant l'objet d'une provision, n'est pas pris en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation, car aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois
Litige avec quelques actionnaires	1,9	0,05	0,05	Montant provisionné mais non pris en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation, car aléa judiciaire et délais de procédures et recours des parties au-delà de 12 mois. Si ce litige devait trouver une issue plus tôt que



prévu, soit durant les 12 prochains mois, il ne remettrait pas en cause le plan de trésorerie établi.

Litige URSSAF	0,08	0,08	0,08	Ce montant est pris en compte dans la négociation globale avec le Pôle Emploi pour l'étalement des dettes. Montant pris en compte dans l'appréciation de la continuité d'exploitation.
---------------	------	------	------	--

Hormis les éléments explicitement indiqués dans la note comme non inclus dans les plans de trésorerie pour le calcul de la continuité d'exploitation au 31 mars 2020 et 30 juin 2020, aucune autre provision et/ou dette courante comptabilisée n'a été exclue de ce plan de trésorerie.

Si tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes réclamées et indépendamment de toute évaluation des dossiers, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation aurait été différente et aurait conduit à une remise en cause dudit principe de continuité d'exploitation. Par ailleurs, si la totalité des montants provisionnés devait être intégrés dans les prévisions de trésorerie, et indépendamment de toute évaluation des dossiers, cette situation aurait également conduit à une remise en cause dudit principe de continuité d'exploitation. Or, suite à une évaluation raisonnée, depuis la date de clôture au 31 mars 2020, les risques et provisions cités ci-dessus, n'ont pas donné lieu à des flux ayant impacté la trésorerie du Groupe.

Comme indiqué plus haut, ont également été retenues comme hypothèses un renforcement de la structure financière avec la signature d'un contrat avec un fonds géré par Yorkville Advisors Global LP, ainsi que le remboursement du CIR/CICE. Le financement obligataire doterait le Groupe d'une enveloppe pouvant atteindre 10 millions d'euros.

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2020 ou dont l'application n'est pas obligatoire au 31 mars 2020 :

- amendements d'IFRS 3 - Définition d'une entreprise ;
- amendements d'IAS 1 et IAS 8 - Définition de l'importance relative ;
- amendements aux Références du cadre conceptuel dans les normes IFRS.

Première application d'IFRS 16 - Locations

La norme IFRS 16 - Locations a été adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017 et son application devient obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. IFRS 16 remplace principalement les normes IAS 17 - Contrats de location et IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location.

La norme établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de publication des contrats de location et impose aux preneurs de comptabiliser tous les contrats de location au bilan selon un modèle unique, sous la forme d'un actif de droit d'utilisation et en contrepartie d'une obligation locative.

Le Groupe GECI International a adopté IFRS 16 au 1er avril 2019 selon l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette méthode, la norme est appliquée de manière rétrospective avec l'effet



cumulatif de l'application initiale de la norme comptabilisée à la date d'application sans retraitement de l'exercice comparatif.

Périmètre de contrat Groupe

Les contrats de location recensés au sein de toutes les entités du Groupe se regroupent essentiellement sous la catégorie suivante :

— immobilier : immeubles de bureaux, usines et entrepôts ;

Le Groupe a retenu l'exemption concernant les actifs de faible valeur (i.e. ayant une valeur à neuf, inférieure à 5 000 US dollars). Ainsi, le Groupe n'a pas retenu dans le périmètre le petit matériel de bureau ou informatique, les téléphones portables ou autres petits équipements qui correspondent tous à des équipements de faible valeur.

Les contrats de courte durée (i.e. ayant une durée de moins de 12 mois, sans option d'achat) sont également exemptés conformément à la norme. C'est le cas par exemple des locations ponctuelles de véhicules ou de logements.

La durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si les options de renouvellement prévues contractuellement peuvent être exercées raisonnablement par le Groupe.

Les taux d'actualisation utilisés par le Groupe correspondent aux taux qui s'appliqueraient aux sociétés du Groupe si elles devaient emprunter (taux marginal d'emprunt).

Lors de la comptabilisation initiale, il est constaté des impôts différés.

Le Groupe étudie l'impact de la décision IFRS IC du 26 novembre 2019. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif.

Effet de l'adoption d'IFRS 16

Effets principaux de l'application d'IFRS 16 au 1er avril 2019 :

ACTIF	Bilan d'ouverture au 31.03.2019	Impact IFRS 16	Bilan d'ouverture corrigé au 01.04.2019	PASSIF	Bilan d'ouverture au 31.03.2019	Impact IFRS 16	Bilan d'ouverture corrigé au 01.04.2019
Immobilisations corporelles	596	3 865	4 460	Capitaux Propres	(764)	(85)	(849)
Impôts différés actifs	1 244	29	1 273	Emprunts et dettes financières (part non courante)	4 632	3 319	7 951
			0	Emprunts et concours bancaires (part courante)	9 536	660	10 196
TOTAL Corrigé	1 840	3 894	5 734	TOTAL Corrigé	13 403	3 894	17 297

Montants reconnus au bilan et compte de résultat au 31/03/2020

On trouvera ci-dessous les valeurs comptables des actifs et passifs liés aux contrats de location du Groupe, ainsi que les mouvements survenus au cours de la période :

En k€	Immobilier	Obligations locatives
01/04/2019	3 865	3 979
Augmentation		
Amortissement	(652)	
Diminution		(660)
31/03/2020	3 213	3 319



Application d'IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux a été adoptée le 23 octobre 2018 par l'Union européenne, et est applicable au 31 mars 2020. Elle clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 - Impôts sur le résultat concernant la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt, en présence d'une incertitude fiscale. IFRIC 23 précise notamment que l'identification des risques fiscaux doit être menée en considérant un risque de détection de 100%, la méthode utilisée pour leur évaluation devant être celle qui fournira la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude fiscale.

Les dispositions de l'interprétation IFRIC 23 sont appliquées par le Groupe au 31 mars 2020 de manière rétrospective, sans ajustement des comparatifs lors de la première application. A la lumière de ces clarifications, l'analyse des provisions pour risques fiscaux, a amené le Groupe à rationaliser ses provisions pour risques et charges sans impact majeur sur les comptes consolidés.

6.6.5. Règles de présentation

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2020.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe. L'application de l'IFRS 16 a amené la Société à classer les dettes de loyer dans les dettes financières (l'engagement à moins d'un an en part courante et le reste en part non courante).

6.6.6. Evolution du périmètre de consolidation Méthodes de consolidation

Le Groupe applique les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28.

La norme IFRS 10 définit le modèle unique de contrôle fondé sur trois critères : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit aux rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ».

Dans les faits, les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La norme IFRS 11 définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application de cette norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.



Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associés ou entités structurées non consolidées.

Le périmètre de consolidation est détaillé au 6.8.

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont clos au 31 Mars 2020, à l'exception des filiales brésilienne et israélienne.

6.6.7. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

6.6.8. Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IAS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

6.6.9. Instruments financiers

6.6.9.1. Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe.

6.6.9.2. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La Société applique la norme IFRS 9 quant à la classification de tous les actifs financiers, soit au coût amorti, soit à la juste valeur, y compris les actifs financiers qui comportent un dérivé.

Si le Groupe entend détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels : l'actif financier est évalué au coût amorti.

Si le Groupe entend à la fois de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers : l'actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Si les actifs financiers ne sont détenus dans le cadre d'aucun des deux options évoquées ci-dessus, alors ils sont évalués à la juste valeur par le résultat.



6.6.9.3. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent à leur juste valeur par résultat ou, au choix de l'entité, en réserves non recyclables.

L'IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation, qui nécessitera une reconnaissance plus rapide des pertes de crédit prévues. Plus précisément, la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédits prévues dès le moment où les instruments financiers sont comptabilisés et que les pertes attendues soient comptabilisées pour toute la durée de vie du prêt sur une base plus régulière.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de les évaluer sur la base de pertes attendues. Le Groupe n'attend donc pas la survenance d'un évènement pour constater la perte de valeur et donc de déprécier l'actif, mais dès le moment où les pertes attendues sont estimées fiables.

Un test de dépréciation est réalisé sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

6.6.10. **Regroupement d'activités**

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

6.6.11. **Date d'effet des acquisitions et des cessions**

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

6.6.12. **Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative et distincte pour le Groupe, arrêtée, cédée ou destinée à être cédée. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces



activités abandonnées. Les actifs et passifs des activités abandonnées sont, par ailleurs, reclassés sur des lignes dédiées au bilan, lorsque ces activités sont destinées à être cédées à la clôture.

6.6.13. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés, et déterminé par le contrat conclu avec le client. Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

La Société suit la norme IFRS 15 qui indique le principe de base de comptabilisation du produit/service quant au transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services.

Les cinq étapes pour la comptabilisation sont :

1. Identification du contrat avec un client
2. Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat
3. Détermination du prix de la transaction
4. Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance
5. Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites

L'IFRS 15 prévoit également la comptabilisation des coûts relatifs à un contrat avec un client :

- Les coûts engagés pour l'obtention d'un contrat sont à considérer comme un actif, s'il est prévu de recouvrer ces coûts,
- Les coûts pour remplir son contrat, qui ne relèvent pas d'une autre norme, sont à considérer comme un actif, si les critères suivants sont respectés :
 - ces coûts sont directement liés au contrat,
 - ces coûts génèrent ou améliorent les ressources de l'entité, qui seront utilisées pour satisfaire les obligations de performance dans le futur,
 - il est prévu de recouvrer ces coûts.

6.6.14. Subventions et crédits d'impôts

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore



donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est différé en produit constaté d'avance, sur la ligne « Autres Passifs Courants » au passif du bilan.

6.6.15. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins-value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

Le résultat d'exploitation peut être défini par différence comme l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités abandonnées et de l'impôt.

6.6.16. Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation 2020-01 du 6 mars 2020 de l'ANC, qui annule et remplace la recommandation 2013-03 du 7 novembre 2013 de l'ANC. Elle a notamment été mise à jour pour tenir compte de l'adoption des normes IFRS 9 Instruments financiers, IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et IFRS 16 Contrats de location.

Les autres produits d'exploitation et les autres charges d'exploitation opérationnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée. Ils incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36 et les plus et moins-values de cession des actifs corporels et incorporels.

6.6.17. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable, et que cette différence soit temporelle.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

6.6.18. Résultat net par action

Le résultat net de base par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital au cours de la période.

Pour le résultat net dilué par action, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options accordées au personnel, ou des ORNAN restant à convertir ou encore les BSAR non encore exercés.



6.6.19. Tests de dépréciation

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

Si des pertes attendus sont estimées fiables, une dépréciation doit être comptabilisée.

6.6.20. Immobilisations

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---------------------------|------------|
| ▪ Installations générales | 5 à 10 ans |
| ▪ Matériels de transport | 5 ans |
| ▪ Matériels informatiques | 3 à 5 ans |
| ▪ Matériel de bureau | 3 à 5 ans |
| ▪ Mobilier | 10 ans |

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Le Groupe GECI International a adopté IFRS 16 au 1er avril 2019 selon l'approche rétrospective simplifiée. Selon cette méthode, la norme est appliquée de manière rétrospective avec l'effet



cumulatif de l'application initiale de la norme comptabilisée à la date d'application sans retraitement de l'exercice comparatif.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

Ces principes s'appliquent à l'exercice comparatif.

Immobilisations financières

(Cf 6.6.9.3).

6.6.21. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées au coût amorti, avec la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA. Eu égard à la norme IFRS 9, la Société procède à la dépréciation d'une créance dès que des pertes attendues s'avèrent fiables concernant cette créance.

6.6.22. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités, et qui sont soumis à un risque négligeable (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

6.6.23. Endettement net

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture. Le retraitement IFRS 16 des contrats de location, est également inclus dans le calcul de l'endettement net.

L'encours d'affacturage est également considéré comme une dette bien que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit. Le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi, ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ». Il ne s'agit pas d'affacturage déconsolidant.

6.6.24. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non), dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.



L'actualisation est appliquée dès lors que son effet est significatif et est comptabilisée en charges financières.

6.6.25. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Seuls les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,40 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 1,70 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 22,5 %.

Les charges sont comptabilisées :

- en résultat opérationnel pour la partie afférente au coût des services,
- en résultat financier pour la partie afférente à l'actualisation.

Les pertes et gains actuariels (Écarts actuariels) sont reconnus directement dans les autres éléments du résultat global.

Les prestations seront financées par fonds propres au fur et à mesure des départs actés.

6.6.26. Plan d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

6.6.27. Gestion du risque financier

Introduction

Le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se



situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

La Société procède à l'évaluation des pertes attendues sur ses créances, ainsi et eu égard à l'IFRS 9, elle comptabilise une dépréciation sur la créance dès lors que l'estimation des pertes attendues est fiable. Aussi, les clients contentieux dont la situation semble irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par le coût amorti de chaque actif financier figurant au bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

31/03/2020	Courant	Non Courant	Total
Dettes Loyers locations	674	2 645	3 319
Emprunt bancaires	744	722	1 465
Avances perçues du Factor	3 028	0	3 028
Découvert bancaires	1 023	0	1 023
Autres dettes Financières	1 531	3 450	4 981
Total Dettes Financières	6 999	6 817	13 816
Disponibilités	(1 172)	0	(1 172)
Endettement net	5 827	6 817	12 644

31/03/2019	Courant	Non Courant	Total
Emprunt bancaires	1 375	1 013	2 388
Autres dettes financières	4 042	3 619	7 661
Avances perçues du Factor	3 097		3 097
Découverts et autres	1 022		1 022
Dettes Financières	9 536	4 632	14 168
Disponibilités	(3 992)		(3 992)
Endettement net	5 543	4 632	10 175

Les dettes financières du Groupe à la date du 31 mars 2020, s'établissent à 13,8 millions d'euros. Ces montants correspondent aux lignes « Emprunts et dettes financières » et « Emprunts et



concours bancaires (part à moins d'un an) » se trouvant au passif du bilan. La charge financière supportée par le Groupe est de 0,55 million d'euros.

Une partie des dettes financières sont :

- des emprunts bancaires contractés par EOLEN avant son rachat par le Groupe GECI International et sont en cours de remboursement (1,14 million d'euros de capital restant dû à fin mars 2020)
- d'autres dettes liées au rachat d'EOLEN et aujourd'hui contestées (encours CE à hauteur de 0,3 million d'euros + put et option de rachat à hauteur de 3,5 millions d'euros)
- des avances consenties sur créances cédées à hauteur de 3 millions d'euros
- des émissions d'ORNANE enregistrées pour partie en dette courante (à hauteur de 1,1 million d'euros) et pour partie en option de conversion non courante (à hauteur de 0,05 million d'euros).

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 Mars 2020 En K€	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilantielle Au 31 mars 2020
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Passifs financiers	2 948	4 051	6 817				9 765	4 051	13 816
Autres passifs non courants									
Dettes fournisseurs	4 787						4 787		4 787
Passif impôt exigible	669						669		669
Autres passifs courants	9 723						9 723		9 723
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(1 172)						(1 172)		(1 172)
Position nette	16 955	4 051	6 817				23 772	4 051	27 823

Au 31 Mars 2019 En K€	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilantielle Au 31 mars 2019
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Passifs financiers	5 418	4 118	4 632				10 049	4 118	14 168
Autres passifs non courants									
Dettes fournisseurs	3 111						3 111		3 111
Passif impôt exigible	990						990		990
Autres passifs courants	10 219						10 219		10 219
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(3 992)						(3 992)		(3 992)
Position nette	15 748	4 118	4 632				20 379	4 118	24 498

Le risque de taux porte uniquement sur les avances sur créances cédées au factor, les autres dettes financières (crédit-vendeur, option de rachat, dettes vis-à-vis d'actionnaires, avances liées à des ORNAN non encore converties) n'étant pas soumises à des taux d'intérêts variables.

Ce risque s'est considérablement réduit du fait des remboursements des emprunts au cours de l'exercice et d'aucune nouvelle souscription d'emprunt cette année.



En k€	Mars.20				Mars.19
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Dettes Loyers	3 319	674	2 645		
Dettes Bancaires ⁽¹⁾	1 465	744	722		2 388
Autres dettes financières	450	450			565
Crédit Vendeur	700		700		700
"Put"	2 750		2 750		2 750
ORNAN	1 081	1 081			3 646
Factor ⁽²⁾	3 028	3 028			3 097
Découverts et autres	1 023	1 023			1 022
Dettes financières	13 816	6 999	6 817		14 168
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>6 999</i>	<i>6 999</i>			<i>9 536</i>
<i>dont long terme</i>	<i>6 817</i>		<i>6 817</i>		<i>4 632</i>
Disponibilités et assimilés	(1 172)	(1 172)			(3 992)
Endettement (Trésorerie) Net(te)	12 644	5 827	6 817		10 175

Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunts détaillés ci-dessous :

- L'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,3 million d'euros) porte intérêt au taux fixe de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres AMUNDIS. La date d'échéance est juillet 2021,
- L'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 1,1 million d'euros) au taux fixe de 3,68% est également comptabilisé au 31 mars 2020. La date d'échéance est juillet 2021 (soit 5 échéances trimestrielles),

Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de « factoring » avec la société Facto France. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN Finance, Groupe EOLEN, AMUNDIS, ETUD Integral et ALLIANCE Services Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

Risque de change

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

Une analyse de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe est principalement causé par :

- L'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) ;



- Les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECI Ltd) ;
- Le Résultat net des filiales étrangères (essentiellement le Brésil et GECI Ltd)

Le chiffre d'affaires de la filiale au Brésil est de 22,4 millions de Réal Brésilien (BRL) pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2019 à mars 2020), soit 4,8 millions d'euros. La baisse des taux a été significative entre la fin mars 2019 et fin mars 2020 (impact de -5 % sur le taux moyen et -23 % sur le taux de clôture).

Le chiffre d'affaires de la filiale GECI Ltd qui a son activité en Afrique du Sud est de 1 million de livres pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2019 à mars 2020), soit 1,16 million d'euros. La variation des taux a été peu significative entre la fin mars 2019 et fin mars 2020 (impact -0.8 % sur le taux moyen et -3 % sur le taux de clôture).

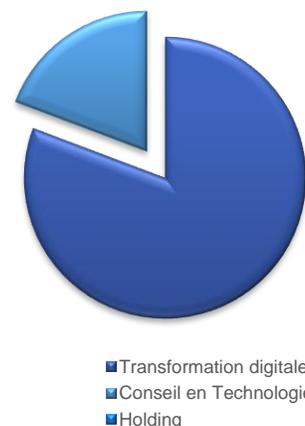
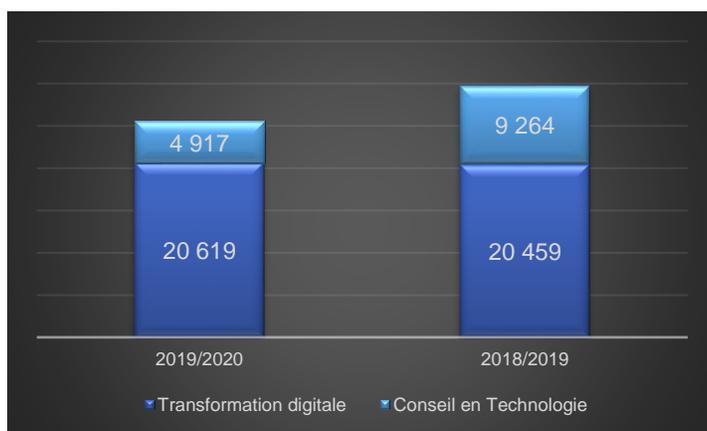
Le tableau de change utilisé est le suivant :

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2019/2020	Taux moyen 2018/2019
Royaume Uni - GBP	1,12812	1,16509	1,14294	1,13381
Inde - INR	0,012063	0,012867	0,01268	0,01235
Brésil - BRL	0,17544	0,22797	0,21626	0,22829
Israël - NIS	0,25629	0,24531	0,25599	0,23730

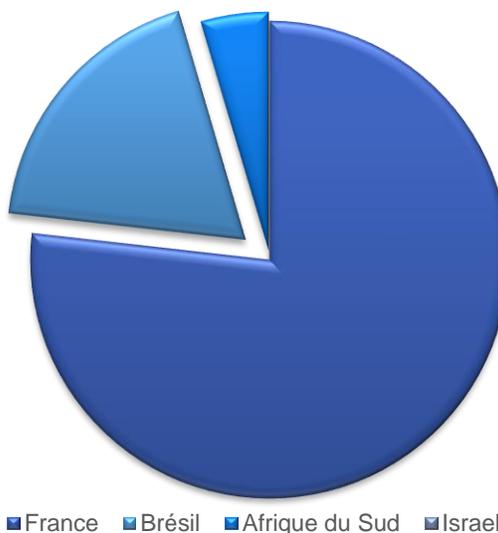
6.7. Notes sur les comptes consolidés

Note.1. Chiffre d'Affaires

En k€	Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Chiffre d'Affaires	25 536	29 723
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)	25 536	29 723



	2019/2020						2018/2019					
	Conseil en Technologie		Transformation digitale		TOTAL		Conseil en Technologie		Transformation digitale		TOTAL	
France	3 756	76,4%	15 851	76,9%	19 607	76,8%	7 455	80,5%	16 325	79,8%	23 780	80,0%
Union Européenne		0,0%		0,0%	0	0,0%		0,0%		0,0%	0	0,0%
Autres Zones	1 161	23,6%	4 768	23,1%	5 929	23,2%	1 809	19,5%	4 134	20,2%	5 943	20,0%
TOTAL Consolidé	4 917	100,0%	20 619	100,0%	25 536	100,0%	9 264	100,0%	20 459	100,0%	29 723	100,0%



Note.2. Coûts Directs

En k€	Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Frais de personnel	13 615	14 928
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance	4 607	5 034
Amortissements et provisions	17	13
Achats de marchandises	2 549	1 833
Provisions sur Stocks		
Autres Produits (CIR)	(736)	(691)
Licences informatiques et autres charges	196	84
Coûts Directs	20 248	21 201

Les coûts directs comprennent les coûts imputables directement au chiffre d'affaires : salaires chargés des productifs et les honoraires des sous-traitants ou consultants externes. Le CIR vient en diminution des coûts salariaux.



Note.3. Coûts Généraux et Administratifs

En k€	Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Frais de personnel	3 935	4 292
Loyers et frais de locaux (part relative aux contrats court terme exemptés)	207	712
Frais de télécommunication et frais postaux	122	118
Honoraires, consultants, contractors	1 212	1 064
Frais de représentation (Marketing)	96	73
Impôts et Taxes	397	303
Amortissements et provisions	545	186
Frais véhicules de société	50	89
Assurances	99	87
Frais bancaires	117	45
Frais de Recrutement et Formation	296	296
Affacturation	76	85
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques	129	246
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)	161	38
Autres charges	730	885
Frais généraux	8 171	8 520

Note.4. Autres Produits et Charges Opérationnels

En k€	Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Charges annulation avantages fiscaux	(5 061)	(2 240)
Pénalités	(215)	(192)
Provisions Nettes Risques fiscaux	4 654	(522)
Dotations Incorporelles Clientèle	(1 018)	(600)
Dépréciation GW	(919)	(110)
Clause Earn Out	(424)	171
Autres	(17)	(313)
Autres produits et charges opérationnels	(3 000)	(3 807)

Les autres produits et charges opérationnels se composent des produits et charges non récurrentes de l'exercice.

- Les charges pour annulation d'avantages fiscaux (CIR) concernent essentiellement les sociétés Groupe EOLEN en pour 0,6 million d'euros, ASP pour 2,4 millions d'euros, EOLEN Finance pour 1,9 million d'euros. Lors de l'exercice précédent, le montant était réparti sur les sociétés Groupe EOLEN pour 0,9 million d'euros, EOLEN Finance pour 0,3 million d'euros, AMUNDIS pour 0,7 million d'euros et RISKALIS pour 0,1 million d'euros
- Les pénalités sont relatives à des majorations de retard et concernent majoritairement GECI International et Groupe EOLEN.
- Les reprises de provisions pour 4,7 millions d'euros concernent essentiellement des reprises de provisions constatées suite à des contrôles fiscaux (notamment sur les CIR).



Elles sont à mettre en parallèle de l'annulation des avantages fiscaux constatés en cours d'exercice. Elles concernent les sociétés : Alliance Services Plus pour 2,3 millions d'euros, EOLEN Finance pour 1,9 million d'euros et Groupe EOLEN pour 0,6 million d'euros.

- Suite à l'identification d'un indice de perte de valeur, l'ensemble des éléments liés au Goodwill constaté lors de l'achat de la société ETUD a été déprécié avec un impact global dans les comptes de 1,47 million d'euros (amortissement total de la relation clientèle 0,5 million d'euros, et dépréciation de la marque et l'écart d'acquisition pour 0,9 million d'euros). Lors de l'exercice précédent, et suite à l'identification d'un indice de perte de valeur, l'UGT « Israel » a fait l'objet d'un test de dépréciation qui a nécessité la dépréciation du goodwill pour une valeur de 0,1 million d'euros

Note.5. Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

Les intérêts financiers concernent essentiellement des intérêts des dettes bancaires (dont l'impact du retraitement IFRS 16 est de 31K€), et de la prime de non conversion des 55 ORNAN (0,36 million d'euros).

Le Groupe établit dans la plupart des cas, ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.

En k€	Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Revenu financier (Placement...)	7	5
Intérêts financiers (Agios bancaires, intérêts Factor...)	(544)	(231)
Coût de l'endettement Financier net	(537)	(226)
Gains et pertes de change	(6)	118
Actualisation des indemnités de fin carrière	(8)	(9)
Provision dépréciation immobilisations financières		(41)
Autres	(68)	28
Autres produits et charges financières	(82)	96



Note.6. ImmobilisationsImmobilisations incorporelles et corporelles

En k€	Imm. Incorporelles					Imm. Corporelles					Total	
	Logiciels Techniques	Goodwill	Marques	Relations Clients	Total	Droit d'usage (Construction)	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Autres	Avances sur Immobilisations		Total
Valeur brute au 31 mars 2019	1 626	3 910	5 249	4 200	14 985		481	821	776	12	2 090	17 075
<i>Effet de la première application d'IFRS 16</i>						4 672					4 672	4 672
Valeur brute au 1^{er} avril 2019	1 626	3 910	5 249	4 200	14 985	4 672	481	821	776	12	6 762	21 747
Acquisitions	1				1		4	63	64		131	132
Cessions									(10)	(12)	(22)	(22)
Ecart conversion	(5)				(5)		(4)	(7)	(31)		(42)	(47)
Valeur brute au 31 mars 2020	1 622	3 910	5 249	4 200	14 981	4 672	481	878	799	0	6 829	21 810
Amortissements au 31 mars 2019	1 553	1 879		2 082	5 514		473	593	429		1 495	7 009
<i>Effet de la première application d'IFRS 16</i>						807					807	807
Amortissements au 1^{er} avril 2019	1 553	1 879		2 082	5 514	807	473	593	429		2 302	7 816
Dotation	51			471	522	652	2	126	89		869	1 391
Perte de Valeur		519	400	546	1 465							1 465
Reprise sur cessions									(11)		(11)	(11)
Ecart conversion	1				1		(3)	(3)	(16)		(21)	(19)
Amortissements au 31 mars 2020	1 605	2 398	400	3 100	7 503	1 459	472	716	492		3 139	10 642
Valeur Nette au 31 mars 2020	17	1 512	4 849	1 100	7 480	3 213	9	161	307	0	3 691	11 170

Goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, les goodwill comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel pour acter d'une éventuelle perte de valeur à enregistrer. Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis par le Groupe : une UGT est un groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le niveau d'UGT retenu pour tester les goodwill repose sur les caractéristiques de métier, de marché ou de segmentation géographique de chacune des activités.

A noter que la Société a intégré dans l'UGT « Transformation Digitale France », le pôle ETI qui s'avère non significatif quant au volume de son activité par rapport au chiffre d'affaires du Groupe en France (0,7 million d'euros). Pour rappel, lors de l'exercice précédent ce pôle était intégré dans l'UGT « Conseil en technologie France » pour 1,6 million d'euros de son chiffre d'affaires.

Suivant cette même norme, le Groupe se doit de procéder à l'exercice de l'affectation du coût d'acquisition consistant notamment, à identifier les actifs incorporels de la société acquise devant être reconnus séparément du goodwill, et à évaluer ceux-ci à leur juste valeur. Le Groupe a fait appel à un cabinet d'expert, pour se faire assister dans cette mission.

L'estimation de la valeur de cet actif est conforme à la norme IFRS 3R sur la notion de « juste valeur ». Les synergies et hypothèses spécifiques à l'acquéreur (GECI International) ont été



exclues. L'analyse faite reflète les synergies et hypothèses communes à tout acquéreur potentiel qui pourrait acheter ou vendre individuellement les actifs identifiés. Les approches qui ont été utilisées sont : la méthode des redevances, la méthode des surprofits et l'approche par les coûts.

La Société a procédé également à l'allocation du prix d'acquisition de la société ETUD Integral. D'importants indices de perte de valeur ont été constatés sur cette UGT (baisse importante du chiffre d'affaires, répercussion importante de la crise dans le secteur de l'automobile accentuée par l'impact de la crise sanitaire), les pertes attendues se confirmant sur elle, la Société a décidé de procéder à la dépréciation totale de sa VNC, à la clôture des comptes (mars 2020). L'impact est de 1,47 million d'euros de dépréciation, et un impôt différé de 0,2 million d'euros.

Enfin la société a procédé à la comptabilisation d'un goodwill suite au rachat des titres de GECI Advanced Technologies (Israël) au 1^{er} janvier 2018 pour 0,1 million d'euros, intégralement déprécié lors de la clôture des comptes à fin mars 2019, suite à un indice de perte de valeur constaté.

La marque « EOLEN »

La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 13 ans d'existence bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des Entreprises de Services Numériques au regard de la taille de la société. Le Groupe a retenu une durée de vie indéfinie en l'absence de limite prévisible.

Les taux de redevance utilisés dans le cadre de contrats de licence pour des marques B to B se situent entre 1% et 1,5% du chiffre d'affaires. Le taux de redevance retenu par rapport aux caractéristiques de la société est de 1,45%. Les frais de support retenus sur la base de l'existant, sont estimés à 0,3% du chiffre d'affaires, ce qui établit le taux de redevance brut à 1,75%. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux pivot de l'activité, c'est-à-dire de 9,2%. La période de projection a été de 2015 à 2020.

Relations Clients

Les Relations Clients (RC) ont été évaluées par la méthode des surprofits en déterminant : le chiffre d'affaires attribuable aux RC, la marge d'exploitation (EBIT) de l'activité, retraitée des frais commerciaux ne servant pas à maintenir les RC (frais engagés pour l'acquisition de nouveaux clients), les charges capitalistiques relatives aux autres actifs contribuant à l'exploitation des RC, et le taux d'actualisation à retenir pour l'actualisation des surprofits identifiés.

Les analyses du portefeuille clients des sociétés « EOLEN » ont conduit à segmenter les Relations Clients par pôle d'expertise :

- Pris individuellement, les pôles d'expertise ont un seuil de matérialité significatif, à l'exception des pôles Intec et Brésil,
- Les pôles présentent des niveaux de croissance du chiffre d'affaires et de profitabilité différents,
- Les efforts engagés pour acquérir de nouveaux clients sont variables selon les pôles et leur historique respectif.

Le portefeuille clients avait été évalué à environ 80 clients, le TOP 10 représentant environ 70% du chiffre d'affaires total. La grande majorité étant des clients référencés et



récurrents/historiques. Après l'évaluation du taux d'attrition de 14%, la durée de vie moyenne des relations clients des UGT a été estimée à 7 ans.

Tests de perte de valeur

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

Les valeurs recouvrables de chaque UGT sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Les principales hypothèses prises en compte dans l'évaluation de la valeur recouvrable sont : le taux de croissance à l'infini pour le calcul de la valeur terminale, la progression du chiffre d'affaires, la progression du taux de marge et les taux d'actualisation fondés sur les coûts moyen pondéré du capital ajustés d'une prime de risque pays si besoin.

Un plan d'affaires a été établi afin de permettre la réalisation du test de dépréciation. Ce plan d'affaires tient compte de plusieurs facteurs : l'historique, la stratégie définie et mise en place par le Groupe et les contraintes liées à la concurrence, les caractéristiques du marché, l'économie etc. Pour cet exercice, l'impact du Covid-19 a été pris en compte ainsi que l'analyse de la capacité de la Société à poursuivre les missions qui lui sont confiées en télétravail. L'axe stratégique défini par le Groupe porte sur le renforcement de la position auprès des clients importants et la pénétration des marchés porteurs à forte valeur ajoutée, malgré une fébrilité du marché à cause de la circulation du virus qui n'a toujours pas été circonscrit. Le Groupe a ainsi entamé une démarche de certification ISO (9001 et 27001) et poursuit ses efforts pour développer et mettre en avant sa RSE. Le Groupe peut ainsi prétendre à des référencements plus élevés. Néanmoins, les hypothèses envisagées (croissance, évolution de marge, etc) restent très prudentes. Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de coûts et réduit au strict nécessaire ses frais généraux. A noter que la valorisation de ces actifs reste soumise à des aléas inhérents à la projection des plans d'affaires, ce qui explique les baisses sensibles des valeurs observées dans le tableau plus bas qui récapitule les valeurs testées et leurs valeurs actuelles.

Impact IFRS 16

La norme IFRS 16 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 et prévoit l'inclusion du droit d'utilisation dans la valeur comptable des UGT testées.

Dans le cadre des tests de GECI International, seule l'UGT « Transformation Digitale France » (EOLEN) est impactée avec l'existence des crédits baux relatifs au siège social rue Boissière à Paris et au local industriel situé à Roanne.

La valeur nette comptable de l'UGT à la date des tests est calculée en prenant en compte la valeur des droits d'utilisation des crédits baux dans la base d'actifs testés, et la dette de loyers correspondante est quant à elle déduite.



UGT "Transformation digitale France"

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
1,0%	5 592	5 863	6 162	6 493	6 863
1,5%	5 726	6 016	6 337	6 697	7 101
2,0%	5 874	6 186	6 535	6 927	7 371
2,5%	6 040	6 378	6 758	7 188	7 681
3,0%	6 225	6 594	7 011	7 489	8 041

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
1,0%	1 994	2 264	2 563	2 894	3 265
1,5%	2 127	2 417	2 739	3 098	3 502
2,0%	2 276	2 588	2 936	3 328	3 772
2,5%	2 441	2 779	3 159	3 590	4 082
3,0%	2 626	2 995	3 413	3 890	4 442

UGT "Conseil en Technologies France »

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
1,0%	(615)	(617)	(618)	(619)	(620)
1,5%	(615)	(617)	(618)	(619)	(620)
2,0%	(615)	(617)	(618)	(619)	(620)
2,5%	(615)	(617)	(618)	(619)	(620)
3,0%	(615)	(617)	(618)	(619)	(620)

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	11,2%	10,7%	10,2%	9,7%	9,2%
1,0%	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)
1,5%	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)
2,0%	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)
2,5%	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)
3,0%	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)	(1 914)

UGT ISRAEL

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	12,6%	12,1%	11,6%	11,1%	10,6%
1,0%	(76)	(58)	(38)	(15)	11
1,5%	(72)	(52)	(31)	(7)	21
2,0%	(67)	(46)	(24)	2	31
2,5%	(61)	(40)	(15)	12	44
3,0%	(55)	(32)	(6)	23	57

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

Taux de croissance à l'infini	CMPC				
	12,6%	12,1%	11,6%	11,1%	10,6%
1,0%	(38)	(20)	1	23	49
1,5%	(34)	(14)	7	31	59
2,0%	(29)	(8)	14	40	70
2,5%	(23)	(2)	23	50	82
3,0%	(17)	6	32	61	95

Seule l'UGT Israël nécessite un suivi particulier eu égard au test de dépréciation effectué. Concernant l'UGT « Conseil en Technologies France », la Société a décidé de déprécier totalement le Goodwill lié à cette UGT face aux pertes attendues de la filiale ETUD Integral et une situation de risque d'impairment.

31/03/2020

UGT testés	VNC Actifs testés	VE (*)	VT/VE	Marge de confort	% confort sur VE	WACC	g
<i>en k€</i>							
Transformation Digitale France	3 599	6 535	60,3%	2 936	45%	10,2%	2,0%
Conseil en Technologie France	1 914	(618)	n.s.	(1 914)	-	10,2%	0,0%
Israël (GAT)	(38)	(24)	n.s.	14	-	11,6%	2,0%
Total	5 474	5 893		1 037			

(*) Valeur d'Entreprise (= Valeur d'utilité)

La VNC des sociétés EOLEN est composée d'un goodwill de 1,5 million d'euros et de la relation clientèle de 3,3 millions d'euros et dont le montant total des amortissements est de 2,2 millions d'euros. La VNC de la société ETUD Integral est composée d'un goodwill de 2,2 millions d'euros, d'une marque de 0,4 million d'euros et de la relation clientèle de 0,9 million d'euros.



Valeur Nette Comptable ("VNC") des actifs testés au 31/03/2020

UGT	Goodwill & autres incorporels	BFR	Impact Crédit baux (IFRS 16)*	TOTAL VNC
en k€				
Transformation Digitale France	2 612	1 082	(95)	3 599
Conseil en Technologie France	1 337	577	-	1 914
Israël (GAT)	110	(148)	-	(38)
Total général				5 474

*: crédits baux liés au siège social rue Boissière Paris (1er et 4ème étage) et au local industriel de Roanne

Le prévisionnel qui a été établi pour effectuer le test, tient compte des impacts de la crise sanitaire. L'UGT « Transformation Digitale France », est impactée mais bénéficie d'une résilience grâce à ses référencements et contrats cadres, ainsi que sa capacité à déployer son équipe en télétravail. L'UGT « Conseil en Technologies France » présente un risque d'impairment qui a amené à la dépréciation totale de la VNC. La restructuration initiée depuis septembre 2019 se poursuit aujourd'hui, afin de réduire drastiquement les coûts de fonctionnement du Groupe. La situation de l'UGT en Israël requiert un suivi particulier. Le taux d'actualisation a été déterminé à 10,2% au 31 mars 2020 pour les UGT en France. Le benchmark sectoriel réalisé à cette même date sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un CMPC moyen à 9,1%, un peu en dessous de la fourchette basse fixée pour le calcul (9,9%).

A titre conservateur, le taux de croissance à l'infini retenu a été de 2%. Le benchmark sectoriel réalisé au 31 mars 2020 sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un taux de croissance à l'infini moyen évoluant entre 2,5% à 3,0%.

Coût Moyen Pondéré du Capital

31/03/2020	UGT France			UGT Israël		
	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut
Taux Sans Risque ⁽¹⁾	(0,3)%	0,0%	0,3%	(0,3)%	0,0%	0,3%
Prime de Risque du Marché ⁽²⁾	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%
Bêta Désendetté ⁽³⁾	0,93	0,93	0,93	0,93	0,93	0,93
D/E ⁽⁴⁾	21,6%	21,6%	21,6%	21,6%	21,6%	21,6%
Bêta Réendetté ⁽⁵⁾	1,07	1,07	1,07	1,08	1,08	1,08
Prime de Risque Spécifique ⁽⁶⁾	4,0%			4,0%		
Prime de risque Pays ⁽⁷⁾	0,0%			1,6%		
Coût des Fonds Propres	11,8%	12,1%	12,4%	12,8%	13,7%	13,4%
Taux Sans Risque	(0,3)%	0,0%	0,3%	(0,3)%	0,0%	0,3%
Spread Moyen ⁽⁸⁾	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%
Coût de la Dette avant Impôt	1,7%	2,5%	3,3%	1,7%	2,5%	3,3%
Taux d'IS ⁽⁹⁾	28,0%	28,0%	28,0%	23,0%	23,0%	23,0%
Coût de la Dette après Impôt	1,2%	1,8%	2,4%	1,3%	1,9%	2,5%
D/(D+E)	18%	18%	18%	18%	18%	18%
E/(D+E)	82%	82%	82%	82%	82%	82%
CMPC N	9,9%	10,2%	10,6%	10,8%	11,6%	11,5%
CMPC N-1	9,2%	9,6%	10,1%	10,0%	10,5%	10,9%
Ecart N vs. N-1	0,7%	0,6%	0,5%	0,7%	1,1%	0,6%

Source:

⁽¹⁾ Rendement des OAT 10/20/30 ans, moyenne 1 à 6 mois au 31/03/2020

⁽²⁾ Consensus H3P sur la base d'un consensus de marché

⁽³⁾ Bêta sectoriel, observation des moyennes 3 et 5 ans

⁽⁴⁾ Gearing moyen du secteur (3 ans)

⁽⁵⁾ Bêta réendetté selon la formule de Hamada

⁽⁶⁾ Prime de liquidité/taille/risque métier/incertitude Business Plan

⁽⁷⁾ Différentiel rendement obligations d'état souveraines des 3 pays vs. France (moy. 1 mois maturité 10 ans, mars 2020)

⁽⁸⁾ Spread de financement LT

⁽⁹⁾ Taux d'impôt normatif

Note: Flux des BP libellés en euros pour l'ensemble des UGT

Immobilisations financières

Au 31.03.2020 En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants			TOTAL Actifs financiers non courants et participations mises en équivalence
		Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
			Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 31 mars 2019	334	123	11	439	907
Acquisitions/Augmentations				7	7
Variation de Périmètre					
Cessions/Remboursements				(13)	(13)
Ecart conversion	(10)				(10)
Autres					
Valeur brute au 31 mars 2020	324	123	11	434	891
Dépréciations au 31 mars 2019	204	123			327
Dotations					
Reprise sur cessions					
Variation de Périmètre					
Ecart conversion	(10)				(10)
Autres					
Dépréciations au 31 mars 2020	194	123			317
Valeur Nette au 31 mars 2020	130	0	11	434	574

Au 31.03.2019 En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants			TOTAL Actifs financiers non courants et participations mises en équivalence
		Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
			Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 31 mars 18	329	123	11	361	823
Acquisitions/Augmentations				387	387
Variation de Périmètre				(1)	(1)
Cessions/Remboursements				(307)	(307)
Ecart conversion					
Autres	5				5
Valeur brute au 31 Mars 2019	334	123	11	439	907
Dépréciations au 31 mars 18	181	100			281
Dotations	18	23			41
Reprise sur cessions					
Variation de Périmètre					
Ecart conversion					
Autres	5				5
Valeur brute au 31 Mars 2019	204	123			327
Valeur Nette au 31 Mars 2019	130	0	11	439	580



Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers

En K€	Au 31 Mars 2020		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan		Juste valeur par résultat	Juste Valeur par OCI recyclablee	Prêts et créances au cout amorti	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	574				574	
Clients et comptes rattachés	6 521				6 521	
Actif impôt exigible	2 309				2 309	
Autres actifs courants	2 660				2 660	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 172		1 172			
Actifs	13 236		1 172		12 064	
Dettes financières	13 816					13 816
Autres passifs non courants						
Dettes fournisseurs	4 787					4 787
Passif impôt exigible	669					669
Autres passifs courants	9 723					9 723
Passifs	28 995					28 995

En K€	Au 31 Mars 2019		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan		Juste valeur par résultat	Juste Valeur par OCI recyclablee	Prêts et créances au cout amorti	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	580				580	
Clients et comptes rattachés	8 734				8 734	
Actif impôt exigible	6 996				6 996	
Autres actifs courants	3 861				3 861	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 992		3 992			
Actifs	24 164		3 992		20 171	
Dettes financières	14 168					14 168
Autres passifs non courants	3					3
Dettes fournisseurs	3 111					3 111
Passif impôt exigible	990					990
Autres passifs courants	10 219					10 219
Passifs	28 490					28 490



Note.7. Trésorerie et Dettes financières

En k€	Mars.20			Mars.19
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	Total
Dettes Loyers	3 319	674	2 645	
Dettes Bancaires ⁽¹⁾	1 465	744	722	2 388
Autres dettes financières	450	450		565
Crédit Vendeur	700		700	700
"Put"	2 750		2 750	2 750
ORNAN	1 081	1 081		3 646
Factor ⁽²⁾	3 028	3 028		3 097
Découverts et autres	1 023	1 023		1 022
Dettes financières	13 816	6 999	6 817	14 168
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>6 999</i>	<i>6 999</i>		<i>9 536</i>
<i>dont long terme</i>	<i>6 817</i>		<i>6 817</i>	<i>4 632</i>
Disponibilités et assimilés	(1 172)	(1 172)		(3 992)
Endettement (Trésorerie) Net(te)	12 644	5 827	6 817	10 175

(1) Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunts détaillés ci-dessous :

- l'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,3 million d'euros) porte intérêt au taux fixe de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. La date d'échéance est juillet 2021,
- l'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 1,1 million d'euros) au taux fixe de 3,68% est également comptabilisé au 31 mars 2020. La date d'échéance est décembre 2021 (soit 15 échéances trimestrielles),

(2) Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de factoring avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN Finance, Groupe EOLEN, AMUNDIS, ETUD Integral et ALLIANCE SERVICES Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

A fin mars 2020, le crédit vendeur lié à l'acquisition du « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres ALTONA International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

La Société a émis, le 13 février 2019, des ORNAN pour une valeur de 4 millions d'euros. A fin mars 2020, il restait 113 Bons d'émission à convertir pour une valeur de 1,13 million d'euros, cette avance n'est pas soumise à intérêt.

Les autres dettes financières concernent d'une part, des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (0,25 million d'euros) et Leasetech (0,13 million d'euros).



Par ailleurs, les créances des sociétés EOLEN sont factorisées auprès de GE Factor. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant. Ce contrat a été conclu pour une durée indéterminée.

Note.8. Provisions

En k€	Mars.19	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Impact capitaux propres	Reclassement	Mars.20
Provisions retraites et assimilées	751		74	34		81		872
Provision pour risques et litiges	5 006		160	4 683	228		140	395
Provisions non courantes	5 757		234	4 717	228	81	140	1 267
Litiges prud'hommaux	350			183	17			150
Autres Litiges	526			128	23		(140)	235
Provisions courantes	876			311	40		(140)	385
Total des Provisions	10 134		254	5 044	289	81		5 136

Le détail des deux lignes « Provision pour risques et litiges » et « Autres Litiges » est représenté par le tableau ci-dessous :

	Provisions mars 2019	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Provisions mars 2020
Litige Fiscal	4 992	112	4 683	88	332
Litige Actionnaires Minoritaires	0	49	0		49
Divers	16	0	2		14
Provisions pour risques et litiges	5 008	160	4 685	88	395
Litiges prud'hommaux	350		183	17	150
Litiges Commerciaux	290	0		140	150
Litiges Urssaf	236	0	128	23	85
Autres Litiges	526	0	128	163	235

Le Groupe est partie prenante d'un certain nombre de contentieux dans le cadre de la conduite normale de ses affaires.

La Direction Juridique Groupe recense pour toutes les sociétés du Groupe l'ensemble des litiges et des risques identifiés (nature, montants, procédure, niveau de risques), en fait un suivi régulier, croise ces informations avec celles détenues par la Direction des Services Financiers et en rend compte régulièrement au Conseil d'Administration mais également au Comité d'audit et aux Commissaires aux comptes.

Le Groupe a passé, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques. Les litiges qui seront évoqués ci-après sont les plus significatifs.

a) Les litiges liés à l'activité aéronautique du Groupe :

- Le litige opposant la Société à la Région Grand Est :** Dans le cadre du développement du programme Skylander en Région Lorraine, le Conseil Régional a passé avec la société SKY AIRCRAFT une convention d'engagement partenarial en juin 2010, prévoyant le versement d'une subvention de 9,1 millions d'euros liée à l'installation de l'activité dans la Région. Suite aux difficultés de financement du programme, le Conseil Régional a octroyé en décembre 2011 une avance remboursable de 7 millions d'euros. Enfin le 30 janvier 2012 la société SKY AIRCRAFT a reçu la somme de 5 millions d'euros au titre d'une convention d'avance de trésorerie pour permettre la continuité de l'exploitation. Faute d'avoir pu bénéficier des



financements complémentaires nécessaires à la réalisation complète du programme, la société SKY AIRCRAFT s'est déclarée en état de cessation de paiement et une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 4 octobre 2012, qui a abouti à la liquidation judiciaire de la société le 16 avril 2013. A compter de décembre 2012, le Payeur Général de Lorraine a appelé en garantie la société GECI International pour le remboursement des sommes versées à la société SKY AIRCRAFT. La société GECI International a assigné le Conseil Régional, le Président du Conseil Régional et le Comptable du Conseil devant le Tribunal de Grande Instance de Metz, afin de faire constater qu'elle n'est pas tenue du remboursement desdites sommes.

Néanmoins, doit être souligné l'existence d'un protocole d'accord conclu en date du 13 février 2014, et homologué le 3 mars 2014, dont il résulte que :

- si le Tribunal faisait droit aux demandes de la société GECI International, le Conseil Régional serait irrecevable ou mal fondé à solliciter le remboursement des sommes versées, et devrait en outre, restituer la somme de 4 millions d'euros perçue en application du protocole.
- si le Tribunal rejetait les demandes de la société, alors le remboursement serait, en vertu de ce protocole, limité à 10% du résultat annuel net de la société GECI International.

Le contentieux sur le bien-fondé de la créance de la Région Lorraine est toujours pendant devant le Tribunal de Grande Instance de Metz. La Société a décidé, sur conseil de ses avocats, et au regard des arguments développés, de ne pas passer de provision au titre de ces avances remboursables. En revanche, le montant de 17,1 millions d'euros (21,1 – 4) figure dans les engagements hors bilan.

- **La procédure introduite par des actionnaires de GECI AVIATION :** La Société GECI International a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par 13 actionnaires, pour diffusion d'informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme SKYLANDER, et qui sollicitent au titre de leur indemnisation la somme de 1,92 million d'euros. Le 2 mars 2020, le tribunal judiciaire de Paris a rendu son jugement pour une condamnation pour un montant total de 0,55 million d'euros. Le Groupe a fait appel de cette décision le 6 mars 2020. Compte tenu des éléments juridiques développés (fondements juridiques des demandes erronés), de la jurisprudence applicable, des éléments matériels du dossier, et de l'état d'avancement de la procédure, une provision de 0,05 million d'euros a été comptabilisée.

b) Les litiges nés directement de l'acquisition du Groupe EOLEN :

- **Le litige Prud'homal opposant la société ALTONA International au cédant des sociétés EOLEN** Le cédant des sociétés EOLEN a été licencié pour faute lourde le 21 octobre 2015 par la société ALTONA International. Il a saisi le Conseil des Prud'hommes de la contestation de son licenciement (réclamant à ce titre 0,6 million d'euros) ainsi que du paiement d'une garantie d'emploi de 5 ans (réclamant à ce titre 1,3 million d'euros). Par jugement en date du 30 juin 2017, le Conseil des Prud'hommes a rejeté les demandes fondées sur la prétendue garantie d'emploi, mais a retenu le caractère *sans cause réelle et sérieuse* du licenciement. A ce titre, la société ALTONA International a été condamnée à verser au cédant des sociétés EOLEN la somme totale de 0,05 million d'euros, sur la somme de 0,6 million d'euros sollicitée. Tant le cédant des sociétés EOLEN que la société ALTONA International ont interjeté appel, et la prochaine audience est fixée au 4^{ème} trimestre 2020. La société, confiante sur l'issue de la procédure d'appel, n'a provisionné aucune somme sur ce litige.



- **Les litiges opposant la société ANTHEA et son dirigeant aux sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN sur la validité de la cession et ses conséquences :** Par acte du 19 novembre 2015 la société ANTHEA et son dirigeant ont saisi le Tribunal de Commerce de Paris, à titre principal, de la nullité de la cession du Groupe EOLEN, réclamant une somme de 3,6 millions d'euros au titre de dommages et intérêts, et à titre subsidiaire, de l'exécution forcée de la cession, réclamant dans cette hypothèse, outre des indemnités, le paiement de 5 millions d'actions de GECI International ainsi que 3 millions d'euros au titre du rachat des parts détenues dans la société ALTONA International.

Les sociétés GECI International et ALTONA International ayant découvert immédiatement après l'acquisition du Groupe l'existence de redressements fiscaux et de contentieux qui leur avaient été dissimulés, mais également d'éléments remettant en cause gravement la valorisation de la société (certains ayant donné lieu au dépôt de plaintes pénales), ont formé des demandes reconventionnelles fondées sur les manœuvres dolosives affectant le prix. La société Groupe EOLEN, intervenante volontaire dans la procédure, sollicite également l'indemnisation de ses préjudices. La somme globale sollicitée par le Groupe s'élève à 14 millions d'euros.

Le Tribunal de Commerce de Paris avait rejeté toutes les demandes des parties le 25 novembre 2016 et les sociétés concernées avaient interjeté appel de la décision. La Cour d'Appel de Paris a ordonné une expertise le 13 novembre 2018 portant sur les comptes de la société présentés à la cession. Le rapport de l'Expert était prévu pour février 2020, mais la Cour d'appel de Paris, par une ordonnance du 3 mars 2020, a étendu la mission de l'expert judiciaire sur tous les redressements fiscaux notifiés au titre des exercices 2009 à 2014 à la société Groupe EOLEN et ses filiales pour un montant total de 6,2 millions d'euros. La procédure devant la Cour d'Appel reprendra après la remise du rapport. La somme de 3,45 millions d'euros, correspondant au paiement du prix est enregistrée au passif du Groupe (2,75 millions au titre de l'option de rachat de titres d'ALTONA + 0,7 million d'euros au titre du crédit vendeur).

- **Le volet pénal de l'affaire :** La société ANTHEA et son dirigeant ont fait citer la société GECI International et la société ALTONA International devant une juridiction pénale et sollicitent la réparation d'un préjudice moral allégué. Une audience était fixée en mars 2020 qui a étendu la mission de l'expert judiciaire. Ce litige s'inscrit dans la continuité de celui portant sur l'acquisition du Groupe EOLEN, et les Sociétés contestent fermement les accusations. Les procédures sont en cours. Compte tenu du contexte, la société GECI International a choisi de ne rien provisionner.

c) Les litiges résultant de la reprise du Groupe EOLEN :

- Les litiges opposant la société aux anciens Commissaires aux Comptes : Les sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont assigné en responsabilité pour faute les Commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes du Groupe EOLEN clos au 31 décembre 2014, ainsi qu'en relèvement de leurs fonctions.. Concernant le relèvement de leurs fonctions, la Société s'est désistée et a dédommagé les trois commissaires aux comptes pour un montant total de 25K euros. La procédure est en cours pour la responsabilité pour faute.
- Le litige opposant la société Groupe EOLEN aux actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES Plus : Neuf anciens actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES Plus contestent le refus de mise en œuvre de la clause de complément de prix et le recours à une garantie de passif par l'ancienne Direction de Groupe EOLEN, au titre du protocole de cession de décembre 2011. Un expert a été désigné le 12 juin 2018 aux fins d'examiner les comptes et déterminer le résultat d'exploitation de l'année 2012 servant de base de calcul au complément



de prix. L'Expert a rendu son rapport début juillet 2019 : il écarte un certain nombre de retraitements comptables, révisé le résultat d'exploitation 2012 et fixe le complément de prix à 0,5 million d'euros. Suite à cette expertise les anciens actionnaires ont obtenu une saisie conservatoire portant sur une somme de 0,5 million d'euros. La Société a donc décidé de provisionner cette somme. Le litige s'est terminé sur un accord (impact 0,5 million d'euros).

- Les litiges opposant la société aux prestataires et/ou fournisseurs du Groupe EOLEN antérieurs à la cession : Une société sollicitée en 2010 par la société EOLEN Finance en qualité d'agent commercial a assigné la société dans une première procédure aux fins de la faire condamner à l'indemnisation d'une rupture abusive de son contrat, au paiement de commissions et factures, et dans une seconde procédure en communication de pièces sous astreinte. La Cour d'Appel de Versailles est aujourd'hui saisie des deux aspects du litige. La médiation ordonnée par la Juridiction s'est déroulée au cours de l'exercice mais n'a pas abouti à un accord. A la prochaine audience du Cour d'Appel, une expertise pourrait être ordonnée face à la complexité du sujet.

La société a d'ores et déjà réglé 0,15 million d'euros à la société en cause. Une provision supplémentaire de 0,15 million d'euros a été comptabilisée pour ces deux dossiers.

- Le litige opposant le Groupe EOLEN à un établissement bancaire : Un établissement bancaire a assigné la société Groupe EOLEN afin d'obtenir le paiement de la somme de 0,98 million d'euros due au titre d'un découvert antérieur à son acquisition par la société GECl International. Compte tenu des graves manquements contractuels de la Banque commis dans le cadre de sa relation avec la société, cette dernière forme des demandes reconventionnelles d'indemnisation s'élevant à 4,6 millions. L'affaire est toujours au stade de la mise en état. La somme sollicitée par la Banque figure bien au passif de la société.

d) Les litiges propres à la société GECl International :

Une société avec laquelle des discussions avaient été engagées en 2015 sur un éventuel rapprochement sollicite une indemnisation à hauteur de 0,2 million d'euros pour rupture abusive des pourparlers. La société GECl International a formulé des demandes reconventionnelles à hauteur de 0,6 million d'euros au titre de l'indemnisation des frais engagés dans le cadre de ce projet et dans la procédure. Compte tenu du contexte de ce dossier, aucune provision n'a été enregistrée. Ce litige a été plaidé le 13 juin 2019, et la décision est intervenue le 5 juillet 2019. La société a été condamnée au paiement de 0,1 million d'euros et a interjeté appel.

e) Les litiges en droit social :

Hormis le dossier prud'homal lié à l'acquisition des sociétés EOLEN évoqué dans le point b), les autres dossiers sont en cours d'instruction à divers niveaux d'avancement. La provision totale comptabilisée par la Société est de 0,15 million d'euros. Pour les sociétés EOLEN, les trois dossiers sont en appel pour le premier semestre 2021. La somme provisionnée est de 0,03 million d'euros.

Concernant la société ETUD Integral, un litige est également en cours, et une somme de 0,04 million d'euros a été provisionnée.

Enfin, concernant la société GECl International, il subsiste un dossier en appel, le reste ayant été clôturé. La Société reste confiante sur l'issue favorable du dossier restant.

Le Groupe estime que les montants déjà provisionnés sur chaque dossier correspondent aux risques probables et sont suffisants eu égard aux avancements de ceux-ci.



g) Les Contrôles fiscaux :

Le Groupe EOLEN et ses filiales ont déposé entre 2009 et 2015 des demandes auprès de l'Administration Fiscale aux fins de bénéficier de Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Ces demandes ont abouti à des réponses totalement ou partiellement favorables. Par la suite, ces octrois de CIR ont fait l'objet de vérifications, et parfois de redressements.

L'évènement notable survenu au cours de cet exercice est l'aboutissement d'une discussion engagée avec l'Administration Fiscale en vue de trouver une solution globale et exhaustive aux redressements majeurs. Ce choix du Groupe avait comme objectifs de contrôler l'issue des dossiers (en évitant l'aléa judiciaire), de limiter les coûts de représentation dans les procédures, et d'assainir sa situation à l'égard de l'Administration, tout en préservant l'activité.

Cette discussion a abouti à un accord en mai 2019, portant le redressement total de plus de 6 millions d'euros à un montant global de 4,2 millions d'euros. La somme globale des remboursements engendrés par cet accord s'élève à 2 millions d'euros. Cet accord prévoit un règlement de 25% (0,5 million d'euros) à la signature, puis un échelonnement sur 12 mois (0,12 million d'euro X 12). Des compensations avec des CIR postérieurs validés sont envisagées. Le plan de remboursement de ces sommes figure au plan de Trésorerie du Groupe. Cet accord a été articulé comme suit :

Pour la société EOLEN Finance :

Les CIR déclarés des années 2009 à 2012 (pour un montant de 2,34 millions) ont été redressés pour un montant de 1,37 million d'euros. La société a toujours considéré que les CIR étaient bienfondés pour un montant de 0,62 million d'euros. La négociation avec l'Administration Fiscale a abouti à la reconnaissance du bienfondé de la déclaration à hauteur de 0,62 million d'euros, à la révision du montant du redressement à hauteur de 0,75 million d'euros et à l'application d'une remise gracieuse de 0,1 million d'euros. Un impact résultat de 0,1 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

Les CIR déclarés au titre des années 2013 à 2015 (pour un montant de 1,23 million) ont fait l'objet d'une vérification qui a abouti à une proposition de rectification visant un redressement intégral, accompagné de pénalités pour un montant global de 1,7 million d'euros. Dans le cadre de la négociation engagée avec l'Administration Fiscale, le redressement serait limité à la somme de 1,33 million d'euros, étant précisé que ces CIR n'ayant pas été versés intégralement, l'impact trésorerie se limiterait à 0,69 million d'euros. De plus, l'Administration Fiscale a consenti une remise gracieuse supplémentaire à hauteur de 0,11 million d'euros. Un impact résultat de 0,01 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

Pour la société EOLEN Energie :

Les CIR déclarés des années 2013 et 2014 ont fait l'objet d'un redressement total pour une somme de 0,21 million d'euros, et ce en raison de l'absence de production de justificatifs. Dans le cadre de la négociation avec l'Administration Fiscale, la société a accepté d'annuler ses déclarations de CIR. N'ayant pas été versées, ces sommes n'ont pas à être restituées. Un impact résultat de 0,21 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

Pour la Société ALLIANCE SERVICES Plus :

Les CIR octroyés des années 2011 à 2014 ont fait l'objet d'un redressement à hauteur de 2,48 millions d'euros. La négociation avec l'Administration Fiscale a abouti à la reconnaissance du



bienfondé de la déclaration à hauteur de 0,39 million d'euros, à la révision du montant du redressement à hauteur de 1,99 million d'euros, étant précisé que ces CIR n'ayant pas été versés intégralement, l'impact trésorerie se limiterait à 1,06 million d'euros. De plus, l'Administration Fiscale a consenti une remise gracieuse supplémentaire à hauteur de 0,20 million d'euros. Un impact résultat de 0,53 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

Pour la société Groupe EOLEN :

Les CIR des années 2014 et 2015 ont également été redressés pour un montant de 0,34 million. Dans le cadre de la négociation, l'Administration Fiscale a consenti à l'abandon des pénalités et remise gracieuse. Un impact résultat de 0,32 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.

Toujours dans le même esprit d'assainissement et de contrôle de la situation financière, le Groupe a régularisé sa situation pour les redressements :

CIR 2012-2013 - société AMUNDIS :

Un protocole avec l'Administration Fiscale a officialisé l'annulation du CIR 2012, le retrait des pénalités et le remboursement échelonné du CIR 2013 de 0,27 million d'euros à compter de juin 2018 sur une période de 12 mois.

CIR 2009 à 2011 - société EOLEN :

Un protocole avec l'Administration Fiscale a prévu le remboursement échelonné de la somme de 0,17 million d'euros à compter d'août 2018 sur une période de 12 mois. Ce protocole a également inclus le redressement en matière d'impôt sur les sociétés visant l'année 2010, et portant sur la somme de 0,08 million d'euros.

La société GECl International a fait l'objet d'un redressement en matière d'impôts sur les sociétés et de taxe sur les salaires, à hauteur de 0,22 million d'euros, somme qui a été provisionnée.

Note.9. Actifs sur contrats en cours

En k€	Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Encours de production		131
Actifs sur contrats en cours	0	131

Note.10. Autres actifs non courants

Néant



Note.11. Clients et autres débiteurs

En k€	Avril.19 - Mars.20 12 mois	Avril.18 - Mars.19 12 mois
Clients et compte rattachés	9 322	10 781
Provisions sur comptes clients	(3 428)	(3 446)
Factures à établir	628	1 399
Clients et autres débiteurs	6 521	8 734

Note.12. Autres actifs courants et actifs d'impôt exigible

Les créances fiscales concernent les créances de TVA (TVA déductibles, Crédit de TVA) pour 2.3 millions d'euros.

En k€	Avril.19 - Mars.20 12 mois	Avril.18 - Mars.19 12 mois
Avances Fournisseurs	6	62
Créances sociales	70	183
Créances fiscales hors impôt	2 300	2 691
Charges constatées d'avance	203	282
Créances diverses	82	644
Autres actifs courants	2 660	3 861
Créances d'impôt	2 309	5 752
Actif d'impôt exigible	2 309	5 752

Note.13. Passifs sur contrats en cours

Néant

Note.14. Fournisseurs et autres créditeurs

En k€	Avril.19 - Mars.20 12 mois	Avril.18 - Mars.19 12 mois
Fournisseurs et compte rattachés	3 414	1 726
Factures non parvenues	1 373	1 385
Fournisseurs et autres créditeurs	4 787	3 111



Note.15. Autres passifs courants

En k€	Avril.19 - Mars.20 12 mois	Avril.18 - Mars.19 12 mois
Dettes sociales	3 742	3 683
Dettes fiscales	4 844	5 329
Comptes clients créditeurs	504	901
Dettes diverses	561	224
Produits constatés d'avance	71	81
Autres passifs courants	9 723	10 219
Dettes d'impôts	669	361
Passif d'impôt exigible	669	361

Les dettes fiscales et sociales concernent majoritairement, le « Groupe EOLEN » (2,6 millions d'euros), « ETUD Intégral » (3,4 millions d'euros) et « Alliance Services plus France » (1,1 million d'euros). Une grande partie concerne des dettes de TVA (4,8 millions d'euros), des dettes sociales (3.7 millions d'euros) liées aux charges de personnel.

Note.16. Charge d'Impôts

En k€	Avril.19-Mars.20 12 mois	Avril.18-Mars.19 12 mois
Impôts courants	(6)	(65)
Impôts différés	(388)	85
Charge d'impôts	(394)	21

Note.17. Taux effectif d'impôt

En k€	Avril.19 - Mars.20 12 mois	Avril.18 - Mars.19 12 mois
Résultat net	(6 894)	(3 819)
Neutralisations		
Charges d'impôt	394	(21)
Résultat des activités abandonnées		
Résultat net des activités poursuivies avant impôts	(6 499)	(3 839)
Taux courant impôt d'imposition en France	31,0%	31,0%
Impôt théorique au taux courant français	(2 015)	(1 190)
Différence permanente liée		5
Différences temporaires	1 161	840
Divers		
Impact ID	751	79
Ecart de taux d'imposition	184	10
Dépréciation du Goodwill	209	
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés	105	236
Charges d'impôt du Groupe	394	(21)
Taux effectif d'impôt	-6,07%	0,54%



Note.18. Impôts différés Actif/Passif

En k€	au 31 mars 2019	Effet de première application d'IFRS 16	au 1 ^{er} avril 2019	Variation en résultat	Variation en sit. nette	au 31 mars 2020
Provision pour avantages au personnel	188		188	10	20	218
Activation de déficits	1 057	29	1 085	(753)		333
Réévaluations issues des regroupements d'activité	(629)		(629)	354		(275)
Impôts différés Net	615	29	643	(388)	20	276
Impôts différés Actif	1 244	29	1 273			551
Impôts différés Passif	(629)	0	(629)			(275)

Les différences existant à la date de clôture entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan constituent en règle générale des différences temporelles. En application de la méthode bilantielle du report variable, ces différences temporelles donnent lieu à la comptabilisation :

- d'actifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale de l'actif est supérieure à sa valeur comptable ou bien que la valeur fiscale du passif est inférieure à sa valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue) ;
- ou de passifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale de l'actif est inférieure à sa valeur comptable ou bien que la valeur fiscale du passif est supérieur à sa valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les actifs et passifs d'impôt différé sont déterminés sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Ces estimations sont revues à la clôture de chaque exercice, en fonction de l'évolution éventuelle des taux d'impôt applicables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible ou lorsqu'il existe un passif d'impôt exigible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, coentreprises et entreprises associées, des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Le Groupe a établi des provisionnels selon les événements paraissant probables et connus qui augurent le retour à l'équilibre rapide des comptes et même à la profitabilité à moyen terme. Ainsi, le Groupe a donc jugé opportun et raisonnable de réajuster la proportion de déficits pouvant être absorbée dans un délai à moyen terme, suite à l'établissement de ces provisionnels. Les impôts différés actif en résultant sont en fin de période d'un montant de 0,3 million d'euros avec un impact dans les comptes consolidés de l'exercice de - 0,75 million d'euros.



Par ailleurs, les amortissements et dépréciations des goodwill issus de l'acquisition du Groupe EOLEN et d'ETUD Intégral engendrent par effet de reprise un impôt différé passif en diminution de 0,35 million d'euros.

Note.19. Déficit fiscal non activés

En K€	Mars.19 Base en Euros	Exercice	Liasse 2019	Activation	Mars.20 Base en Euros	Taux IS	Montants non activés
GECE International	54 394	704	55 098		55 098	25%	13 775
Altona International	628	168	795		795	25%	199
ETUD Intégral	8 653	2 228	10 881		10 881	25%	2 720
Groupe Eolen	2 946	331	3 276	(2 280)	997	25%	249
Alliance Services Plus (France)	1 060	101	1 161		1 161	25%	290
Amundis	716	(32)	685	(468)	216	25%	54
Riskalis	1 429	6	1 435		1 435	25%	359
Eolen Finance		153	153		153	25%	38
Geci Ltd en €	6 060	(3)	6 057		6 057	28%	1 696
Geci India et Aéroeuro India en €	5	0	5		5	31%	2
Geci Advanced Technologies Ltd en €	154	105	259		259	27%	70
GECE Cyber Solution	1	82	82		82	25%	21
GECE Intec		135	135		135	25%	34
TOTAL	76 045	3 977	80 022	(2 748)	77 274		19 506

Le Groupe a procédé au réajustement de la proportion de déficits pouvant être absorbée dans un délai à moyen terme, suite à l'établissement des prévisionnels d'activité réalisés par société. Ces prévisionnels ont permis d'activer les déficits concernant essentiellement les sociétés Groupe EOLEN et Amundis.

Note.20. Effectifs

	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants	Mars.20	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants	Mars.19
France	43	235	32	310	50	270	32	352
Brésil	40	25	190	255	31	32	181	244
Autres	4	0	7	11	4	0	11	15
Effectif moyen	87	260	229	576	85	302	224	611

Note.21. Engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le groupe GECE International.

En k€	Mars.20			Mars.19
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine ⁽¹⁾	17 200	17 200		17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune ⁽²⁾	500	500		871
Garantie sur emprunts bancaires ⁽³⁾	340	138	202	1 382
Engagements hors bilan	18 040	17 838	202	19 453

(1) La société GECE International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECE Aviation a garanti le remboursement d'une de ces



avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le Groupe et la Région.

(2) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2020. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

(3) L'emprunt Caisse d'Epargne IDF, de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,3 million d'euros) est garanti par un nantissement des titres Amundis.

Note.22. Transactions avec les parties liées

L'actionnaire principal de GECI International est Serge BITBOUL qui détient, au 31 mars 2020, 14,2% des actions de la société directement et indirectement via XLP Holding dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECI International est non-significatif.

Un prêt de 0,25 million d'euros a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

En K€	Prêt	Client	Fournisseur	CC
XLP Holding				200
Actionnaires				200
Mohacs Trading Services	250			
Leastech	135			
Autres	385			
TOTAL	385			

Note.23. Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :



- Serge BITBOUL, Président Directeur Général, 238 532 euros.
- Patrick HAYOUN, Directeur Général (entre le 18 décembre 2019 et 12 février 2020), 23 408 euros.

Serge BITBOUL n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI International. Patrick HAYOUN a reçu des jetons de présence en dehors de la période où il a été Directeur Général, pour 7 500 euros. Par ailleurs, le Conseil lui a confié une mission sur trois mois, pendant laquelle il a été rémunéré pour 26 250 euros.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2019/2020, un total de 51 000 euros de jetons de présence qui n'ont pas été versés.

Note.24. Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	AECD				RSM Paris				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19
<u>Audit</u>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: GECI International	46,3	45	68%	59%	51,5	80	42%	54%				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	22	31	32%	41%	70,7	69	58%	46%	13	21	100%	100%
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes												
<i>Sous-Total</i>	68,3	76	100%	100%	122,2	149	100%	100%	13	21	100%	100%
<u>Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</u>												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
<i>Sous-Total</i>												
<i>Total des honoraires</i>	68,3	76	100%	100%	122,2	149	100%	100%	13	21	100%	100%

Note.25. Options de souscription d'actions et actions gratuites

L'autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites n'a pas été autorisée par l'Assemblée Générale.

Lors de cet exercice aucune attribution n'a été accordée.

Note.26. Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	168 480 277	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	41 765 256	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	210 245 533	0,01

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 190 676 743 actions. Le nombre dilué d'actions comprend ce dernier.



(En actions)	2019/2020		2018/2019	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	210 245 533	191 303 550	168 480 277	150 086 140
Actions auto-contrôle	(674 999)	(626 807)	(528 462)	(159 400)
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	209 570 534	190 676 743	167 951 815	149 926 740

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle.

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

(En actions)	2019/20	2018/19	2017/18
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	190 676 743	149 926 740	91 010 870
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites	70 995 587	112 760 843	66 849
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	261 672 329	262 687 583	91 077 720

Au 31 mars 2020, les bons de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites consenties, l'emprunt obligataire convertible en actions et les BSA attachés ainsi que les BSAR sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net. Le nombre total des éléments potentiellement dilutifs s'élève à 70 995 587 actions.

Ce nombre d'actions se décompose comme suit :

- Nombre d'actions créées après la conversion d'ORNAN entre le 1^{er} avril 2020 et le 30 juillet 2020 : 14 333 332 actions.
- Nombre d'actions créées suite à exercice des BSAR A entre le 1^{er} avril et le 30 juillet 2020 : 3 859 actions.
- Nombre d'actions susceptibles d'être créées suite à la conversion de 75 ORNAN restantes, sur la base d'un cours de 0,02 euro : 37 500 000 actions.
- Nombre d'actions susceptibles d'être créées suite à l'exercice des 76 633 582 BSAR A restants, sur une parité de 1 pour 4 : 19 158 396 actions.

Au 31 mars 2020, il a été retenu la somme des éléments ci-dessus, quant au 31 mars 2019, le nombre retenu est celui du 31 mars 2020 rajouté du nombre d'actions créées durant la période 2019/2020.

Note.27. Informations Financières Pro Forma

Néant



6.8. Filiales et Participations

La société mère du groupe est GECl International. Elle est située à Paris 16, au 37-39 rue Boissière et au capital de 2 102 455,34 €. Elle est cotée sur Euronext, compartiment C.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'Intérêt
France			
GECl International SA	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	Société Mère
Alfona International	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
Groupe EOLEN	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
EOLEN Finance	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	40,8
Riskalis Consulting	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	33,52
AMUNDIS	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
Alliance Services Plus	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
ETUD Integral	Parc Héliopolis - ZI de Pissaloup - Rue Edouard Branly - 78190 TRAPPES	Globale	100
GECl Cyber Solution	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
GECl INTEC	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
Europe			
GECl LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100
Proche Orient			
GECl Advanced LTD	Andrei Sacharov 9 - Haifa (Israel)	Globale	100
Amérique			
Alliance Services Plus Servicios de Informatica Ltda	Av Paulista 568, 7º andaBela Vista - 01310-000 Sao Paulo Brasil	Globale	74,72
Asie			
GECl Transportation and Engineering India Private Limited	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001 - INDE	Globale	100



6.9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés (exercice clos au 31 mars 2020)

GECI INTERNATIONAL

Siège social : 37-39 rue Boissière - 75116 PARIS

Société anonyme

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 mars 2020

A l'assemblée générale de la société GECI INTERNATIONAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GECI INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du



règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 6-4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation » qui précise les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation, ainsi que les incidences de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} avril 2019.
- La note 8 « Provisions », notamment sur les litiges les plus significatifs.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Ecart d'acquisition

Risque identifié

Au 31 mars 2020, les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 1 512 K€.

Les modalités des tests de dépréciation des écarts d'acquisition mis en œuvre, décrites dans les notes annexes aux comptes consolidés, intègrent une part importante d'estimations et d'hypothèses, portant notamment sur :

- les prévisions de flux de trésorerie futurs ;
- le taux d'actualisation (WACC) appliqué aux flux de trésorerie ainsi estimés.

Une variation de ces hypothèses est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition et à nécessiter la constatation d'une dépréciation complémentaire.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons obtenu les tests de dépréciation mis en place par le Groupe et avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests.

Nous avons examiné le processus d'élaboration des prévisions budgétaires et d'approbation par la Direction du Groupe.



Nous avons pris connaissance des hypothèses clés retenues pour l'ensemble des UGT et avons :

- vérifié l'exhaustivité et le correct rattachement à chaque UGT des éléments composant la valeur comptable des actifs à tester ;
- examiné la cohérence des projections de flux de trésorerie, notamment par rapprochement des prévisions d'activité et rentabilité sous-tendant la détermination des flux de trésorerie avec les réalisations passées ainsi qu'avec les estimations de la Direction dans le cadre du processus budgétaire ;
- comparé le taux d'actualisation retenu (WACC) avec des sources externes.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 30 juillet 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes .

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GECI INTERNATIONAL par l'assemblée générale du 7 septembre 2015 pour le cabinet RSM Paris et du 21 septembre 2018 pour le cabinet A.E.C.D. Au 31 mars 2020, le cabinet RSM Paris était dans sa cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet A.E.C.D dans sa deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas



échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 31 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Martine LECONTE

Associée

A.E.C.D

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

François LAMY

Associé



Chapitre 7. Comptes Sociaux GECI International

7.1. Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT			
En K€	Notes	Mars 20	Mars 19
Chiffre d'affaires net	13	1 984	1 596
Subvention d'exploitation		0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2	171	1 159
Autres produits		1	0
Produits d'exploitation		2 155	2 755
Autres achats et charges externes		1 386	1 800
Impôts, taxes et versements assimilés		50	50
Charges de personnel		1 010	961
Salaires et traitements		735	680
Charges sociales		276	281
Dotations d'exploitation		4 251	657
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	19	21
Dotations aux provisions sur actif circulant		4 232	558
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	0	78
Autres charges d'exploitation		71	62
Charges d'exploitation		6 768	3 530
RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 613)	(775)
Produits financiers		163	115
Produits financiers de participations		0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		81	110
Reprises sur provisions et transferts de charges	2	76	0
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de VMP		7	5
Charges financières		466	33
Dotations financières aux amortissements et provisions	2	41	8
Intérêts et charges assimilées		364	20
Pertes sur créances liées à des participations		0	0
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		61	4
RESULTAT FINANCIER	14	(302)	82
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(4 915)	(693)
Produits exceptionnels		8	3
Charges exceptionnelles		(255)	(3)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	(247)	1
Impôts sur les bénéfices	16	0	0
RESULTAT NET		(5 162)	(692)

Le chiffre d'affaires est composé de refacturation de coûts sous la forme de Services Rendus aux filiales. La Société a amorcé, depuis le mois de septembre 2019, une restructuration des coûts sur l'ensemble du Groupe. Les transferts de charges concernent en majorité les opérations sur le capital, notamment l'activation des dépenses liées aux augmentations de capital.

Table de Correspondance : Les notes indiqués sur le compte de résultat correspondent aux Notes dans 7.4.



7.2. Bilan

En K€	Notes	Mars 20	Mars 19
ACTIF			
Immobilisations incorporelles brutes		864	864
Immobilisations incorporelles amortissements		(862)	(860)
Immobilisations incorporelles nettes	1	2	3
Immobilisations corporelles brutes		384	364
Immobilisations corporelles amortissements		(353)	(337)
Immobilisations corporelles nettes	1	31	27
Immobilisations financières brutes		5 280	5 320
Immobilisations financières dépréciations		(4 175)	(4 205)
Immobilisations financières nettes	1/2	1 105	1 115
ACTIF IMMOBILISE		1 138	1 145
Avances et acomptes versés sur commande		0	3
Créances	2/3	10 137	13 445
Créances clients et comptes rattachés bruts		4 044	4 502
Créances clients et comptes rattachés provision		(2 249)	(508)
Comptes courants sur filiales bruts		10 817	9 350
Comptes courant sur filiales provision		(2 596)	(106)
Comptes courants sur filiales net		8 221	9 244
Autres créances		122	206
Disponibilités et divers		174	3 206
Valeurs mobilières de placement		25	60
Disponibilités		93	3 050
Charges constatées d'avance	3/5	57	96
ACTIF CIRCULANT		10 311	16 654
Ecart de conversion Actif	8		
TOTAL DE L'ACTIF		11 449	17 800

Les créances sont constituées de comptes clients bruts (pour 4 millions d'euros), de comptes courants des filiales (pour 10,7 millions d'euros) et de créances diverses (pour 0,1 million d'euros).

En K€	Notes	Mars 20	Mars 19
PASSIF			
Capital social	6	2 102	1 685
Prime d'émission		66 622	64 989
Réserve légale		75	75
Autres réserves		858	858
Report à nouveau		(57 614)	(56 922)
Résultat de l'exercice		(5 162)	(692)
CAPITAUX PROPRES		6 881	9 993
Provisions pour risques sur filiales		0	2
Autres provisions pour risques		347	302
Provision pour charges		0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2	347	304
Dettes financières	3	1 520	5 470
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 130	3 800
Comptes courants actionnaires		200	0
Comptes courants sur filiales		191	1 670
Dettes diverses	3	2 701	2 035
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 581	327
Dettes fiscales et sociales		830	1 002
Autres dettes		289	706
Produits constatés d'avance	3/5	0	0
DETTES		4 221	7 506
Ecart de conversion Passif	8	0	0
TOTAL DU PASSIF		11 449	17 800

Table de Correspondance : Les notes indiqués sur le bilan correspondent aux Notes dans 7.4.



Le capital social est composé de 210 245 533 actions d'un nominal de 0,01 euro.

Le Groupe avait émis le 13 février 2019, 4 millions d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (« ORNAN ») non assorties de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR ») au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), dans le cadre d'un engagement total de 4 millions d'euros (soient 400 ORNAN au total). La valeur nominale est de 10.000 euros chacune.

A la fin de l'exercice, il reste 113 ORNAN non converties. Au 30 juillet 2020, il reste 75 ORNAN à convertir. Ces ORNAN ont permis le renforcement des capitaux propres de la Société, qui représentent ainsi plus de 60% du total Bilan.

7.3. Notes Annexes

7.3.1 Activité et Faits Marquants

Le financement obligataire signé en février 2019, a permis de fournir à la Société des moyens financiers pour soutenir le développement de ses filiales. L'impact de la crise sanitaire n'a pas épargné le Groupe, et notamment son pôle Conseil en technologies en France. Ses filiales à l'étranger sont également impactées.

La Société a pu tester sa résilience face à ces aléas négatifs. Le Groupe a entamé la restructuration de ses coûts depuis le mois de septembre 2019. Cette stratégie de redéploiement se poursuit à ce jour et devrait lui permettre d'une part, d'alléger ses coûts de fonctionnement et d'autre part, de pouvoir faire face à un environnement encore rempli d'incertitudes.

Simplification du Groupe

La Société a décidé la dissolution avec la liquidation de la société GECl Ukraine.

Parallèlement, la société GECl Intec, dont le domaine d'activité est celui du Conseil en Ingénierie technique et informatique, a été immatriculée le 11 juin 2019 au Registre du Commerce et des Sociétés. Cette nouvelle filiale est détenue directement et à 100% par la Société.

7.3.2 Evènements Postérieurs à la Clôture

La pandémie n'ayant toujours pas été circonscrite, la reprise de l'économie reste assez faible et les activités du Groupe s'en ressentent. La Société poursuit la restructuration du Groupe, et doit continuer à soutenir financièrement ses filiales.

Afin de financer et réussir son redéploiement, le Groupe a signé le 2 juillet 2020 une lettre d'intention engageante avec Yorkville Advisors (l'« Investisseur ») en vue de la conclusion d'un contrat de financement pouvant atteindre 10 millions d'euros.

Cet accord prévoit l'émission d'un nombre maximum de 1.000 Obligations Remboursables en Numéraire ou en Actions Nouvelles (ORNAN), d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune. Ce financement de 10 millions d'euros sera utilisable, à la discrétion de la société, en 10 tranches de 1 million d'euros chacune sur une durée totale de 30 mois, sans obligation de tirage.

La mise en place de ce contrat de financement est conditionnée à l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale statuant à titre extraordinaire et à l'approbation



préalable de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus. A cette fin, la Société va convoquer les actionnaires en assemblée générale extraordinaire et soumettra prochainement un prospectus à l'approbation de l'AMF.

La mise en place de ce nouveau financement doterait le Groupe des ressources financières nécessaires pour disposer d'un fonds de roulement suffisant afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes. La société estime en effet que cette réserve de liquidités est décisive pour renforcer le fonds de roulement nécessaire pour les douze prochains mois et rembourser le financement obligataire existant et échu (besoins estimés à environ un tiers de l'enveloppe globale). La société pourra également utiliser le financement mis en place de manière à renforcer sa structure financière (à hauteur d'environ 1 million d'euros), soutenir sa stratégie de redéploiement et saisir de nouvelles opportunités de développement.

7.3.3 Règle de Présentation

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté du 26 décembre 2016, et des règlements du Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

7.3.4 Continuité d'Exploitation

Les comptes au 31 mars 2020 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2021.

Le plan de trésorerie global intégrant toutes les filiales françaises, soumis aux auditeurs, a été établi dans un contexte pessimiste lié à l'impact du Covid-19. Les prévisions d'activité ont été établies de manière prudente. Le plan qui a été établi intègre notamment :

- Les diverses mesures proposées par les pouvoirs publics en France (activité partielle, décalage de paiements des charges sociales et fiscales etc.) ; des négociations sont en cours afin d'étaler sur plusieurs mois le paiement de ces charges ;
- Les moratoires déjà obtenus (comme l'accord issu des litiges sur le CIR)
- Les coûts de restructuration ;
- Les demandes de remboursement des crédits d'impôt ;
- Le Groupe a signé le 2 juillet 2020 une lettre d'intention engageante avec Yorkville Advisors (l'« Investisseur ») en vue de la conclusion d'un contrat de financement pouvant atteindre 10 millions d'euros. La mise en place de ce financement est conditionnée à l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale statuant à titre extraordinaire et à l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus. A cette fin, la Société convoquera ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire le 13 octobre 2020 et soumettra prochainement un prospectus à l'approbation de l'AMF.

La mise en place de ce nouveau financement doterait le Groupe des ressources financières suffisantes afin de faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie à court et moyen termes. La Société disposerait ainsi d'une réserve de liquidités considérée décisive pour renforcer le fonds de roulement nécessaire pour les douze prochains mois et rembourser le financement obligataire existant et échu (besoins estimés à environ un tiers de l'enveloppe globale). La société pourra également utiliser le financement mis en place de manière à



renforcer sa structure financière (à hauteur d'environ 1 million d'euros), soutenir sa stratégie de redéploiement et saisir de nouvelles opportunités de développement.

En tenant compte des éléments évoqués ci-dessus, le plan de trésorerie, dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois.

La Direction de GECI International réalise de manière régulière un suivi et une actualisation de ce plan de trésorerie qui a été validé par le Conseil le 29 juin 2020. Ainsi, le Conseil a autorisé le recours à un financement auprès d'investisseurs et à une cession d'actif, afin de permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois.

Par ailleurs, à chaque clôture, pour l'élaboration de ses hypothèses, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 31 mars 2020 et selon la même méthode que lors des clôtures précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères - l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie - et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements afférents. Si, de façon systématique et sans analyse des dossiers, tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes alléguées par les demandeurs, ou des sommes provisionnées, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation serait différente et conduirait à une remise en cause dudit principe.

7.3.5 Immobilisations

Immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 5 ans.

Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

Installations générales	2 à 5 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels informatiques	2 à 5 ans
Matériel de bureau	2 à 5 ans
Mobilier	2 à 10 ans.

7.3.6 Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs Mobilières de placements



La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine et que les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

7.3.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances échues à partir d'un an sont dépréciées à 100%.

7.3.8 Opérations en Devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

7.3.9 Régime fiscal et impôts sur les résultats

Les sociétés du Groupe ne sont pas intégrées fiscalement.

7.3.10 Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt) ou encore dans des placements sans risques mais très liquides (Compte à Terme).

7.3.11 Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.



7.3.12 Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,40 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 1,70 %.
- Taux de progression des salaires : 2,5 %.
- Turn-over annuel moyen : 17,6 %.

Le montant de l'engagement de retraite de L'exercice s'élève à 7 775 euros.

7.4. Notes sur les Comptes Sociaux

Note 1) Immobilisations

2019-2020				
En K€	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	864	1		864
TOTAL	864	1	-	864
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	50			50
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	282	31		313
Avances et acomptes	12		12	-
TOTAL	364	31	12	384
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	5 235	10	50	5 195
Prêts et autres immobilisations financières	84			84
TOTAL	5 320	10	50	5 280
TOTAL	6 548	42	62	6 528

L'augmentation des participations est due à la création de la filiale GECI Intec pour 10 K€, tandis que la diminution des participations est due à la fermeture de la filiale GECI Ukraine.

La société a procédé, par ailleurs, au renouvellement de son outil informatique.



Amortissements (en K€)	Montant Début exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	860	2		862
TOTAL	859	2	-	862
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et divers	47	2		50
Matériel de transport	21		-	21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	267	15		282
TOTAL	335	18	-	353
TOTAL	1 195	19	-	1 215

Note 2) Provisions

Provisions (en K€)	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	2		Exploitation		2	Exploitation	-
Autres provisions pour risques	300	49	Exploitation	1		Exploitation	347
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour risques et charges	304	49		1	2		347
Provisions sur titres de participation	4 205	20	Financier		50	Financier	4 175
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur VMP	8	21	Financier	26	-	Financier	3
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur comptes courants	106	2 490	Exploitation			Exploitation	2 596
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Provisions sur comptes clients	508	1 742	Exploitation	-		Exploitation	2 249
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour dépréciation	4 827	4 273		26	50		9 023
TOTAL	5 128	4 321		26	52		9 371

Une provision pour litige avec des actionnaires minoritaires de 49 K€ a été comptabilisée.

Une provision pour dépréciation de VMP a été comptabilisée pour 3 K€ en raison de la différence entre la valeur d'achat historique des actions auto-détenues et leur valeur de marché au 31 mars 2020.

La filiale GECl Ukraine n'ayant plus d'activité, la Société a décidé sa fermeture. La provision sur comptes courants et la dépréciation des titres la concernant ont donc été reprises. En revanche, la situation financière plus compliquée dans laquelle se trouve la filiale GECl Advanced Technology a conduit à la dépréciation des comptes courants (35 K€) et des créances clients (178 K€) la concernant (la valeur des titres n'étant pas significative, ils n'ont pas été dépréciés).

La filiale ETUD Integral a connu un exercice compliqué à cause de la crise qui secoue le secteur de l'automobile. La baisse d'activité a été accentuée par l'impact de la crise sanitaire, qui devrait continuer d'impacter négativement l'exercice 2020/2021. Par prudence, la Société a décidé de provisionner les titres de participation, et les créances qu'elle a sur cette filiale.



Provisions liées aux participations (en K€)	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Créances clients	Total
GECl Ukraine	50		2		52
GECl India	282	55			337
GECl LTD	3 873				3 873
GAT LTD		51		508	558
Provisions au 31/03/19	4 205	615	2	508	4 820
GECl Ukraine	(50)		(2)		(52)
GECl India	-				-
GECl LTD		-			-
GAT LTD		35		178	213
ETUD Intégral	20	2 455		1 563	4 038
Altona International	-				-
Mouvements 2019/2020	(30)	2 490	(2)	1 742	4 200
Provisions au 31/03/20	4 175	2 596	-	2 249	9 020

Note 3) Etat des Créances et Dettes

Etat des créances en K€	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	83		83
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (> 1 an)	83	-	83
Créances clients	4 044	4 044	
Personnel et comptes rattachés	5	5	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10	10	
Etat - Impôts sur les bénéfices	1	1	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	98	98	
Etat - Divers	1	1	
Groupe et associés	10 817	10 817	
Débiteurs divers	8	8	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (< 1 an)	14 983	14 983	-
Charges constatées d'avance (< 1 an)	57	57	
TOTAL	15 123	15 039	83

Etat des dettes en K€	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 130	-	1 130
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 581	1 581	
Personnel et comptes rattachés	55	55	
Sécurité sociale et autres organismes	99	99	
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	643	643	
Autres impôts, taxes et assimilés	33	33	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Groupe et associés	390	390	
Autres dettes	289	289	
Avances et acomptes reçus sur commandes encours	-	-	-
Produits constatés d'avance (< 1 an)	-	-	-
TOTAL	4 221	3 091	1 130



Note 4) Charges à payer et Produits à recevoir

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

En K€	Mars 2020	Mars 2019
Dettes fournisseurs	258	207
Dettes fiscales et sociales	106	125
Autres dettes	0	0
TOTAL	365	332

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :

En K€	Mars 2020	Mars 2019
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Divers, produits à recevoir	1	0
TOTAL	1	-

Note 5) Charges et Produits Constatés d'Avance

Charges constatées d'avance (En K€)	Mars 2020	Mars 2019
Charges d'exploitation	57	96
TOTAL	57	96

Produits constatés d'avance (En K€)	Mars 2020	Mars 2019
Produits d'exploitation	0	0
TOTAL	0	0

Note 6) Capital Social

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	168 480 277	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	41 765 256	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	210 245 533	0,01

Variation des Capitaux Propres

En K€	Capitaux Propres au 31/03/2019	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2020
Capital Social	1 685	-				418	2 102
Primes d'émissions	64 989	0				1 633	66 622
Réserve Légale	75						75
Autres réserves	858						858
Report à nouveau	(56 922)		(692)				(57 614)
Résultat net	(692)		692		(5 162)		(5 162)
TOTAL	9 993	0	-	-	(5 162)	2 051	6 881



Titres auto-détenus

	au 31 mars 2020	au 31 mars 2019
Détention à l'ouverture	528 462	-
Achat d'actions	2 083 502	973 482
Vente d'actions	1 928 466	445 020
Détention à la clôture	683 498	528 462
Cours moyen des achats	0,07 euro	0,14 euro
cours moyen des ventes	0,07 euro	0,15 euro
Montant des frais de négociation	N/S	N/S

Note 7) Location Financement

En K€	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2020
Immobilisations en Location Financement				
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	150	8	150	-
	150		150	-

En K€	Redevances			Prix de rachat résiduel
	exercice	payées cumul	à payer total	
Engagements de crédit bail				
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	8	154	0	0
Total	8	154	0	0

En K€	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Engagements de crédit bail				
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Note 8) Ecart de Conversions

Néant

Note 9) Effectif

Effectif moyen	Mars 2020	Mars 2019
Cadres	4	8
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	1	1
TOTAL	5	9



Note 10) Rémunération des Dirigeants

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :

- Serge BITBOUL, Président Directeur Général, 238 532 euros.
- Patrick HAYOUN, Directeur Général (entre le 18 décembre 2019 et 12 février 2020), 23 408 euros.

Serge BITBOUL n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GEI International. Patrick HAYOUN a reçu des jetons de présence en dehors de la période où il a été Directeur Général, pour 7 500 euros. Par ailleurs, le Conseil lui a confié une mission sur trois mois, pendant laquelle il a été rémunéré 26 250 euros.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2019/2020, un total de 51 000 euros de jetons de présence qui n'ont pas été versés.

Note 11) Engagements Hors Bilan

Engagements donnés (En K€)	Mars 2020	Mars 2019
Engagements de retraite ⁽¹⁾	8	43
Aval et cautions ⁽²⁾	17 372	17 372
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune ⁽³⁾	500	872
TOTAL	17 880	18 288

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) La société GEI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GEI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe GEI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GEI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le Groupe et la Région.

(3) La société GEI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de



refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2020. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Note 12) Accroissements et Allègements de la Dette Future d'Impôts

Nature des différences temporaires (En K€)	Mars 2020	Mars 2019
Ecarts de conversion Actif	-	-
Total des accroissements	0	0
Provisions non déductibles (C/C et Risque)	0	0
Provisions perte de change	-	-
Ecarts de conversion Passif	-	-
Organic		
Amortissements réputés différés	-	-
Déficits reportables	(55 098)	(54 394)
Total des allègements	(55 098)	(54 394)

Note 13) Chiffre d'Affaires

Répartition par secteur d'activité (En K€)	Mars 2020	Mars 2019
Refacturations aux filiales	1 984	1 983
Prestations de services	0	-387
TOTAL	1 984	1 596

Répartition par marché géographique (En K€)	Mars 2020	Mars 2019
France	1 964	1 576
Grande-Bretagne	20	20
Autres	0	0
TOTAL	1 984	1 596

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de la refacturation de divers coûts (informatiques ou autres).

Note 14) Résultat Financier

(En K€)	Mars 2020	Mars 2019
Produits financiers		
Produits financiers de participations	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	81	110
Reprises sur provisions et transferts de charges	76	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de VMP	7	5
TOTAL	163	115
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	41	8
Intérêts et charges assimilées	364	20
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de VMP	61	4
TOTAL	466	33



Les produits financiers sont constitués principalement des intérêts des comptes courants pour 81 K€. Les charges financières sont constituées principalement de primes de non-conversion d'ORNAN de 361K€.

Note 15) Résultat Exceptionnel

(En K€)	Mars 2020	Mars 2019
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle	-	-
Reprise sur provision et transfert de charges	8	3
TOTAL	8	3
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	255	3
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements exceptionnels (cf Note 1)	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL	255	3

Note 16) Notes sur Les Produits d'Impôts

Néant

Note 17) Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (EUR)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Chiffre d'Affaires	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net							
GECE Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	GBP	3 530 000	(116 674)	1 015 329	22 938	(190 582)	-
GECE INTEC	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	100	10 000	-	EUR	10 000	10 000	-	-	-	-
GECE TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	INR	20 700 000	N/S Société sans activité	-	-	55 030	(55 030)
ALTONA International	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	80	1 000 000	1 000 000	EUR	1 250 000	454 381	-	(167 632)	8 195 773	-
ETUD INTEGRAL	Rue E.Branly - 78190 Trappes (France)	100	20 000	20 000	EUR	1 300 000	(5 335 256)	3 271 736	(1 758 056)	2 455 360	(2 455 360)
GECE ADVANCED	Andrei Saharov 9 -Haifa (Israël)	100	240	240	ILS	1 000	(3 472 641)	-	(1 533 162)	85 578	(85 578)
GECE CYBER SOLUTION	37-39 Rue Boissière - 75116 Paris (France)	100	10 000	10 000	EUR	10 000	(72 668)	-	(81 046)	24 944	-
Sociétés consolidées			5 195 403	1 030 240						10 626 103	(2 595 968)
Sociétés non consolidées			-	-						-	-
Ensemble des sociétés			5 195 403	1 030 240						10 626 103	(2 595 968)

Note 18) Taux de Conversion des devises Etrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2019/2020	Taux moyen 2018/2019
Royaume Uni - GBP	1,12812	1,16509	1,14294	1,13381
Inde - INR	0,012063	0,012867	0,01268	0,01235
Brésil - BRL	0,17544	0,22797	0,21626	0,22829
Israël - NIS	0,25629	0,24531	0,25599	0,23730



7.5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux (exercice clos au 31 mars 2020)

GECI INTERNATIONAL

Siège social : 37-39 rue Boissière - 75116 PARIS

Société anonyme

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2020

A l'assemblée générale de la société GECI INTERNATIONAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du



règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 7.2.4 « continuité d'exploitation » qui précise les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation .

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Risque identifié

Au 31 mars 2020, les immobilisations financières, essentiellement composées des filiales et participations détaillées en note 17 des annexes aux comptes annuels, sont inscrites au bilan pour une valeur brute 5 195 K€, les créances rattachées s'élevant à 10 817 K€.

Comme exposé dans le note 7.2.6 de l'annexe, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Leur valeur d'utilité, ou valeur d'inventaire, est déterminée selon différents critères tels que l'actif net consolidé des sociétés détenues, leur rentabilité ainsi que leur perspective d'avenir.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées car elle s'appuie notamment sur des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :



- apprécier les modalités de calcul des valeurs d'utilité et, notamment, les prévisions de budgétaires des sociétés représentatives de ces titres de participation ;
- vérifier la cohérence des hypothèses budgétaires retenues avec notre connaissance de la conjoncture économique des sociétés ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité mis en œuvre par Geci International.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- le cas échéant, vérifier la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs ;
- contrôler l'information donnée dans les annexes aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 30 juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce. Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.



Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GECI INTERNATIONAL par l'assemblée générale du 7 septembre 2015 pour le cabinet RSM Paris et du 21 septembre 2018 pour le cabinet A.E.C.D.

Au 31 mars 2020, le cabinet RSM Paris était dans sa cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet A.E.C.D dans sa deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 30 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Martine LECONTE

Associée

A.E.C.D

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

François LAMY

Associé



Chapitre 8. Informations complémentaires

8.1. Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil d'Administration.

8.2. Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le président du Conseil d'Administration,

Serge BITBOUL



8.3. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires	
<p>RSM Paris Représenté par Madame Martine LECONTE 26 rue Cambacérés 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 07 septembre 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015. Leur mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2016 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022. 	<p>AECD Représenté par Monsieur François Lamy 19 Avenue de Messine 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2018 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023
Commissaire aux comptes suppléant	
<p>FIDINTER 26 rue Cambacérés 75008 PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017, en remplacement de Monsieur Jean-Charles Boucher dont le mandat a expiré lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2016, approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016. ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022. 	

8.4. Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019/2020

En K€	AECD				RSM Paris				Autres réseaux				
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		
	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	2019/20	2018/19	
Audit													
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: GECl International	46,3	45	68%	59%	51,5	80	42%	54%					
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	22	31	32%	41%	70,7	69	58%	46%	13	21	100%	100%	
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes													
<i>Sous-Total</i>	68,3	76	100%	100%	122,2	149	100%	100%	13	21	100%	100%	
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement													
Juridique, fiscal, social													
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)													
<i>Sous-Total</i>													
<i>Total des honoraires</i>	68,3	76	100%	100%	122,2	149	100%	100%	13	21	100%	100%	



8.5. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients (article D441-4 du Code de Commerce)

Factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)												
	Article D. 441 I. – 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture du 31 Mars 2020 dont le terme est échu						Article D. 441 I. – 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture du 31 Mars 2020 dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombres de factures concernées	22	X				36	8	X				58
Montant total des factures concernées TTC	202	6	1 057	2	86	1 150	224	6	0	0	3 814	3 820
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	15,08%	0,43%	78,84%	0,12%	6,42%	85,80%	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	X						9,39%	0,25%	0,00%	0,00%	159,97%	160,22%
Total des achats TTC au cours de l'exercice :					1 340							
Total des ventes TTC au cours de l'exercice :					2 384							

8.6. Charges non déductibles fiscalement (comptes sociaux)

Dépenses et charges somptuaires (art. 223 quater et 39-4 du CGI) : Néant.

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles : Néant



8.7. Tableaux des 5 derniers exercices (comptes sociaux)

NATURE DES INDICATIONS	2015/16	2016/2017	2017/18	2018/19	2019/20
Capital en fin d'exercice					
Capital social	617 417	747 615	1 260 865	1 684 803	2 102 455
Nombres des actions émises	61 741 720	74 761 483	126 086 474	168 480 277	210 245 533
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 626 536	2 510 117	2 464 057	1 595 312	1 983 705
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	(183 290)	(964 927)	(366 576)	(558 338)	(902 745)
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	(88 467)	(947 244)	(627 877)	(692 705)	(1 149 906)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	(0,00)	(0,01)	(0,00)	(0,00)	(0,00)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	(0,00)	(0,01)	(0,00)	(0,00)	(0,01)
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	10	16	9	9	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	495 607	1 207 230	797 581	679 845	734 788
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	176 232	463 604	328 248	281 296	275 514

8.8. Tableau de concordance

Le présent rapport financier annuel est établi en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du code monétaire et Financier et de l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises de l'information réglementée du rapport financier annuel.

	PARAGRAPHE	PAGE
1. PERSONNES RESPONSABLES		
PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS	8.1	132
ATTESTATION DU RESPONSABLE	8.2	132
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR LES COMPTES ANNUELS	7.5	126
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR LES COMPTES CONSOLIDES	6.9	107
HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8.4	133
3. COMPTES ANNUELS	CHAPITRE 8	112
4. COMPTES CONSOLIDES	CHAPITRE 7	54
5. RAPPORT DE GESTION	CHAPITRE 2	6
ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIETE	2.5	10
INFORMATION RELATIVE AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET AU NOMBRE D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	3.1	18
NOMBRE D'ACTIONS ACHETEEES ET VENDUES DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT	3.1	18



PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL SOCIAL	3.1	18
REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE VERSES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL	4.5	31
MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DES MANDATAIRES SOCIAUX	4.2	25
CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE	CHAPITRE 6	54
ACTIVITE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS ET L'INDICATION DES PRISES DE PARTICIPATION	2.4	9
TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS POUR AUGMENTER LE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE	3.1	18
RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	3.1	18

8.9. Informations de contact

Serge BITBOUL Président Directeur Général

8.10. Informations sur l'entreprise

GECI INTERNATIONAL

37-39 rue Boissière, PARIS (16ème)

Tél + 33 (0) 1 46 12 00 00

Courriel : relation.investisseurs@geci.net

www.geci.net

